

Enquête sur les dépenses des familles en 1992

Fichier de microdonnées à grande diffusion

Section des enquêtes sur les dépenses des familles
Division des enquêtes-ménages
Statistique Canada

This document is available in English on request

Version 5

Le 28 octobre 1994

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1: INTRODUCTION	1
Partie 2: FICHIER DE MICRODONNÉES À GRANDE DIFFUSION	3
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU FICHIER	3
CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX92.DATA.FILEV5	4
Partie 3: DESCRIPTION DES VARIABLES	9
ENDROIT	9
NUMÉRO D'IDENTIFICATION	9
POIDS DE L'EDFAM	9
CODE GÉOGRAPHIQUE (PROVINCE)	10
TAILLE DE LA RÉGION DE RÉSIDENCE	11
INDICE DES 15 VILLES	14
LOGEMENT	15
LOGEMENT OCCUPÉ PAR LE MÉNAGE AU 31 DÉCEMBRE 1992	15
DATE DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT	15
CODE DE CONDOMINIUM (LÉGALEMENT ENREGISTRÉ)	16
NOMBRE DE PIÈCES	16
NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER	17
NOMBRE DE SALLES ET DE DEMI-SALLES DE BAINS	17
MODE D'OCCUPATION	18
PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE	18
VALEUR DU LOGEMENT POSSÉDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1992	19
CHANGEMENT DU CAPITAL HYPOTHÉCAIRE (MAISON)	19
PRIX D'ACHAT DE LA MAISON ACHETÉE EN 1992	20
VERSEMENT COMPTANT POUR LA MAISON ACHETÉE EN 1992	20
PRIX DE VENTE DE LA MAISON VENDUE EN 1992	20
SOLDE DU PRINCIPAL À REMBOURSER SUR L'HYPOTHÈQUE (MAISON)	20
AJOUTS, RÉNOVATIONS ET POSE DE MATÉRIEL ET D'ACCESSOIRES (MAISON)	21
Ajouts	21
Rénovations et modifications	22
Pose de matériel et d'accessoires	22
INSTALLATIONS ET SERVICES COMPRIS DANS LE LOYER	23
MEUBLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	23
ÉLECTRICITÉ	23
CHAUFFAGE	24
EAU	24
STATIONNEMENT	24
CLIMATISATION	25
PISCINE	25

TÉLÉDISTRIBUTION (Câble)	25
AUTRE	26
RÉDUCTION DU LOYER EN 1992	26
CHANGEMENT DE LOGEMENT EN 1992	26
CARACTÉRISTIQUES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE	27
REVENU AVANT IMPÔT	27
TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS	28
REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME	28
REVENU TOTAL DE PLACEMENTS	29
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	29
REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES	30
REVENU APRÈS IMPÔT	30
ÉTAT MATRIMONIAL	31
ÂGE	31
SEXE	31
NIVEAU D'INSTRUCTION	32
PROFESSION	32
SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN	34
SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL	34
LANGUE MATERNELLE	34
ANNÉE D'IMMIGRATION	35
PAYS DE NAISSANCE	36
CARACTÉRISTIQUES DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE	37
REVENU AVANT IMPÔT	37
TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS	38
REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME	38
REVENU TOTAL DE PLACEMENTS	39
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	39
REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES	40
REVENU APRÈS IMPÔT	40
ÂGE	40
SEXE	41
NIVEAU D'INSTRUCTION	41
PROFESSION	42
SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN	44
SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL	44
LANGUE MATERNELLE	44
ANNÉE D'IMMIGRATION	45
PAYS DE NAISSANCE	46
DESCRIPTION DU MÉNAGE	47
COMPOSITION DU MÉNAGE	47
NOMBRES DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE	47
INDICE D'ASSISTANCE SOCIALE	48
NOMBRE DE MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1992	48
MEMBRES DU MÉNAGE À UN MOMENT QUELCONQUE EN 1992	48
Tous les adultes de 16 ans ou plus	48
Tous les enfants de 15 ans ou moins	48
NOMBRE DE SEMAINES-PERSONNES PASSÉES COMME MEMBRE DU MÉNAGE EN 1992	49

Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - enfants 3 ans ou moins	49
Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - enfants 4-6 ans . .	49
Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - enfants 7-9 ans . .	49
Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - enfants 10-12 ans	49
Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - enfants 13-15 ans	49
Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - adultes 16-17 ans	49
Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - adultes 18-24 ans	49
Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - adultes 25-44 ans	49
Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - adultes 45-64 ans	49
Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - adultes 65 ans ou plus	49
NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PLEIN	50
NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL	50
NOMBRE D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS POSSÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1992	50
NOMBRE DE FAMILLES ÉCONOMIQUES	51
REVENU AVANT IMPÔT	52
TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS	53
REVENU PROVENANT D'UN EMPLOI AUTONOME	53
REVENU TOTAL DE PLACEMENTS	54
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	54
REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES	55
REVENU APRÈS IMPÔT	55
CRÉDITS D'IMPÔT PROVINCIAL	55
CRÉDITS SUR LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS)	56
AUTRES RENTRÉES MONÉTAIRES	56
VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF	57
CHANGEMENT DU RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE	57
DÉPENSES	58
COMPARABILITÉ	58
ALIMENTATION	58
Aliments achetés dans un magasin	59
Aliments achetés au restaurant, etc.	59
LOGEMENT	60
Résidence principale	61
Logement loué	61
- Loyer	62
Logement appartenant à l'occupant	62
- Entretien, réparations et remplacements	63
- Coût de contrat et de main-d'oeuvre	63
- Matériaux	64
- Impôts fonciers (logement appartenant à l'occupant)	64
- Primes d'assurance de propriétaire	64

- Intérêts hypothécaires	65
Eau, combustible et électricité	65
- Eau	65
- Huile à chauffage et autres combustibles liquides	66
- Gaz canalisé	66
- Autres combustibles	66
- Électricité	67
Autre logement	67
Hébergement des voyageurs	68
ENTRETIEN MÉNAGER	69
Communications	69
Téléphone	69
- Services téléphoniques	70
- Frais de base	70
- Frais d'interurbain	70
Frais de garde d'enfants	70
Dépenses au titre des animaux favoris	71
Produits de nettoyage ménagers	71
Articles en papier, emballages pour aliments	71
Biens et services d'horticulture	72
ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	73
Accessoires d'ameublement	73
Meubles	73
Articles ménagers en matière textile et accessoires reliés	74
Articles ménagers	74
Appareils ménagers	75
Services reliés aux accessoires et articles d'ameublement	75
HABILLEMENT	76
Vêtements pour femmes (14 ans et plus)	76
Vêtements pour fillettes (4 à 13 ans)	77
Vêtements pour hommes (14 ans et plus)	77
Vêtements pour garçons (4 à 13 ans)	78
Vêtements pour enfants de moins de 4 ans	78
DÉPENSES AU TITRE DES VÊTEMENTS POUR L'ÉPOUX	79
DÉPENSES AU TITRE DES VÊTEMENTS POUR L'ÉPOUSE	79
Tissus pour vêtements, articles et services	80
Services vestimentaires	80
- Blanchissage et nettoyage à sec	81
TRANSPORT	82
Transport privé	82
Achat d'automobiles et de camions	83
Utilisation de l'automobile et du camion	83
- Essence et carburant	84
- Réparations et travaux d'entretien	84
- Primes d'assurances publiques et privées	84
Transport public	85
Transport local et de banlieue	85
Transport interurbain	85
- Avion	86
SOINS DE SANTÉ	87

Frais directs payés par le ménage	87
Fournitures pour soins de santé	87
Produits médicaux et pharmaceutiques	88
- Prescriptions	88
Articles et services pour les soins des yeux	88
- Lunettes et verres de contact	88
Soins dentaires	89
- Soins dentaires (sauf orthodontiques, périodontiques et dentiers)	89
Soins hospitaliers et autres services pour soins de santé	89
Autres services pour soins de la santé	90
Autres praticiens de la santé	90
Primes d'assurance-médicale	90
Régime public d'assurance-hospitalisation et assurance médicale	90
Régime privé de soins médicaux	91
- Régime complémentaire	91
SOINS PERSONNELS	92
Articles et fournitures de soins personnels	92
Produits de toilette et de beauté	93
Service de soins personnels	93
LOISIRS	94
Matériel et service reliés aux loisirs	95
- Matériel et accessoires de sport et d'athlétisme	95
Jouets, jeux et matériel pour passe-temps	96
Matériel et fournitures informatiques	96
Matériel et services photographiques	96
Véhicules de plaisance et moteurs hors-bord	97
Achats de véhicules de plaisance	97
- Bicyclettes, pièces et accessoires	98
Utilisation de véhicules de plaisance	98
- Autre utilisation de véhicules	98
Matériel et services de détente à la maison	99
Radios, éléments audio, ensembles audio	99
Cassettes enregistrées et disques	100
Disques compacts	100
Cassettes vierges	100
Téléviseurs, magnétoscopes, caméra vidéo, élément vidéo	100
Vidécassettes enregistrées	100
Vidécassettes vierges	101
Location de vidécassettes et d'autre matériel de détente à la maison	101
Services de loisir	101
Spectacles sur scène	102
- Présentation de films	102
- Événements sportifs	102
- Spectacle sur scène devant un public	102
- Télédistribution (câble)	102
Utilisation d'installations, services récréatifs	103
- Cotisations et droits	103
- Droits pour usage unique	103
- Droits d'entrée aux musées, expositions, etc	104
Voyages organisés	104

MATÉRIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMÉS	105
ÉDUCATION	106
Frais de scolarité	106
PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISÉES	107
Produits du tabac et articles de fumeurs	107
Cigarettes	107
Boissons alcoolisées	107
Servies dans des établissements licenciés	108
Achetées au magasin	108
DÉPENSES DIVERSES	109
Intérêt sur prêts personnels	109
Cotisations syndicales et professionnelles	109
Billets de loteries organisées par l'État	110
IMPÔTS PERSONNELS	111
SÉCURITÉ	112
Primes d'assurance sur la vie	112
Contributions à l'assurance-chômage	112
Cotisation à des caisses de retraite ou de pensions	112
Régime de pensions du Canada et régime des rentes du Québec	113
Autres caisses de retraite gouvernementales	113
Autres (sauf REÉR)	113
DONS ET CONTRIBUTIONS	114
Personnes n'appartenant pas au ménage	114
Dons et contributions en argent	115
Autres dons, par exemple, fleurs, vêtements, jouets	115
Organismes philanthropiques	115
Institutions religieuses	116
Autres organismes philanthropiques	116
CONSOMMATION COURANTE TOTALE	117
DÉPENSES TOTALES	118
VALEUR TOTALE DES BIENS NON ACHETÉS	119
Valeur des aliments non achetés	119
Valeur des cadeaux reçus	120
POSTES ADDITIONNELS	120
VARIATION NETTE DE L'ACTIF	120
ARGENT EN BANQUE, ETC.	121
ARGENT DÛ AU MÉNAGE	121
ACTIF FINANCIER: VALEUR NETTE DES ACHATS MOINS LES VENTES	122
VARIATION NETTE DU PASSIF	122
 Partie 4: DESCRIPTIONS TECHNIQUES	 123
PLAN DE SONDAGE ET RÉPERCUSSIONS	123
COLLECTE DES DONNÉES	124
GUIDE DE L'UTILISATEUR EN MATIÈRE DE CONCEPTS	125
MÉNAGE	125
COMPARABILITÉ	126
DIFFÉRENCES ENTRE LES CONCEPTS ET LES DÉFINITIONS DE L'EDFAM ET DE L'EFC	126

TRAITEMENT DES CHANGEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE	126
Composition du ménage	126
Endroit	127
Mode d'occupation	128
Annexe A: LISTE DES TABLEAUX SOMMAIRES	129
Annexe B: ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992	131

Partie 1

INTRODUCTION

Cette bande de microdonnées à grande diffusion est la plus récente du genre à présenter les données de l'Enquête sur les dépenses des familles au Canada. L'enquête a été effectuée en janvier, février et mars 1993 et portait sur l'année civile 1992.

L'Enquête sur les dépenses des familles en 1992 était la première depuis 1990 et visait à fournir des renseignements sur les personnes vivant dans un ménage privé dans les 10 provinces ainsi qu'à Whitehorse et Yellowknife. Par contre, l'enquête de 1990 englobait seulement les 17 régions métropolitaines du Canada. Afin d'assurer la confidentialité, les données de Charlottetown et de Summerside étaient exclues du fichier de 1990. Les utilisateurs doivent noter que les données sur les dépenses alimentaires effectuées en 1992 ont été recueillies dans le cadre d'une enquête distincte (voir la publication no 62-554 au catalogue de Statistique Canada). L'Enquête sur les dépenses alimentaires avait le même champs d'observation que l'Enquête sur les dépenses des familles en 1992. Les dossiers pour Whitehorse et Yellowknife sont exclues des fichiers des deux enquêtes de 1992.

La présente documentation traitant de la bande a pour but d'aider les utilisateurs à interpréter correctement les données sur les dépenses des familles. Le cliché d'article indique le contenu de base du fichier, soit les noms des articles, les numéros de zone et la position dans le fichier. Le cliché d'article de la bande se divise en six sections:

- Endroit
- Logement
- Caractéristiques de la personne de référence
- Caractéristiques du conjoint de la personne de référence
- Description du ménage
- Dépenses

La section "Description des variables" indique les éléments de chaque article, la section du questionnaire dont est tirée la variable, ainsi que des notes explicatives au besoin.

La section "Descriptions techniques" expose le plan de sondage et les méthodes de collecte des données, et fournit un guide à l'utilisateur. Ce guide est particulièrement important pour les utilisateurs qui se servent d'autres sources de statistiques de concert avec les données sur les dépenses des familles.

L'annexe A présente le sommaire des dépenses des familles selon la région et la province, le revenu du ménage et la taille de la région de résidence. Ces tableaux contiennent des renseignements antérieurs et postérieurs à la repondération, opération qui a permis de préserver l'anonymat des répondants. (De plus, pour illustrer l'effet du plan de sondage complexe, les erreurs types

relatives aux dépenses moyennes sont indiquées en fonction d'une technique qui fait appel à un plan de sondage, par opposition à une version type faisant appel à un échantillonnage aléatoire simple.)

L'annexe B présente une liste détaillée des articles qui sont disponibles de cette enquête. On y indique en outre quels articles de dépense sont inclus dans la bande de microdonnées.

Un exemplaire du questionnaire utilisé pour recueillir les données sur les dépenses figure parmi les documents. Le questionnaire (FEX2) a servi à dresser la liste de tous les membres du ménage et à indiquer quelques-unes de leurs caractéristiques ainsi qu'à recueillir des renseignements sur les dépenses, le revenu et d'autres variables concernant le ménage.

En plus de lire la présente documentation, les utilisateurs sont invités à consulter la publication "Dépenses des familles au Canada, 1992", no 62-555 au catalogue, qui contient d'autres renseignements sur l'enquête ainsi que des résultats totalisés. Cette publication sera disponible à l'hiver 1993.

Partie 2

FICHER DE MICRODONNÉES À GRANDE DIFFUSION

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU FICHER

CONTENU: Dépenses des familles en 1992

SOURCE: Enquête sur les dépenses des familles en 1992
----- Section des enquêtes sur les dépenses des familles
Division des enquêtes-ménages
Statistique Canada

ENSEMBLE DE DONNÉES - DÉFINITIONS

NOM DE L'ENSEMBLE DE DONNÉES: PUMD.FAMEX92.DATA.FILEV5

NUMÉRO DE SÉQUENCE DU FICHER: 1

NOMBRE D'ENREGISTREMENTS: 9,492

STRUCTURE: Longueur fixe
----- Taille de l'enregistrements = 1430
Facteur de bloc = 22

TITRE DE LA ZONE DU CONTRÔLE DE SÉQUENCE: Voir 'numéro d'identité'

ORDRE DE SÉQUENCE: Par ordre croissant

CLICHÉ D'ARTICLE: Fourni - voir la page suivante

CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX92.DATA.FILEV5 - suite

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE

				CARACTERISTIQUES DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE

52	7	172 - 178	N	REVENU AVANT IMPOT
53	7	179 - 185	N	TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS
54	7	186 - 192	N	REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME
55	7	193 - 199	N	REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
56	7	200 - 206	N	TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
57	7	207 - 213	N	REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES
58	7	214 - 220	N	REVENU APRES IMPOT
59	2	221 - 222	N	AGE
60	1	223	N	SEXE
61	1	224	N	NIVEAU D'INSTRUCTION
62	2	225 - 226	N	PROFESSION
63	2	227 - 228	N	SEMAINES DE TRAVAIL A TEMPS PLEIN
64	2	229 - 230	N	SEMAINES DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL
65	1	231	N	LANGUE MATERNELLE
66	2	232 - 233	N	ANNEE D'IMMIGRATION
67	2	234 - 235	N	PAYS DE NAISSANCE

				DESCRIPTION DU MENAGE

68	2	236 - 237	N	COMPOSITION DU MENAGE
69	2	238 - 239	N	NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHOMAGE
70	2	240 - 241	N	INDICE D'ASSISTANCE SOCIALE
71	2	242 - 243	N	NOMBRE DE MEMBRES AU 31 DECEMBRE 1992
72	2	244 - 245	N	NOMBRE TOTAL DE MEMBRE DU MENAGE A UN MOMENT QUELCONQUE EN 1992
73	2	246 - 247	N	NOMBRE D'ADULTES > 15 ANS A UN MOMENT QUELCONQUE EN 1992
74	2	248 - 249	N	NOMBRE D'ENFANTS < 16 ANS A UN MOMENT QUELCONQUE EN 1992
				NOMBRE DE SEMAINES-PERSONNES PASSES COMME MEMBRE
75	3	250 - 252	N	- TOTAL
76	3	253 - 255	N	- ENFANTS < 4
77	3	256 - 258	N	- ENFANTS 4-6
78	3	259 - 261	N	- ENFANTS 7-9
79	3	262 - 264	N	- ENFANTS 10-12
80	3	265 - 267	N	- ENFANTS 13-15
81	3	268 - 270	N	- ADULTES 16-17
82	3	271 - 273	N	- ADULTES 18-24
83	3	274 - 276	N	- ADULTES 25-44
84	3	277 - 279	N	- ADULTES 45-64
85	3	280 - 282	N	- ADULTES 65+
86	2	283 - 284	N	NOMBRE DE SALAIRES A TEMPS PLEIN
87	2	285 - 286	N	NOMBRE DE SALAIRES A TEMPS PARTIEL
88	2	287 - 288	N	NOMBRE D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS POSSEDES AU 31 DECEMBRE 1992
89	1	289	N	NOMBRE DE FAMILLES ECONOMIQUES
90	7	290 - 296	N	REVENU AVANT IMPOT
91	7	297 - 303	N	TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS
92	7	304 - 310	N	REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME
93	7	311 - 317	N	REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
94	7	318 - 324	N	TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
95	7	325 - 331	N	REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES
96	7	332 - 338	N	REVENU APRES IMPOT
97	7	339 - 345	N	CREDITS D'IMPOT PROVINCIAL
98	7	346 - 352	N	CREDITS SUR LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES
99	7	353 - 359	N	AUTRES RENTREES MONETAIRES
100	7	360 - 366	N	VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF
101	7	367 - 373	N	VARIATION DU REGIME ENREGISTRE D'EPARGNE-RETRAITE (REER)

CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX92.DATA.FILEV5 - suite

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				DEPENSES -----
102	7	374 - 380	N	ALIMENTATION
103	7	381 - 387	N	ALIMENTS ACHETES DANS UN MAGASIN
104	7	388 - 394	N	ALIMENTS ACHETES AU RESTAURANT, ETC.
105	7	395 - 401	N	LOGEMENT
106	7	402 - 408	N	RESIDENCE PRINCIPALE
107	7	409 - 415	N	LOGEMENT LOUE
108	7	416 - 422	N	LOYER
109	7	423 - 429	N	LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT
110	7	430 - 436	N	ENTRETIEN, REPARATIONS ET REMPLACEMENT
111	7	437 - 443	N	COUT DE CONTRAT & DE MAIN D'OEUVRE
112	7	444 - 450	N	MATERIAUX
113	7	451 - 457	N	IMPOTS FONCIERS
114	7	458 - 464	N	PRIMES D'ASSURANCE DE PROPRIETAIRE
115	7	465 - 471	N	INTERET HYPOTHECAIRE
116	7	472 - 478	N	EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE
117	7	479 - 485	N	EAU
118	7	486 - 492	N	HUILE A CHAUFFAGE & AUTRES COMBUSTIBLES LIQUIDES
119	7	493 - 499	N	GAZ CANALISE
120	7	500 - 506	N	AUTRES COMBUSTIBLES
121	7	507 - 513	N	ELECTRICITE
122	7	514 - 520	N	AUTRE LOGEMENT
123	7	521 - 527	N	HEBERGEMENT DES VOYAGEURS
124	7	528 - 534	N	ENTRETIEN MENAGER
125	7	535 - 541	N	COMMUNICATIONS
126	7	542 - 548	N	TELEPHONE
127	7	549 - 555	N	SERVICES TELEPHONIQUES
128	7	556 - 562	N	FRAIS DE BASE
129	7	563 - 569	N	FRAIS D'INTERURBAIN
130	7	570 - 576	N	FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
131	7	577 - 583	N	DEPENSES AU TITRE DES ANIMAUX FAVORIS
132	7	584 - 590	N	PRODUITS DE NETTOYAGE MENAGERS
133	7	591 - 597	N	ARTICLES EN PAPIER, EMBALLAGES POUR ALIMENTS
134	7	598 - 604	N	BIENS ET SERVICES D'HORTICULTURE
135	7	605 - 611	N	ARTICLES & ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT
136	7	612 - 618	N	ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT
137	7	619 - 625	N	MEUBLES
138	7	626 - 632	N	ARTICLES MENAGERS EN MATIERE TEXTILE & ACCESSOIRES RELIES
139	7	633 - 639	N	ARTICLES MENAGERS
140	7	640 - 646	N	APPAREILS MENAGERS
141	7	647 - 653	N	SERVICES RELIES AUX ACCESSOIRES & ARTICLES D'AMEUBLEMENT
142	7	654 - 660	N	HABILLEMENT
143	7	661 - 667	N	VETEMENTS POUR FEMMES (14 ANS ET PLUS)
144	7	668 - 674	N	VETEMENTS POUR FILLETES (4-13 ANS)
145	7	675 - 681	N	VETEMENTS POUR HOMMES (14 ANS ET PLUS)
146	7	682 - 688	N	VETEMENTS POUR GARCONS (4-13 ANS)
147	7	689 - 695	N	VETEMENTS POUR ENFANTS (DE MOINS DE 4 ANS)
148	7	696 - 702	N	DEPENSES AU TITRE DES VETEMENTS POUR L'EPOUX
149	7	703 - 709	N	DEPENSES AU TITRE DES VETEMENTS POUR L'EPOUSE
150	7	710 - 716	N	TISSUS POUR VETEMENTS, ARTICLES ET SERVICES
151	7	717 - 723	N	SERVICES VESTIMENTAIRES
152	7	724 - 730	N	BLANCHISSAGE ET NETTOYAGE A SEC

CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX92.DATA.FILEV5 - suite

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				DEPENSES

153	7	731 - 737	N	TRANSPORT
154	7	738 - 744	N	TRANSPORT PRIVE
155	7	745 - 751	N	ACHAT D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS
156	7	752 - 758	N	UTILISATION DE L'AUTOMOBILE ET DU CAMION
157	7	759 - 765	N	ESSENCE ET CARBURANT
158	7	766 - 772	N	REPARATIONS ET TRAVAUX D'ENTRETIEN
159	7	773 - 779	N	PRIMES D'ASSURANCES PUBLIQUES & PRIVEES
160	7	780 - 786	N	TRANSPORT PUBLIC
161	7	787 - 793	N	TRANSPORT LOCAL ET DE BANLIEUE
162	7	794 - 800	N	TRANSPORT INTERURBAIN
163	7	801 - 807	N	AVION
164	7	808 - 814	N	SOINS DE SANTE
165	7	815 - 821	N	FRAIS DIRECTS PAYES PAR LE MENAGE
166	7	822 - 828	N	FOURNITURES POUR SOINS DE SANTE
167	7	829 - 835	N	PRODUITS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
168	7	836 - 842	N	PRESCRIPTIONS
169	7	843 - 849	N	ARTICLES & SERVICES POUR LES SOINS DES YEUX
170	7	850 - 856	N	LUNETTES ET VERRES DE CONTACT
171	7	857 - 863	N	SOINS DENTAIRES
172	7	864 - 870	N	SOINS DENTAIRES (SAUF ORTHODONTIQUES, PERIODONTIQUES ET DENTIERS)
173	7	871 - 877	N	SOINS HOSPITALIERS ET AUTRES SERVICES POUR SOINS DE SANTE
174	7	878 - 884	N	AUTRES SERVICES POUR SOINS DE SANTE
175	7	885 - 891	N	AUTRES PRATICIENS DE LA SANTE
176	7	892 - 898	N	PRIMES D'ASSURANCE-MEDICALE
177	7	899 - 905	N	REGIME PUBLIC D'ASSURANCE-HOSPITALISATION & ASSURANCE-MEDICALE
178	7	906 - 912	N	REGIME PRIVE DE SOINS MEDICAUX
179	7	913 - 919	N	REGIME COMPLEMENTAIRE
180	7	920 - 926	N	SOINS PERSONNELS
181	7	927 - 933	N	ARTICLES ET FOURNITURES DE SOINS PERSONNELS
182	7	934 - 940	N	PRODUITS DE TOILETTE ET DE BEAUTE
183	7	941 - 947	N	SERVICE DE SOINS PERSONNELS
184	7	948 - 954	N	LOISIRS
185	7	955 - 961	N	MATERIEL ET SERVICE RELIES AUX LOISIRS
186	7	962 - 968	N	MATERIEL ET ACCESSOIRES DE SPORT ET D'ATHLETISME
187	7	969 - 975	N	JOUETS, JEUX, ET MATERIEL POUR PASSE-TEMPS
188	7	976 - 982	N	MATERIEL ET FOURNITURES INFORMATIQUES
189	7	983 - 989	N	MATERIEL ET SERVICES PHOTOGRAPHIQUES
190	7	990 - 996	N	VEHICULES DE PLAISANCE ET MOTEURS HORS-BORD
191	7	997 -1003	N	ACHATS DE VEHICULES DE PLAISANCE
192	7	1004 -1010	N	BICYCLETTES, PIECES ET ACCESSOIRES
193	7	1011 -1017	N	UTILISATION DE VEHICULES DE PLAISANCE
194	7	1018 -1024	N	AUTRE UTILISATION DE VEHICULES
195	7	1025 -1031	N	MATERIEL & SERVICES DE DETENTE A LA MAISON
196	7	1032 -1038	N	RADIOS, ELEMENTS AUDIO, ENSEMBLES AUDIO
197	7	1039 -1045	N	CASSETTES ENREGISTREES ET DISQUES
198	7	1046 -1052	N	DISQUES COMPACTS
199	7	1053 -1059	N	CASSETTES VIERGES
200	7	1060 -1066	N	TELEVISEURS, MAGNETOSCOPES, CAMERA VIDEO, ELEMENT VIDEO
201	7	1067 -1073	N	VIDEOCASSETTES ENREGISTREES
202	7	1074 -1080	N	VIDEOCASSETTES VIERGES

CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX92.DATA.FILEV5 - fin

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				DEPENSES
203	7	1081 -1087	N	LOCATION DE VIDEOSCASSETTES ET D'AUTRE MATERIEL DE DETENTE A LA MAISON
204	7	1088 -1094	N	SERVICES DE LOISIR
205	7	1095 -1101	N	SPECTACLES SUR SCENE
206	7	1102 -1108	N	PRESENTATION DE FILMS
207	7	1109 -1115	N	EVENEMENTS SPORTIFS
208	7	1116 -1122	N	SPECTACLES SUR SCENE DEVANT UN PUBLIC
209	7	1123 -1129	N	TELEDISTRIBUTION (CABLE)
210	7	1130 -1136	N	UTILISATION D'INSTALLATIONS, SERVICES RECREATIFS
211	7	1137 -1143	N	COTISATIONS ET DROITS
212	7	1144 -1150	N	DROITS POUR USAGE UNIQUE
213	7	1151 -1157	N	DROITS D'ENTREE AUX MUSEES, EXPOSITIONS, ETC.
214	7	1158 -1164	N	VOYAGES ORGANISES
215	7	1165 -1171	N	MATERIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMES
216	7	1172 -1178	N	EDUCATION
217	7	1179 -1185	N	FRAIS DE SCOLARITE
218	7	1186 -1192	N	PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISEES
219	7	1193 -1199	N	PRODUITS DU TABAC ET ARTICLES DE FUMEURS
220	7	1200 -1206	N	CIGARETTES
221	7	1207 -1213	N	BOISSONS ALCOOLISEES
222	7	1214 -1220	N	SERVICES DANS DES ETABLISSEMENTS LICENCIES
223	7	1221 -1227	N	ACHETES AU MAGASIN
224	7	1228 -1234	N	DEPENSES DIVERSES
225	7	1235 -1241	N	INTERET SUR PRETS PERSONNELS
226	7	1242 -1248	N	COTISATIONS SYNDICALES & PROFESSIONNELLES
227	7	1249 -1255	N	BILLETS DE LOTERIES ORGANISEES PAR L'ETAT
228	7	1256 -1262	N	IMPOTS PERSONNELS
229	7	1263 -1269	N	SECURITE
230	7	1270 -1276	N	PRIMES D'ASSURANCE SUR LA VIE
231	7	1277 -1283	N	CONTRIBUTIONS A L'ASSURANCE-CHOMAGE
232	7	1284 -1290	N	COTISATION A DES CAISSES DE RETRAITE OU DE PENSION
233	7	1291 -1297	N	REGIME DE PENSION DU CANADA - REGIME DES RENTES DU QUEBEC
234	7	1298 -1304	N	AUTRES CAISSES DE RETRAITE GOUVERNEMENTALES
235	7	1305 -1311	N	AUTRES (SAUF REER)
236	7	1312 -1318	N	DONS ET CONTRIBUTIONS
237	7	1319 -1325	N	PERSONNES N'APPARTENANT PAS AU MENAGE
238	7	1326 -1332	N	DONS ET CONTRIBUTIONS EN ARGENT
239	7	1333 -1339	N	AUTRES DONS PAR EX. FLEURS, VETEMENTS, JOUETS
240	7	1340 -1346	N	ORGANISMES PHILANTHROPIQUES
241	7	1347 -1353	N	INSTITUTIONS RELIGIEUSES
242	7	1354 -1360	N	AUTRES ORGANISMES PHILANTHROPIQUES
243	7	1361 -1367	N	CONSUMMATION COURANTE TOTALE
244	7	1368 -1374	N	DEPENSES TOTALES
245	7	1375 -1381	N	VALEUR TOTALE DES BIENS NON ACHETES
246	7	1382 -1388	N	VALEUR DES ALIMENTS NON ACHETES
247	7	1389 -1395	N	VALEUR DES CADEAUX RECUS
				POSTES ADDITIONNELS
248	7	1396 -1402	N	VARIATION NETTE DE L'ACTIF
249	7	1403 -1409	N	ARGENT EN BANQUE, ETC.
250	7	1410 -1416	N	ARGENT DU AU MENAGE
251	7	1417 -1423	N	ACTIF FINANCIER: VALEUR DES ACHATS MOINS LES VENTES
252	7	1424 -1430	N	VARIATION NETTE DU PASSIF

Partie 3

DESCRIPTION DES VARIABLES

ENDROIT

NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Cette variable est un nombre unique à cinq chiffres permettant d'identifier chaque ménage dans le fichier. Les nombres commencent à 00001 et finissent à 9,492. Le fichier est réparti selon le code géographique (zone 3), et le revenu avant impôt (zone 90) (c.-à-d. d'abord le code géographique puis le revenu). Pour 136 très grands dossiers le code géographique a été voilé (c.-à-d. réduit à zéro). Ces dossiers porteront les numéros 00001 à 00136. Le revenu le moins élevé dans les provinces de l'Atlantique porterait le numéro 00137, et le revenu le plus élevé dans la Colombie-Britannique porterait le numéro d'identification le plus élevé.

POIDS DE L'EDFAM

Afin de fournir des estimations portant sur la population des 10 provinces, il faut appliquer un poids à chaque dossier. Ce poids reflète la variation des fractions de sondage et des taux de réponse entre les secteurs géographiques et les genres de ménages. Si on les compare aux résultats diffusés précédemment, les dossiers ont été repondérés pour dissimuler l'endroit dans les secteurs géographiques. Le processus de repondération avait pour but de minimiser les différences entre les moyennes et les agrégats avant et après la repondération. Les poids révisés ont été constitués lorsque nécessaire en faisant la moyenne des poids entre les dossiers au sein des secteurs géographiques selon le revenu et la taille du ménage. Comme nous le signalions dans la description du numéro d'identification, le code géographique de 136 dossiers ont été voilés. L'annexe A présente les moyennes pour le revenu et les dépenses selon diverses variables de classement et ce, avant et après la repondération des dossiers. Les différences dans les valeurs sont attribuables à la repondération des dossiers.

CODE GÉOGRAPHIQUE (PROVINCE)

Code	Catégorie
00	Dossiers voilés
10	Terre-Neuve
11	Île-du-Prince-Édouard
12	Nouvelle-Écosse
13	Nouveau-Brunswick
24	Québec
35	Ontario
46	Manitoba
47	Saskatchewan
48	Alberta
59	Colombie-Britannique

TAILLE DE LA RÉGION DE RÉSIDENCE

Code	Catégorie
0	Dossiers voilés
1	Régions urbaines comptant 100,000 habitants ou plus
2	Régions urbaines comptant entre 30,000 et 99,999 habitants
3	Régions urbaines comptant moins de 30,000 habitants(1)
4	Régions rurales agricoles
5	Régions rurales non agricoles

Taille de la région de résidence

Les ménages se trouvent dans des régions de résidence précises au moment de l'enquête.(2) Ces régions se divisent en trois grandes catégories. Les premières sont celles qui sont représentées par un échantillon de leur propre population et qui, dans l'Enquête sur la population active (EPA), s'appellent des unités autoreprésentatives (UAR). Les deuxièmes font partie d'un groupe plus vaste de régions rurales ou de petites régions urbaines situées à l'extérieur des UAR et à l'intérieur desquelles certains secteurs ne sont pas nécessairement représentés par leur propre population. Il s'agit des unités non autoreprésentatives (UNAR). Les troisièmes s'appellent des secteurs spéciaux et comprennent les hôpitaux, les établissements militaires, les institutions et les régions éloignées. À quelques exceptions près, les UAR ont été délimitées au moment du recensement de 1981, comme des régions métropolitaines de recensement (RMR), des agglomérations de recensement (AR) ou des municipalités distinctes (ne faisant partie d'aucune RMR ou AR). À l'intention des utilisateurs des données de l'Enquête sur les dépenses des familles, les UAR ont été réparties en groupes de taille de la région de résidence en fonction de la population en 1986 (limites de 1986) de la RMR, AR ou municipalité distincte à laquelle elles appartenaient en totalité ou en partie.(3) Quant aux secteurs spéciaux, ils ont été classés dans la catégorie appropriée de taille de la région de résidence.

NOTA: Dans les quatre cas où les centres urbains sont uniques dans une région donnée dans leur province, on les a placés dans les catégories suivantes. Corner Brook (Terre-Neuve), Sydney-Sydney Mines (Nouvelle-Écosse) Moncton (Nouveau-Brunswick) et Brandon (Manitoba) sont passés dans une catégorie plus basse.

La taille de la région de résidence "régions rurales agricoles" et "régions rurales non-agricoles" pour les provinces de Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique a été recodée à "régions rurales non-agricoles".

La taille de la région de résidence a été recodée à 0 (dossiers voilés) pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard à cause de la petite taille de l'échantillon.

- (1) Certaines régions de cette catégorie sont définies dans le recensement comme des régions rurales.
- (2) Certains ménages peuvent très bien s'être trouvés dans une autre région pendant une partie ou la totalité de l'année de référence de l'enquête.
- (3) Le tableau ci-joint indique certaines attributions dans les catégories 100,000 habitants ou plus, et 30,000 à 99,999 habitants.

100,000 HABITANTS OU PLUS

St. John's (T.N.)
Halifax
Saint John (N.-B.)
Québec
Montréal
Hull
Sherbrooke
Chicoutimi-La Baie
Trois-Rivières
Ottawa
Kingston
Toronto
Hamilton-Burlington
Kitchener-Waterloo
London/St-Thomas
Oshawa
Newcastle
St. Catharines/Niagara/Fort Erie
Sudbury
Thunder Bay
Windsor
Minnipeg
Regina
Saskatoon
Calgary
Edmonton
Vancouver
Victoria
Kelowna
Matsqui/Mission City

ENTRE 30,000 ET 99,999 HABITANTS

Charlottetown-Summerside
Truro
New Glasgow
Sydney-Sydney Mines*
Moncton*
Fredericton
Bathurst
Rimouski
Alma
Thetford Mines
Shawinigan
Drummondville
Victoriaville
St. Jean
St-Hyacinthe
Granby
Salaberry de Valleyfield/Joliette
St-Jérôme
Rouyn
Val d'or/Malartic
Sorel
Baie Comeau
Cornwall
Peterborough
Belleville/Trenton
Brantford
Woodstock
Owen Sound
Sarnia
Chatham
Guelph
Barrie
Orillia
Midland
Leamington
Sault Ste Marie
North Bay
Timmins
Moose Jaw
Prince Albert
Medicine Hat
Lethbridge
Red Deer
Fort McMurray
Vernon
Penticton
Kamloops
Chilliwack
Nanaimo
Prince George
Campbell River
Courtenay & Comox
Williams Lake

NOTA:

* La population de Sydney-Sydney Mines et de Moncton se situe en réalité dans la catégorie de 100,000 habitants ou plus.

INDICE DES 15 VILLES

Code	Catégorie
0	Aucune des 15 villes
1	Une des 15 villes (voir la liste ci-dessous)

NOTA:

Les 15 villes sont incluses au Fichier de microdonnées à grande diffusion, Enquête sur les dépenses alimentaires des familles - villes choisies - 1984 et 1990.

Les villes sont:

St. John's	Winnipeg
Halifax	Regina
Saint John	Saskatoon
Québec	Calgary
Montréal	Edmonton
Ottawa	Vancouver
Toronto	Victoria
Thunder Bay	

LOGEMENT**LOGEMENT OCCUPÉ PAR LE MÉNAGE AU 31 DÉCEMBRE 1992**

Code	Catégorie
1	Maison individuelle
2	Maison jumelée ou double
3	Maison en rangée
4	Duplex
5	Appartement
6	Chambres et logements mobiles

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Caractéristiques des logements occupés en 1992, B01 question 1.

NOTA:

- dans la plupart des cas, les pièces d'habitation occupées par le ménage constituent un logement. Dans le cas des chambreurs toutefois, les pièces d'habitation occupées sont une (des) chambre(s).
- les maisons attenantes à des constructions non résidentielles figurent au code 2.

DATE DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT

Code	Catégorie
1	1940 ou avant
2	1941-1950
3	1951-1960
4	1961-1970
5	1971-1980
6	1981-1985
7	1986-1990
8	1991-1992

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Caractéristiques des logements occupés en 1992, B01 question 6.

NOTA:

Il s'agit de la période au cours de laquelle la construction de l'immeuble a été achevée, et non d'une période ultérieure où il y a eu rénovation, ajout ou transformation. Cette période se rapporte au logement occupé au 31 décembre 1992.

CODE DE CONDOMINIUM (LÉGALEMENT ENREGISTRÉ)

Code	Catégorie
1	Condominium
2	Pas un condominium

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Caractéristiques des logements occupés en 1992, B01 question 2.

NOTA:

- il s'agit du statut du logement occupé par le ménage au 31 décembre 1992;
- il est possible que le mode d'occupation soit 'locataire' et que le logement soit un "condominium".

NOMBRE DE PIÈCES

Code	Catégorie
1-11	Nombre réel de pièces
12	12 pièces ou plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Caractéristiques des logements occupés en 1992, B01 question 3.

NOTA:

Ce nombre se rapporte au logement occupé au 31 décembre 1992. Dans le cas des chambreurs, il s'agit du nombre de pièces qu'ils occupent. Cependant, aucun ajustement n'est fait pour tenir compte du nombre de pièces louées à d'autres; cela entraîne un léger "double compte" des pièces.

NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER

Code Catégorie

0-5 Nombre réel

6 6 ou plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Caractéristiques des logements occupés en 1992, B01 question 4.

NOTA:

Même chose que pour le nombre de pièces.

NOMBRE DE SALLES ET DE DEMI-SALLES DE BAINS

Code Catégorie

0-3 Nombre réel

4 4 ou plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Caractéristiques des logements occupés en 1992, B01 question 5.

NOTA:

Même chose que pour le nombre de pièces.

MODE D'OCCUPATION

Code	Catégorie
1	Propriétaire sans hypothèque
2	Propriétaire avec hypothèque
3	Locataires ordinaires, loyer gratuit et chambreurs
4	Occupation mixte - propriétaire le 31 décembre
5	Occupation mixte - locataire le 31 décembre

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Caractéristiques des logements occupés en 1992, B01 question 7, B02 questions 1 et 3.

NOTA:

Le statut au 31 décembre 1992 détermine le groupe auquel appartient le ménage. Le terme "occupation mixte" se rapporte à une personne qui a été locataire pendant une partie de l'année et propriétaire pendant l'autre partie. Vu la nature dynamique du ménage il est possible qu'un ou plusieurs membres du ménage aient eu, pendant une partie de l'année, un statut d'occupation différent de celui des autres membres. Ainsi, par exemple, un ménage classé comme locataire peut avoir déclaré des dépenses à titre de propriétaire.

PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE

Code	Catégorie
1	Huile ou autre combustible liquide
2	Gaz canalisé
3	Électricité
4	Autre
5	Non déclaré

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses de logement en 1992, C09 question 2.1.

NOTA:

Il s'agit du combustible utilisé pendant la plus grande partie de l'année.

VALEUR DU LOGEMENT POSSÉDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1992*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section B. Caractéristiques des logements occupés en 1992, B01 question 9.

NOTA:

Environ 4% des propriétaires n'ont pas déclaré la valeur de leur logement. Dans leur cas, on a imputé une donnée à la zone "valeur du logement" au moyen d'une régression linéaire.

CHANGEMENT DU CAPITAL HYPOTHÉCAIRE (MAISON)

Cela comprend la différence entre:

Le capital remboursé sur la première et la deuxième hypothèque d'un logement possédé et occupé en 1992

et

le montant du capital hypothécaire reçu ou renouvelé en 1992

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C05 question 6.1 et C06 question 10.

NOTA:

- tout remboursement du capital imputable aux locaux d'affaires a été supprimé;
- si la maison a été vendue en 1992, tout remboursement du capital effectué par suite de la vente est inclus dans cette zone;
- comprend les paiements à l'égard des première et deuxième hypothèques sur tous les logements possédés occupés en 1992;
- comprend le montant emprunté pour acheter une maison ou une deuxième hypothèque nouvelle ou renouvelée.
- le changement du capital hypothécaire correspond au "paiement sur le capital hypothécaire", terme utilisé dans le fichier de 1982, sauf dans le cas des ménages qui ont acheté ou vendu une maison en 1992. Pour ce dernier groupe, on peut ajuster la série de 1982 pour tenir compte des montants ajoutés au capital au moment de l'achat, mais certaines incohérences dans la série antérieure en ce qui concerne le traitement des paiements sur le capital au moment de la vente rendent les comparaisons exactes difficiles, sinon impossible, à ce stade-ci.
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

PRIX D'ACHAT DE LA MAISON ACHETÉE EN 1992

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C07 question 1.2.

VERSEMENT COMPTANT POUR LA MAISON ACHETÉE EN 1992

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C07 question 1.4.

PRIX DE VENTE DE LA MAISON VENDUE EN 1992

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C07 question 2.1.

SOLDE DU PRINCIPAL À REMBOURSER SUR L'HYPOTHÈQUE (MAISON)

Cela comprend les soldes à rembourser sur les:

Première et deuxième hypothèques sur la maison occupée au 31 décembre 1992

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses de logement en 1992, C06 question 12.1.

AJOUTS, RÉNOVATIONS ET POSE DE MATÉRIEL ET D'ACCESSOIRES (MAISON)

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Ajouts
Rénovations et modifications
Pose de matériel et d'accessoires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C02 questions 1, 2, 3.2, 3.4, 3.6, 3.8, 3.10 et 3.12.

NOTA:

- comprend les travaux qui ont ajouté à la valeur de la propriété;
- ajouts comprend la construction de rallonges à la charpente, de clôtures et d'installations complémentaires érigées sur la propriété;
- rénovations et modifications comprend tous travaux destinés à rendre la propriété acceptable ou habitable, à aménager l'espace intérieur, ou encore à moderniser les installations existantes de façon à les adapter aux nouveaux besoins des occupants;
- pose de matériel et d'accessoires comprend l'installation d'un type de matériel qui n'existait pas antérieurement dans le logement ou qui a été ajouté au matériel existant.

Ajouts:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Contrat et main-d'oeuvre
Coûts des matériaux seulement

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C02 question 1.

NOTA:

- ajouts seulement;
- comprend les travaux qui ont ajouté à la valeur de la propriété;
- ajouts comprend la construction de rallonges à la charpente, de clôtures et d'installations complémentaires érigées sur la propriété.

Rénovations et modifications:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Contrat et main-d'oeuvre
Coûts des matériaux seulement

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C02 question 2.

NOTA:

- comprend les travaux qui ont ajouté à la valeur de la propriété.
- rénovations et modifications comprend tous travaux destinés à rendre la propriété acceptable ou habitable, à aménager l'espace intérieur, ou encore à moderniser les installations existantes de façon à les adapter aux nouveaux besoins des occupants.

Pose de matériel et d'accessoires:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Contrat et main-d'oeuvre
Coûts des matériaux seulement

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C02 questions 3.2, 3.4, 3.6, 3.8, 3.10 et 3.12.

NOTA:

- comprend les travaux qui ont ajouté à la valeur de la propriété.
- pose de matériel et d'accessoires comprend l'installation d'un type de matériel qui n'existait pas antérieurement dans le logement ou qui a été ajouté au matériel existant.
- variation de l'actif en ce qui concerne le logement selon la comptabilité fondée sur les flux de l'encaisse se définit par le changement du principal d'hypothèque (maison) plus le prix d'achat de la maison achetée moins le prix de vente de la maison vendue plus ajouts, rénovation et pose de matériel et d'accessoires.

INSTALLATIONS ET SERVICES COMPRIS DANS LE LOYER**MEUBLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT:**

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non, ou non locataire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 8.1.

NOTA:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1992, et pas nécessairement toute l'année.

ÉLECTRICITÉ:

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non, ou non locataire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 8.2.

NOTA:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1992, et pas nécessairement toute l'année.

CHAUFFAGE:

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non, ou non locataire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 8.3.

NOTA:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1992, et pas nécessairement toute l'année.

EAU:

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non, ou non locataire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 8.4.

NOTA:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1992, et pas nécessairement toute l'année.

STATIONNEMENT:

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non, ou non locataire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 8.5.

NOTA:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1992, et pas nécessairement toute l'année.

CLIMATISATION:

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non, ou non locataire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 8.6.

NOTA:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1992, et pas nécessairement toute l'année.

PISCINE:

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non, ou non locataire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 8.7.

NOTA:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1992, et pas nécessairement toute l'année.

TÉLÉDISTRIBUTION (Câble):

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non, ou non locataire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 8.8.

NOTA:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1992, et pas nécessairement toute l'année.

AUTRE:

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non, ou non locataire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 8.9.

NOTA:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1992, et pas nécessairement toute l'année.

RÉDUCTION DU LOYER EN 1992

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non, ou non locataire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 6.

CHANGEMENT DE LOGEMENT EN 1992

Code	Catégorie
1	Oui
2	Non

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section B. Caractéristiques des logements occupés en 1992, B02 question 1.

CARACTÉRISTIQUES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE

NOTA:

Personne de référence. La personne qui est désignée sur le questionnaire comme étant le principal soutien financier du ménage. Dans les ménages où tous les membres subviennent à parts égales aux besoins du ménage, n'importe quel membre peut être considéré comme la personne de référence.

REVENU AVANT IMPÔT

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
 Revenu d'un emploi autonome
 Revenu de placements
 Paiements de transfert gouvernementaux
 Revenus provenant d'autres sources

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 2 à 16, 20, 22 et 23.

NOTA:

- ne comprend que le revenu de la personne de référence,
- il existe des différences entre l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et celle-ci (EDFAM).
 - Dans les deux enquêtes, les répondants déclarent le revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. Dans l'EFC, seulement le tiers est pris en compte dans le revenu net, tandis que dans l'EDFAM l'ensemble du revenu brut est pris en compte;
 - Dans le traitement du revenu provenant d'intérêts, l'EDFAM demande explicitement l'intérêt reçu, tandis que dans l'EFC, le montant à déclarer n'est pas explicite;
 - l'EFC exclut des publications les ménages dont la principale source de revenu constitue une solde et des indemnités militaires, tandis que dans l'EDFAM, seul le personnel militaire demeurant dans des casernes est exclu;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société. Le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires qui ne sont pas apparentés à la personne de référence. Le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier. Le revenu de paiements de transferts gouvernementaux comprend les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations reçues au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, l'assistance sociale, les crédits d'impôts pour enfants, les crédits d'impôts provinciaux et les crédits sur la taxe sur les produits et services (TPS). Les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.

- dans les enquêtes antérieures sur les dépenses des familles, les crédits fédéral et provinciaux ne faisaient pas partie des impôts. Depuis 1990, les crédits d'impôts sont inclus dans le revenu avant impôt.
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
Soldes et indemnités militaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 2 et 3.

NOTA:

- ne comprend que le revenu de la personne de référence;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société.

REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Revenu net d'emploi autonome non agricole
Revenu net provenant d'un emploi autonome agricole
Revenu brut provenant de chambreurs et pensionnaires qui ne sont pas apparentés à la personne de référence

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 4 et 5.

NOTA:

- ne comprend que le revenu de la personne de référence;
- le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires qui ne sont pas apparentés à la personne de référence;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Intérêt sur obligations, dépôts, etc.
Dividendes
Autre revenu de placements

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 6 à 8.

NOTA:

- ne comprend que le revenu de la personne de référence;
- le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Allocations familiales (y compris crédit d'impôt fédéral pour enfants)
Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
Prestations de Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec
Assurance-chômage
Assistance sociale et suppléments de revenu versés par les provinces
Crédits d'impôt - taxe sur les produits et services (TPS)
Crédits d'impôt provincial
Crédit pour taxe fédérale sur les ventes
Autre revenu provenant de sources publiques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 9 à 14, 20, 22 et 23.

NOTA:

- ne comprend que le revenu de la personne de référence;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Pensions de retraite
Autres revenus en espèce

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 15 et 16.

NOTA:

- ne comprend que le revenu de la personne de référence;
- les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.

REVENU APRÈS IMPÔT

Différence entre le REVENU AVANT IMPÔT et les IMPÔTS PERSONNELS

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 2 à 16 et 19 à 23.

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, questions 1 à 3.

NOTA:

- ne comprend que le revenu et l'impôt de la personne de référence;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

ÉTAT MATRIMONIAL

Code	Catégorie
1	Marié(e) (ou vivant en union libre)
2	Célibataire (jamais marié(e))
3	Autre

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonne) 5.

NOTA:

Pour être classé comme marié, le conjoint doit avoir été membre du ménage au 31 décembre 1992. Même si la personne de référence était mariée, son état matrimonial sera "autre" si son conjoint n'était pas présent.

ÂGE

Code	Catégorie
24	24 ans et moins
25-75	Âge réel
76	76 ans et plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonne) 3.

SEXE

Code	Catégorie
1	Homme
2	Femme

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonne) 4.

NIVEAU D'INSTRUCTION

Code	Catégorie
1	Moins de 9 années d'études
2	Études secondaires partielles ou complètes
3	Études postsecondaires partielles
4	Certificat ou diplôme d'études postsecondaires
5	Grade universitaire
6	Non déclarée

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question 19.

PROFESSION

Code	Catégorie
1	Direction et administration
2	Secteur professionnel et technique
3	Enseignement
4	Travail de bureau
5	Vente
6	Services
7	Agriculture, pêche et exploitation forestière
8	Mines, transformation et usinage
9	Fabrication, montage et réparation de produits
10	Construction
11	Autres professions
12	Sans travail, y compris retraité(e)
13	Non déclarée

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonne) 6.

NOTA:

Le code est établi d'après la profession exercée pendant la plus longue période en 1992. Si la personne a été sans travail ou retraitée pendant la plus grande partie de l'année, mais non pendant toute l'année, alors le code ne sera pas "12", mais l'un des autres codes. Les codes s'inspirent de la Classification type des professions (CTP).

voir la page suivante

EXPLICATION DES GROUPES DE PROFESSIONS

- Code Catégorie
- Grands groupes (codes et catégories de la C.T.P.)
- 1 Direction et administration
 - 11 Directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé
 - 2 Secteur professionnel et technique
 - 21 Travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques
 - 23 Travailleurs spécialisés des sciences sociales et domaines connexes
 - 25 Membres du clergé et assimilés
 - 31 Médecine et santé
 - 33 Professionnels des domaines artistique et littéraire, et personnel assimilé
 - 3 Enseignement
 - 27 Enseignants et personnel assimilé
 - 4 Travail de bureau
 - 41 Employés de bureau et travailleurs assimilés
 - 5 Vente
 - 51 Travailleurs spécialisés dans la vente
 - 6 Services
 - 61 Travailleurs spécialisés dans les services
 - 7 Agriculture, pêche et exploitation forestière
 - 71 Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs
 - 73 Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés
 - 75 Travailleurs forestiers et bûcherons
 - 8 Mines, transformation et usinage
 - 77 Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz, et travailleurs assimilés
 - 81 Travailleurs des industries de transformation
 - 83 Usineurs et travailleurs des domaines connexes
 - 9 Fabrication, montage et réparation de produits
 - 85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication le montage et la réparation de produits
 - 10 Construction
 - 87 Travailleurs du bâtiment
 - 11 Autres professions
 - Toutes les autres professions non énumérées ci-dessus.
 - 12 Sans travail, y compris retraité(e)
 - 13 Non déclarée

Nota: Les grands groupes sont tirés de la Classification type des professions (C.T.P.), 1980, no 12-565F catalogue, février 1981.

SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 question 1.1.

SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 question 1.2.

LANGUE MATERNELLE

Code Catégorie

- 1 Anglais
- 2 Français
- 3 Autre

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question 16.

NOTA:

La langue maternelle "Français" et "Autre" pour Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique a été combinée et recodée sous la catégorie "Autre".

ANNÉE D'IMMIGRATION

Code	Catégorie
1	Né(e) au Canada
2	Avant 1946
3	1946-1955
4	1956-1960
5	1961-1965
6	1966-1970
7	1971-1975
8	1976-1980
9	1981-1985
10	1986-1992

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question 18.

PAYS DE NAISSANCE

- | Code | Catégorie |
|------|---|
| 1 | Canada |
| 2 | Grande-Bretagne, États-Unis, Nord de l'Europe et Europe de l'Ouest
Grande-Bretagne et Royaume-Uni, États-Unis, Groënland, Saint Pierre et Miquelon, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Irlande, Suède, Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse Liechtenstein, Monaco et autres pays d'Europe de l'Ouest. |
| 3 | Sud de l'Europe et Europe de l'Est
Italie, Grèce, Malte, Portugal, Espagne, Albanie, Yougoslavie (Serbie, Croatie, Bosnie, Slovénie), Andorre, Chypre, Gibraltar, San Marino, État de la cité du Vatican, autres pays de l'Europe du Sud, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, U.R.S.S., Bulgarie, Ukraine, Estonie, Arménie, Georgie, Latvia, Russie, Lituanie, autres pays de l'Europe de l'Est. |
| 4 | Chine, Asie et Océanie
Chine, Hong-Kong, Japon, Corée, Taïwan, Vietnam Macao, Mongolie, Brunéi, Union du Myanmar, Kampuchea, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande. Bangladesh, Inde, Pakistan, Punjab, Sri Lanka, Cambodge, Indonésie, Malaya, Bhoutan, Maldives, Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa américaines, Belaulaysia, Iles Cook, Fidji, Polynésie française, Guam, Kiribati, Ile Marshall, Micronésie, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ile Pitcairn, Ile Salomon, Tonga, Tuvalu, Territoires sous tutelle américaine des îles du Pacifique, Vanuatu, Wallis et Futuna, État indépendant Samoa-Occidental. |
| 5 | Autres et non déclarés
Iran, Irak, Israël, Liban, Syrie, Afghanistan, Turquie, Bahréïn, Jordanie, Kowéït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Émirats arabes unis, Yémen, autres pays du Moyen-Orient, Kenya, Maroc, Soudan, Ouganda, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Égypte, Libye, Tunisie, Sahara occidental, Zambie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Liberia, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Sainte Hélène et Ascension, Togo, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Mauritius, Mayotte, Réunion, Seychelles, Somalie, Afrique du sud, Zimbawia, Mozambique, Angola, Botswana, Cameroun, Congo, République centrale africaine, Guinée équatoriale, Gabon, Zaïre, Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Botswana, Lesotho, Zimbabwe, Swaziland, autres pays de l'Afrique, Guyane, Guyane française, Mexique, Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Ile Falkland, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay, Vénézuella, autres pays de l'Amérique Centrale, Barbades, Cuba, République dominicaine, Haïti, Jamaïque, Porto Rico, Trinité-et-Tobago, Anguilla, Antigua, Aruba, Bahamas, Iles Cayman, Dominique, Grenade, Guadeloupe, Martinique, Montserrat, Antilles néerlandaises, Saint Christophe-et-Nevis, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Iles turques et Caicos, Iles vierges (Britannique) Iles vierges (américaines), autres pays des Antilles, non déclaré. |

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question 17.

CARACTÉRISTIQUES DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE

REVENU AVANT IMPÔT

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
Revenu d'un emploi autonome
Revenu de placements
Paiements de transfert gouvernementaux
Revenus provenant d'autres sources

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 2 à 16, 20, 22 et 23.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint de la personne de référence,
- il existe des différences entre l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et celle-ci (EDFAM).
 - Dans les deux enquêtes, les répondants déclarent le revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. Dans l'EFC, seulement le tiers est pris en compte dans le revenu net, tandis que dans l'EDFAM l'ensemble du revenu brut est pris en compte;
 - Dans le traitement du revenu provenant d'intérêts, l'EDFAM demande explicitement l'intérêt reçu, tandis que dans l'EFC, le montant à déclarer n'est pas explicite;
 - l'EFC exclut des publications les ménages dont la principale source de revenu constitue une solde et des indemnités militaires, tandis que dans l'EDFAM, seul le personnel militaire demeurant dans des casernes est exclu;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société. Le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires qui ne sont pas apparentés à la personne de référence. Le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier. Le revenu de paiements de transferts gouvernementaux comprend les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations reçues au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, l'assistance sociale, les crédits d'impôts pour enfants, les crédits d'impôts provinciaux et les crédits sur la taxe sur les produits et services (TPS). Les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.
- dans les enquêtes antérieures sur les dépenses des familles, les crédits fédéral et provinciaux ne faisaient pas partie des impôts. En 1992, les crédits d'impôts sont inclus dans le revenu avant impôt.
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
Soldes et indemnités militaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 2 et 3.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint de la personne de référence;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société.

REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Revenu net d'emploi autonome non agricole
Revenu net provenant d'un emploi autonome agricole
Revenu brut provenant de chambreurs et pensionnaires qui ne sont pas apparentés à la personne de référence

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 4 et 5.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint de la personne de référence;
- le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires qui ne sont pas apparentés à la personne de référence;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Intérêt sur obligations, dépôts, etc.
Dividendes
Autre revenu de placements

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 6 à 8.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint de la personne de référence;
- le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Allocations familiales (y compris crédit d'impôt fédéral pour enfants)
Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
Prestations de Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec
Assurance-chômage
Assistance sociale et suppléments de revenu versés par les provinces
Crédits d'impôt - taxe sur les produits et services (TPS)
Crédits d'impôt provincial
Crédit pour taxe fédérale sur les ventes
Autre revenu provenant de sources publique

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 9 à 14, 20, 22 et 23.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint de la personne de référence;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Pensions de retraite
Autres revenus en espèce

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 15 et 16.

NOTA:

- ne comprend que le revenu du conjoint de la personne de référence;
- les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.

REVENU APRÈS IMPÔT

Différence entre le REVENU AVANT IMPÔT et les IMPÔTS PERSONNELS

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 2 à 16 et 19 à 23.

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, questions 1 à 3.

NOTA:

- ne comprend que le revenu et l'impôt du conjoint de la personne de référence;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

ÂGE

Code	Catégorie
0	Aucun conjoint
24	24 ans et moins
26-75	Âge réel
76	76 ans et plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonne) 3.

SEXE

Code	Catégorie
0	Aucun conjoint
1	Homme
2	Femme

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonne) 4.

NIVEAU D'INSTRUCTION

Code	Catégorie
0	Aucun conjoint
1	Moins de 9 années d'études
2	Études secondaires partielles ou complètes
3	Études postsecondaires partielles
4	Certificat ou diplôme d'études postsecondaires
5	Grade universitaire
6	Non déclaré

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question 19.

PROFESSION

Code	Catégorie
0	Aucun conjoint
1	Direction et administration
2	Secteur professionnel et technique
3	Enseignement
4	Travail de bureau
5	Vente
6	Services
7	Agriculture, pêche et exploitation forestière
8	Mines, transformation et usinage
9	Fabrication, montage et réparation de produits
10	Construction
11	Autres professions
12	Sans travail, y compris retraité(e)
13	Non déclarée

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonne) 6.

NOTA:

Le code est établi d'après la profession exercée pendant la plus longue période en 1992. Si la personne a été sans travail ou retraitée pendant la plus grande partie de l'année, mais non pendant toute l'année, alors le code ne sera pas "12", mais l'un des autres codes. Les codes s'inspirent de la Classification type des professions (CTP):

voir la page suivante

EXPLICATION DES GROUPES DE PROFESSIONS

Code Catégorie

- Grands groupes (codes et catégories de la C.T.P.)
- 1 Direction et administration
 - 11 Directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé
- 2 Secteur professionnel et technique
 - 21 Travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques
 - 23 Travailleurs spécialisés des sciences sociales et domaines connexes
 - 25 Membres du clergé et assimilés
 - 31 Médecine et santé
 - 33 Professionnels des domaines artistique et littéraire, et personnel assimilé
- 3 Enseignement
 - 27 Enseignants et personnel assimilé
- 4 Travail de bureau
 - 41 Employés de bureau et travailleurs assimilés
- 5 Vente
 - 51 Travailleurs spécialisés dans la vente
- 6 Services
 - 61 Travailleurs spécialisés dans les services
- 7 Agriculture, pêche et exploitation forestière
 - 71 Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs
 - 73 Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés
 - 75 Travailleurs forestiers et bûcherons
- 8 Mines, transformation et usinage
 - 77 Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz, et travailleurs assimilés
 - 81 Travailleurs des industries de transformation
 - 83 Usineurs et travailleurs des domaines connexes
- 9 Fabrication, montage et réparation de produits
 - 85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits
- 10 Construction
 - 87 Travailleurs du bâtiment
- 11 Autres professions
 - Toutes les autres professions non énumérées ci-dessus.
- 12 Sans travail, y compris retraité(e)
- 13 Non déclarée

Nota: Les grands groupes sont tirés de la Classification type des professions (C.T.P.), 1980, no 12-565F catalogue, février 1981.

SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 question 1.1.

SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 question 1.2.

LANGUE MATERNELLE

Code	Catégorie
0	Aucun conjoint
1	Anglais
2	Français
3	Autre

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question 16.

NOTA:

La langue maternelle "Français" et "Autre" pour Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique a été combinée et recodée sous la catégorie "Autre".

ANNÉE D'IMMIGRATION

Code	Catégorie
0	Aucun conjoint
1	Né(e) au Canada
2	Avant 1946
3	1946-1955
4	1956-1960
5	1961-1965
6	1966-1970
7	1971-1975
8	1976-1980
9	1981-1985
10	1986-1992

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question 18.

PAYS DE NAISSANCE

- 0 **Aucun conjoint**
- 1 **Canada**
- 2 **Grande-Bretagne, États-Unis, Nord de l'Europe et Europe de l'Ouest**
Grande-Bretagne et Royaume-Uni, États-Unis, Groënland, Saint Pierre et Miquelon, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Irlande, Suède, Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse Liechtenstein, Monaco et autres pays d'Europe de l'Ouest.
- 3 **Sud de l'Europe et Europe de l'Est**
Italie, Grèce, Malte, Portugal, Espagne, Albanie, Yougoslavie (Serbie, Croatie, Bosnie, Slovénie), Andorre, Chypre, Gibraltar, San Marino, État de la cité du Vatican, autres pays de l'Europe du Sud, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, U.R.S.S., Bulgarie, Ukraine, Estonie, Arménie, Georgie, Latvia, Russie, Lituanie, autres pays de l'Europe de l'Est.
- 4 **Chine, Asie et Océanie**
Chine, Hong-Kong, Japon, Corée, Taïwan, Vietnam Macao, Mongolie, Brunéi, Union du Myanmar, Kampuchea, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande. Bangladesh, Inde, Pakistan, Punjab, Sri Lanka, Cambodge, Indonésie, Malaya, Bhoutan, Maldives, Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa américaines, Belaulaysia, Iles Cook, Fidji, Polynésie française, Guam, Kiribati, Ile Marshall, Micronésie, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ile Pitcairn, Ile Salomon, Tonga, Tuvalu, Territoires sous tutelle américaine des îles du Pacifique, Vanuatu, Wallis et Futuna, État indépendant Samoa-Occidental.
- 5 **Autres et non déclarés**
Iran, Irak, Israël, Liban, Syrie, Afghanistan, Turquie, Bahréïn, Jordanie, Kowéït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Émirats arabes unis, Yémen, autres pays du Moyen-Orient, Kenya, Maroc, Soudan, Ouganda, Algérie, Benin, Burkina Faso, Cap Vert, Égypte, Libye, Tunisie, Sahara occidental, Zambie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Liberia, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Sainte Hélène et Ascension, Togo, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Mauritius, Mayotte, Réunion, Seychelles, Somalie, Afrique du sud, Zimbawia, Mozambique, Angola, Botswana, Cameroun, Congo, République centrale africaine, Guinée équatoriale, Gabon, Zaïre, Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Botswana, Lesotho, Zimbabwe, Swaziland, autres pays de l'Afrique, Guyane, Guyane française, Mexique, Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Ile Falkland, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay, Vénézuella, autres pays de l'Amérique Centrale, Barbades, Cuba, République dominicaine, Haïti, Jamaïque, Porto Rico, Trinité-et-Tobago, Anguilla, Antigua, Aruba, Bahamas, Iles Cayman, Dominique, Grenade, Guadeloupe, Martinique, Montserrat, Antilles néerlandaises, Saint Christophe-et-Nevis, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Iles turques et Caicos, Iles vierges (Britannique) Iles vierges (américaines), autres pays des Antilles, non déclaré.

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question 17.

DESCRIPTION DU MÉNAGE

COMPOSITION DU MÉNAGE

Code	Catégorie
1	Ménages composés d'une personne
2	Ménages composés de couple marié seulement
3	Ménages composés de couple marié avec enfants célibataires seulement
4	Couple marié vivant avec des personnes apparentées ou vivant avec au moins une personne non apparentée
5	Famille monoparentale seulement
6	Autres ménages vivant avec des personnes apparentées
7	Autres ménages sauf autres couples mariés

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, questions (colonnes) 2, 3 et 5.

NOTA:

- Pour constituer un couple marié, la personne de référence et son conjoint doivent avoir été membres du ménage au 31 décembre 1992.
- Dans le cas d'une famille monoparentale (code 5), un seul des parents doit avoir fait partie du ménage au cours de l'année.
- Les codes 3 et 5 s'appliquent uniquement au(x) parent(s) et aux fils et filles jamais mariés et enfants en foyer nourricier peu importe leur âge.
- Le code 7 comprend les ménages qui n'ont pas à leur tête un couple marié et qui comprennent au moins une personne qui n'est pas apparentée à la personne de référence.

NOMBRES DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Code	Catégorie
0-1	Nombre réel de bénéficiaires de l'assurance-chômage
2	2 et plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 question 12.

INDICE D'ASSISTANCE SOCIALE

Code Catégorie

- 0 Aucun bénéficiaire de prestations d'assistance sociale dans le ménage
- 1 Au moins un bénéficiaire de prestations d'assistance sociale dans le ménage

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 question 13.

NOMBRE DE MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1992**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonne) 10.

NOTA:

Cela comprend toutes les personnes qui étaient membres du ménage au 31 décembre 1992, qu'elles l'aient été pendant toute l'année ou pendant une partie de l'année seulement.

MEMBRES DU MÉNAGE À UN MOMENT QUELCONQUE EN 1992

Cela comprend:

Tous les adultes de 16 ans ou plus:

Tous les enfants de 15 ans ou moins:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonnes) 3 et 15.

NOTA:

Comprend toutes les personnes qui ont appartenu au ménage à un moment quelconque en 1992, même si elles n'en étaient pas membres au 31 décembre 1992 ou à un autre moment de l'année. L'âge est celui qu'avait la personne au 31 décembre 1992.

NOMBRE DE SEMAINES-PERSONNES PASSÉES COMME MEMBRE DU MÉNAGE EN 1992

Cela comprend:

Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - enfants 3 ans ou moins:

Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - enfants 4-6 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - enfants 7-9 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - enfants 10-12 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - enfants 13-15 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - adultes 16-17 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - adultes 18-24 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - adultes 25-44 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - adultes 45-64 ans:

Le nombre de semaines passées à titre de membre du ménage - adultes 65 ans ou plus:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonnes) 3 et 11 à 13.

NOTA:

- les revenus et dépenses des personnes ayant appartenu au ménage pendant une partie de l'année seulement ne sont déclarés que pour la période pendant laquelle elles en ont fait partie. Le nombre de semaines-personnes passées comme membre permet d'identifier et de distinguer ces personnes;
- ce nombre, divisé par 52, donne le nombre de personnes équivalent à une année et sert à déterminer la taille moyenne des ménages (poste no 4010) dans toutes les totalisations présentées dans le volume "Dépenses des familles au Canada, 1992", no 62-555 au catalogue.

NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PLEIN

Code	Catégorie
0-2	Nombre réel de salariés à temps plein
3	3 salariés à temps plein ou plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 1.1 et 1.2.

NOTA:

Un salarié à temps plein est une personne qui a travaillé plus de 48 semaines, dont au moins 25 à temps plein.

NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Code	Catégorie
0-2	Nombre réel de salariés à temps partiel
3	3 salariés à temps partiel ou plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 1.1 et 1.2.

NOTA:

Un salarié à temps partiel est une personne qui a soit travaillé entre 1 et 48 semaines, soit travaillé plus de 48 semaines, dont moins de 25 à temps plein.

NOMBRE D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS POSSÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1992

Code	Catégorie
0-3	Nombre réel
4	4 et plus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J01 question 8.

NOMBRE DE FAMILLES ÉCONOMIQUES

Code Catégorie

- 1 Une famille économique dans le ménage
- 2 2 familles économiques ou plus dans le ménage

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonne) 7.

REVENU AVANT IMPÔT

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
Revenu d'un emploi autonome
Revenu de placements
Paiements de transfert gouvernementaux
Revenus provenant d'autres sources

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 2 à 16, 20, 22 et 23.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres du ménage,
- il existe des différences entre l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et celle-ci (EDFAM).
 - Dans les deux enquêtes, les répondants déclarent le revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. Dans l'EFC, seulement le tiers est pris en compte dans le revenu net, tandis que dans l'EDFAM l'ensemble du revenu brut est pris en compte;
 - Dans le traitement du revenu provenant d'intérêts, l'EDFAM demande explicitement l'intérêt reçu, tandis que dans l'EFC, le montant à déclarer n'est pas explicite;
 - l'EFC exclut des publications les ménages dont la principale source de revenu constitue une solde et des indemnités militaires, tandis que dans l'EDFAM, seul le personnel militaire demeurant dans des casernes est exclu;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société. Le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires qui ne sont pas apparentés à la personne de référence. Le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier. Le revenu de paiements de transferts gouvernementaux comprend les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations reçues au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, l'assistance sociale, les crédits d'impôts pour enfants, les crédits d'impôts provinciaux et les crédits sur la taxe sur les produits et services (TPS). Les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.
- dans les enquêtes antérieures sur les dépenses des familles, les crédits fédéral et provinciaux ne faisaient pas partie des impôts. En 1992, les crédits d'impôts sont inclus dans le revenu avant impôt.
- Cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements
Soldes et indemnités militaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 2 et 3.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres du ménage;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société.

REVENU PROVENANT D'UN EMPLOI AUTONOME

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Revenu net d'emploi autonome non agricole
Revenu net provenant d'un emploi autonome agricole
Revenu brut provenant de chambreurs et pensionnaires qui ne sont pas apparentés à la personne de référence

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 4 et 5.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres du ménage;
- le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires qui ne sont pas apparentés à la personne de référence;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Intérêt sur obligations, dépôts, etc.
Dividendes
Autre revenu de placements

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 6 à 8.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres du ménage;
- le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Allocations familiales (y compris crédit d'impôt fédéral pour enfants)
Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
Prestations de Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec
Assurance-chômage
Assistance sociale et suppléments de revenu versés par les provinces
Crédits d'impôt - taxe sur les produits et services (TPS)
Crédits d'impôt provincial
Crédit pour taxe fédérale sur les ventes
Autre revenu provenant de sources publique

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 9 à 14, 20, 22 et 23.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres du ménage;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.
- voir comparabilité

REVENU PROVENANT D'AUTRES SOURCES

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Pensions de retraite
Autres revenus en espèce

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 15 et 16.

NOTA:

- comprend le revenu de tous les membres du ménage;
- les revenus provenant d'autres sources comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.

REVENU APRÈS IMPÔT

Différence entre le REVENU AVANT IMPÔT et les IMPÔTS PERSONNELS

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 2 à 16, 19 à 23.

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, questions 1 à 3.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

CRÉDITS D'IMPÔT PROVINCIAL**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 question 22..

NOTA:

- dans les enquêtes antérieures sur les dépenses des familles, les crédits fédéral et provinciaux ne faisaient pas partie des impôts. Depuis 1990, les crédits d'impôts sont inclus dans le revenu avant impôt.
- cette zone permet la comparaison entre les années antérieures.

CRÉDITS SUR LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS)

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 question 20.

NOTA:

- dans les enquêtes antérieures sur les dépenses des familles, les crédits fédéral et provinciaux ne faisaient pas partie des impôts. Depuis 1990, les crédits d'impôts sont inclus dans le revenu avant impôt.
- cette zone permet la comparaison entre les années antérieures.

AUTRES RENTRÉES MONÉTAIRES

Cela comprend les postes suivants:

Dons en argent
Héritages, règlements forfaitaires, etc.

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 17 et 18.

VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Cela comprend les postes suivants:

Total, variation nette de l'actif

Argent en banque, etc.

Argent dû au ménage

Sommes versées en acompte pour achats ultérieurs

Contributions nettes moins retraits; REÉR

Actif financier: achats moins les ventes

Vente de biens personnels non-échangé

Propriété: maison

Propriété: maison de villégiature

Propriété: autres biens

Placements dans une entreprise non constituée ou dans une ferme

Moins

Total, variation nette du passif

Prêts à versements réguliers

Autres sommes dues

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section P. Changement de la situation financière du ménage en 1992, P01 questions 1 à 14, P02 questions 2, 4, 11 et 14 à 19.

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C02 questions 1, 2, 3.2, 3.4, 3.6, 3.8, 3.10 et 3.12, C05 questions 3.1 et 6.1, C06 question 10, C07 questions 1.2 et 2.1, C11 questions 2.1, 3.1, 4, 5, 7.2, 10 à 13 et 15.2.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D01, question 12.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

CHANGEMENT DU RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section P. Changement de la situation financière du ménage en 1992, P01, question 5.

NOTA:

- déduction faite des contributions moins les retraits;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

DÉPENSES

COMPARABILITÉ

On a apporté des modifications importantes à la classification des dépenses d'une enquête à l'autre. Les utilisateurs doivent en tenir compte lorsqu'il s'agit de comparer les dépenses d'une année à l'autre. Un tableau intitulé "Comparaison des catégories de dépenses des familles, 1969-1992" énumère les catégories correspondantes utilisées dans les enquêtes de 1969, 1974, 1978, 1982, 1984, 1986 et 1990.

ALIMENTATION

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Aliments achetés dans un magasin
Pension payée à d'autres ménages privés
Aliments consommés au restaurant, etc.

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1992, F01, questions 1 à 7, F02, questions 3 et 4.

NOTA:

- les aliments consommés au restaurant, etc., ne comprennent pas les repas remboursés par l'employeur ni ceux qui font partie d'un forfait de vacances;
- les aliments comprennent les boissons non alcoolisées. Les boissons alcoolisées font l'objet d'une zone distincte;
- les dépenses consacrées aux articles non alimentaires (question 2) sont soustraites du montant total des dépenses du ménage au titre des aliments et autres produits (question 1).

Aliments achetés dans un magasin:

Cela comprend les aliments achetés:

Dans les environs ou en voyages d'un jour
Lors de voyages de plus d'un jour

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1992, F01, questions 1 à 5.

NOTA:

Les dépenses au titre d'articles non alimentaires (question 2) ont été soustraites du montant total des dépenses du ménage au titre des aliments et autres produits (question 1).

Aliments achetés au restaurant, etc.:

Cela comprend les aliments achetés au restaurant:

Dans les environs ou en voyages d'un jour
Lors de voyages de plus d'un jour

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1992, F01 questions 6 et 7.

NOTA:

Les aliments achetés au restaurant ne comprennent pas les repas remboursés par l'employeur ni ceux qui font partie d'un forfait de vacances.

LOGEMENT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Résidence principale
Autre logement

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C01 questions 2 et 4, C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9, et 3.11, C04 questions 1 à 14, C06 questions 9 et 11, C07 questions 1.7, 2.2, 3 et 4, C08 questions 2 à 4 et 7 moins question 5, C09 questions 1.1 to 1.7, 1.9 et 3, C11 questions 3.2, 6 et 8.

NOTA:

- au cours de l'année d'enquête, le ménage peut avoir déménagé d'un logement à un autre avec ou sans changement de mode d'occupation; par conséquent, le même ménage peut déclarer à la fois des dépenses au titre d'un logement loué et au titre d'un logement possédé et, pour la même raison, plus d'un combustible (ainsi que deux genres d'installations, de transformations et de considérations relatives à une résidence principale et à une maison de villégiature possédée);
- dans les cas où une unité (une personne ou plus) qui était locataire (propriétaire) pendant la première partie de 1992 a été fusionnée avec une unité qui était propriétaire (locataire) pendant toute l'année, il est possible que les dépenses au titre d'un logement loué (logement possédé) aient été faites par un ménage identifié comme propriétaire (locataire) pendant toute l'année.

Résidence principale:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Logement loué
Logement appartenant à l'occupant
Eau, combustibles et électricité

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C01 questions 2 et 4, C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9 et 3.11, C04 questions 1 à 14, C06 question 9, C07 questions 1.7, 2.2, 3 et 4, C08 questions 2 à 4 et 7 moins question 5, C09 questions 1.1 à 1.7 et 1.9.

NOTA:

- au cours de l'année d'enquête, le ménage peut avoir déménagé d'un logement à un autre avec ou sans changement de mode d'occupation; par conséquent, le même ménage peut déclarer à la fois des dépenses au titre d'un logement loué et au titre d'un logement possédé et, pour la même raison, plus d'un combustible (ainsi que deux genres d'installations, de transformations et de considérations relatives à une résidence principale et à une maison de villégiature possédée);
- dans les cas où une unité (une personne ou plus) qui était locataire (propriétaire) pendant la première partie de 1992 a été fusionnée avec une unité qui était propriétaire (locataire) pendant toute l'année, il est possible que les dépenses au titre d'un logement loué (logement possédé) aient été faites par un ménage identifié comme propriétaire (locataire) pendant toute l'année.

Logement loué:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Loyer
Entretien, réparations et modification
Primes d'assurance pour locataires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 questions 2 à 4 et 7.

NOTA:

- le loyer payé ne comprend pas l'argent remis au ménage en 1992 pour une raison quelconque, par ex., les paiements en trop (question 5), les allocations de loyer provinciales, etc. (mais non les crédits d'impôt provinciaux qui sont compris dans les "remboursements d'impôt sur le revenu");
- le montant du loyer est celui qui a été payé par le ménage qu'il s'agisse ou non d'un logement subventionné;

- cette zone peut renfermer une valeur négative.

- Loyer:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 questions 2 à 4.

NOTA:

- le loyer payé ne comprend pas l'argent remis au ménage en 1992 (question 5) pour une raison quelconque, par ex., les paiements en trop, les allocations de loyer provinciales, etc. (mais non les crédits d'impôt provinciaux qui sont compris dans le revenu);
- le montant du loyer est celui qui a été payé par le ménage qu'il s'agisse ou non d'un logement subventionné;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Logement appartenant à l'occupant:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Entretien, réparations et remplacements
Frais de condominium
Impôts fonciers
Primes d'assurance de propriétaire
Intérêts hypothécaires
Autres dépenses

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C01 questions 2 et 4, C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9 et 3.11, C04 questions 1 à 14, C06 questions 9 et 11, C07 questions 1.7, 2.2, 3 et 4.

NOTA:

Les frais de réparation et d'entretien comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété (logement et terrain) et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.

- Entretien, réparations et remplacements:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Coût de contrat et de main-d'oeuvre
Matériaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9 et 3.11, C04 questions 1 à 14.

NOTA:

- réparations, entretien et remplacements seulement;
- comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.

- Coût de contrat et de main-d'oeuvre:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Clôtures, patios et entrées pour voiture
Murs extérieurs
Peinture (intérieur et extérieur)
Papier peint
Autres murs intérieurs et plafonds
Menuiserie, y compris parquet de bois
Systèmes d'électricité
Systèmes automatiques
Remplacement de la toiture
Gouttières, autres réparations de la toiture
Couverture de sol rigide & moquette
Autres remplacements et réparations

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9 et 3.11, C04 questions 1 à 14.

NOTA:

- contrat (main-d'oeuvre et matériaux compris) et/ou coût de la main-d'oeuvre rémunérée seulement;
- réparations, entretien et remplacements seulement;
- comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.

- Matériaux:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Clôtures, patios et entrées pour voiture
Murs extérieurs
Peinture (intérieur et extérieur)
Papier peint
Autres murs intérieurs et plafonds
Menuiserie, y compris parquet de bois
Systèmes d'électricité
Systèmes automatiques
Remplacement de la toiture
Gouttières, autres réparations de la toiture
Couverture de sol rigide & moquette
Autres remplacements et réparations

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9 et 3.11, C04 questions 1 à 14.

NOTA:

- coût de matériaux seulement;
- réparations, entretien et remplacements seulement;
- comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.

- Impôts fonciers (logement appartenant à l'occupant):

Cela comprend les dépenses au titre des

Taxes et évaluations foncières

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C01 question 2.1.

- Primes d'assurance de propriétaire:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C01 question 2.2.

- Intérêts hypothécaires:*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C06 question 9.

NOTA:

- les intérêts imputables aux locaux d'affaires ont été supprimés;
- comprend les intérêts relatifs aux première et deuxième hypothèques sur tous les logements possédés occupés en 1992.

Eau, combustible et électricité:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants, pour la résidence principale:

Eau
Huile et autres combustibles liquides
Gaz canalisé
Autres combustibles
Électricité

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C09 questions 1.1 à 1.7 et 1.9.

NOTA:

- les dépenses comprennent celles qui ont été faites au titre de la résidence principale;
- les locataires déclarent des dépenses dans ces catégories si les frais sont payés séparément et ne sont pas compris dans le loyer.

- Eau:*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C09 questions 1.1 et 1.2.

NOTA:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

- Huile à chauffage et autres combustibles liquides:*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C09 question 1.3.

NOTA:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

- Gaz canalisé:*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C09 question 1.4.

NOTA:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

- Autres combustibles:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Gaz en bouteille

Bois de chauffage

Autres combustibles et frais de chauffage

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C09 questions 1.6, 1.7 et 1.9.

NOTA:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les propriétaires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

- Électricité:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C09 question 1.5.

NOTA:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

Autre logement:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Propriété de villégiature
Hébergement des voyageurs
Maisons de villégiature louées
Autre hébergement hors du foyer

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C09 question 3, C11 questions 3.2, 6 et 8.

NOTA:

- l'hébergement des voyageurs comprend tous les modes d'habitation utilisés pendant un séjour à l'extérieur de la maison, par exemple à l'école ou au collège, au travail (à l'exception des dépenses d'affaires), ou en voyage ou en vacances (non compris dans le prix des voyages tous frais compris, par exemple les résidences du collège, les maisons privées et les divers genres d'établissements à l'intention des voyageurs);
- l'hébergement ne comprend pas les dépenses relatives aux chambreurs réguliers, lesquelles sont déclarées sous la rubrique "pièces d'habitation louées par l'occupant";
- les dépenses relatives aux maisons de villégiature possédées comprennent l'eau, le combustible et l'électricité.

Hébergement des voyageurs:

Cela comprend les dépenses au titre des:

Hôtels

Motels

Autre hébergement des voyageurs

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C09 questions 3.2 à 3.6.

NOTA:

Nous n'avons pas tenté de séparer le coût des repas des frais d'hébergement s'il était inclus dans le prix.

ENTRETIEN MÉNAGER

Cela comprend les dépenses au titre des:

- Communications
- Frais de garde des enfants
- Services domestiques
- Dépenses au titre des animaux favoris
- Produits de nettoyage ménagers
- Articles en papier, emballages pour aliments
- Biens et services d'horticulture
- Autres articles ménagers

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E01 questions 1 à 18, E02 questions 4 à 27.

NOTA:

Les dépenses au titre du blanchissage et du nettoyage à sec figurent sous la rubrique des services vestimentaires.

Communications:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Téléphone
- Poste et autres frais de communication

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E01 questions 1 et 2.

Téléphone:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Achats d'appareils téléphoniques, etc.
- Service

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E01 question 1.

- Services téléphoniques:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E01, questions 1.1 à 1.4.

- Frais de base:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E01 question 1.1.

- Frais d'interurbain:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E01 question 1.3.

Frais de garde d'enfants:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Centres de soins et garderies de jour
- Autre garde à l'extérieur du foyer
- Garde au foyer les jours de semaine
- Autre garde au foyer

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E01 questions 3 à 6.

Dépenses au titre des animaux favoris:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Nourriture en conserve pour chiens et chats
- Autres aliments pour chiens et chats
- Autres aliments pour animaux favoris
- Achats d'animaux favoris et biens reliés
- Soins vétérinaires et autres services

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E01 questions 14 à 18.

Produits de nettoyage ménagers:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Détersif et savon
- Produits pour nettoyer ou cirer
- Produits chimiques ménagers spéciaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E02 questions 4 à 14.

Articles en papier, emballages pour aliments:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Serviettes de papier
- Papier-mouchoirs et papier-hygiéniques
- Cartes de souhaits et cartes postales
- Papeterie
- Papier d'emballage
- Autres fournitures en papier
- Sacs à déchets en plastique
- Autres sacs et articles en plastique
- Papier d'aluminium

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E02 questions 15 à 17 et 19 à 23.

Biens et services d'horticulture:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Biens et services d'horticulture
Graines de légumes, de fleurs et d'herbe
Produits de serre et de pépinière
Plantes en pots, fleurs coupées etc.
Pesticides, herbicides, insecticides
Engrais, terraux et amendements
Services horticoles et de déneigement

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E01, questions 8 à 13.

ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Accessoires d'ameublement
- Articles ménagers
- Services reliés aux accessoires et articles d'ameublement

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D01 questions 1 à 11 et 13, D03 questions 1 à 26, D04 questions 1 à 12 et 15 à 19, D05 questions 1 à 23.

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C09 question 1.8.

Accessoires d'ameublement:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Meubles
- Articles ménagers en textile et accessoires reliés
- Tapis, carpettes, paillasons
- Articles d'art, antiquités et articles de décoration

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D03 questions 1 à 15 et 17 à 26, D04 questions 1 à 4.

Meubles:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Meubles rembourrés
- Meubles en bois
- Meubles de métal et autres
- Matelas, sommiers, bâtis et armatures de lit

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D03 questions 1 à 14.

Articles ménagers en matière textile et accessoires reliés:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Matériel pour rideaux, tentures, etc.
Cache-fenêtres
Literie
Nappes, serviettes de table, etc.
Serviettes, débarbouillettes, descentes de bain, etc.
Autres

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D03 questions 18 à 26.

Articles ménagers:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Appareils ménagers
Lampes électriques portatives
Accessoires de cuisine et de cuisson non-électriques
Articles de table et couverts de table
Outils et matériel de maison et d'atelier
Matériel de jardinage et de déneigement
Autres articles ménagers
Pièces et organes auxiliaires (achetées séparément)

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D01 questions 1 à 11 et 13.1, D03 question 13, D04 questions 5 à 12 et 15 à 19, D05 questions 1 à 18.

Appareils ménagers:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Air climatisé et réfrigération
Appareils pour cuire et réchauffer les aliments
Appareils électriques pour préparer les aliments
Appareils pour la lessive
Autres appareils et accessoires électriques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D01 questions 1 à 11, D04 questions 10 à 12 et 15.

NOTA:

- prix d'achat net (après déduction de la valeur de reprise);
- les dépenses au titre des appareils de détente au foyer (radios, magnétophones, téléviseurs, etc.) ont été recueillies à la section D ("Principaux appareils ménagers"), mais classées sous la rubrique des loisirs;
- les dépenses au titre des appareils de soins personnels (rasoirs électriques, appareils électriques de mise en plis) ont été recueillies à la section D ("petits appareils électriques"), mais classées sous la rubrique des soins personnels;
- les ventes distinctes d'appareils ménagers (D01, question 12) sont comprises dans la variation de l'actif.

Services reliés aux accessoires et articles d'ameublement:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Location d'accessoires et articles d'ameublement
Entretien et réparations
Services de sécurité domestiques
Autres services

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D01 question 13.2, D05 questions 19 à 23.

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C09 question 1.8.

HABILLEMENT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vêtements pour femmes (14 ans et plus)
Vêtements pour fillettes (4 à 13 ans)
Vêtements pour hommes (14 ans et plus)
Vêtements pour garçons (4 à 13 ans)
Vêtements pour enfants (de moins de 4 ans)
Tissu pour vêtements, articles et services

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G01 questions 1 à 33, G02 questions 1 à 29, G03 questions 1 à 7 et 9 à 21.

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E02 questions 1 à 3.

NOTA:

- Les couches jetables (G03, question 8) figurent sous la rubrique des soins personnels;
- Les services de blanchissage et de nettoyage à sec (E02, questions 1 à 3) figurent sous la rubrique des services vestimentaires.

Vêtements pour femmes (14 ans et plus):

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Manteaux et vestes
Tailleurs et robes
Vêtements tout-aller
Vêtements de sport
Autres vêtements spécialisés
Lingerie, bas, vêtements de nuit
Autres vêtements et accessoires
Bijoux
Chaussures

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G01 questions 1 à 33.

NOTA:

Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 3.

Vêtements pour fillettes (4 à 13 ans):

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vêtements pour l'extérieur
Tailleurs et robes
Pantalons (y compris les shorts)
Blouses, tee-shirts et chandails
Sous-vêtements, vêtements de nuit, bas, etc.
Autres vêtements, accessoires et bijoux
Chaussures

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G01 questions 1 à 33.

NOTA:

Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 3.

Vêtements pour hommes (14 ans et plus):

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Manteaux et vestes
Complets et vestons sport
Pantalons
Autres vêtements
Vêtements de sport
Autres vêtements spéciaux
Autres vêtements et accessoires
Bijoux
Chaussures

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G02 questions 1 à 29.

NOTA:

Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 3.

Vêtements pour garçons (4 à 13 ans):

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vêtements d'extérieur
Pantalons (y compris les shorts)
Chemises, tee-shirts et chandails
Sous-vêtements, vêtements de nuit, détente, chaussettes
Autres vêtements, accessoires et bijoux
Chaussures

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G02 questions 1 à 29.

NOTA:

Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 3.

Vêtements pour enfants de moins de 4 ans:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vêtements de jour
Vêtements de nuit
Autres vêtements pour enfants
Chaussures

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G03 questions 1 à 7, 9 et 10.

NOTA:

Les couches jetables (G03 question 8) figurent sous la rubrique des soins personnels.

DÉPENSES AU TITRE DES VÊTEMENTS POUR L'ÉPOUX

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonne) 5.

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G02, questions 1 to 29.

NOTE:

Pour être classé comme marié, le conjoint doit avoir été membre du ménage au 31 décembre 1992. Même si la personne de référence était mariée, son état matrimonial sera "autre" si son conjoint n'était pas présent.

DÉPENSES AU TITRE DES VÊTEMENTS POUR L'ÉPOUSE

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section A. Composition du ménage en 1992, question (colonne) 5.

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G01, questions 1 to 33.

NOTE:

Pour être classé comme marié, le conjoint doit avoir été membre du ménage au 31 décembre 1992. Même si la personne de référence était mariée, son état matrimonial sera "autre" si son conjoint n'était pas présent.

Tissus pour vêtements, articles et services:

Cela comprend les dépenses au titre des:

Tissus pour vêtements
Menus articles
Services vestimentaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G03 questions 11 à 21.

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E02 questions 1 à 3.

NOTA:

Les services de blanchissage et de nettoyage à sec (E02 questions 1 à 3) figurent maintenant sous la rubrique des services vestimentaires.

Services vestimentaires:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Confection et coupe de vêtements
Entreposage de vêtements
Blanchissage et nettoyage à sec
Autre entretien et réparation de vêtements
Autres services vestimentaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G03 questions 16 à 21.

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E02 questions 1 à 3.

- Blanchissage et nettoyage à sec:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Service de blanchissage

Service de nettoyage à sec

Libre-service: blanchissage et nettoyage à sec

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section E. Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1992, E02 questions 1 à 3.

TRANSPORT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Transport privé
Transport public

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J01 questions 9, 11 et 13, J02 questions 1 à 16 et 18, J03 questions 1 à 3, J04 questions 1 à 11.

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08, question 9.

NOTA:

- à la question 11, les dépenses au titre de l'achat de véhicules représentaient le total des prix des véhicules achetés, moins le total des prix de vente des véhicules vendus;
- les dépenses déclarées aux J02 questions 1 à 16 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, J01 (question 17);
- les dépenses au titre des voyages de vacances tous frais compris ne figurent pas sous la rubrique du transport mais sous celle des loisirs;
- les dépenses au titre de l'achat et de l'utilisation d'autres véhicules (J03 questions 10 à 20), de bicyclettes (J03, questions 5 et 6) et de la location d'autres véhicules (J03 question 4) figurent toutes sous la rubrique des loisirs;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Transport privé:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Achats d'automobiles et de camions
Achats d'accessoires automobiles
Locations (à court et long termes) d'automobiles et camions
Utilisation de l'automobile et du camion

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J01 questions 9, 11 et 13, J02 questions 1 à 16 et 18, J03 questions 1 à 3.

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 9.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

Achat d'automobiles et de camions:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Automobile
Camion
Vente séparée d'automobiles et camions

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J01 questions 11 et 13.

NOTA:

- à la question 11, les dépenses au titre de l'achat de véhicules représentaient le total des prix des véhicules achetés, moins le total des prix de vente des véhicules vendus;
- les ventes séparées d'automobiles et de camions (J01 question 13) sont comptées comme dépenses négatives;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Utilisation de l'automobile et du camion:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Essence et carburant
Pneus
Batteries
Autres matériel pour entretien et réparation
Réparations et travaux d'entretien
Stationnement
Cours de conduite
Permis de conduire et examens
Primes d'assurances publiques et privées
Frais d'immatriculation
Autres frais d'exploitation

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J02 questions 1 à 16, J03 questions 1 à 3.

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C08 question 9.

NOTA:

Les dépenses déclarées aux J02 questions 1 à 16 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, (J01 question 17).

- Essence et carburant:*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J02 question 1.

- Réparations et travaux d'entretien:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vidanges d'huile et graissages

Mises au point

Autres réparations et entretien mécanique et électrique

Carrosserie (y compris la peinture)

Autres réparations et travaux d'entretien

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J02 questions 7 à 11.

NOTA:

Les dépenses déclarées aux J02 questions 1 à 16 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, J01 (question 17).

- Primes d'assurances publiques et privées:*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J02 question 12.

NOTA:

Les dépenses déclarées aux J02 questions 1 à 16 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, J01 (question 17).

Transport public:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Transport local et de banlieue
Transport interurbain

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J04 questions 1 à 11.

Transport local et de banlieue:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Services de déménagement et d'entreposage, livraison
Autobus, métro, tramway
Autobus ou train de banlieue
Taxi
Autres services de transport locaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J04 questions 1 à 5.

Transport interurbain:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Service de déménagement et d'entreposage
Avion
Train
Autocars interurbains
Autres services de transport de passagers
Autres transport interurbain de passagers

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J04 questions 6 à 11.

- **Avion:**

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J04 question 6.

SOINS DE SANTÉ

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Frais directs payés par le ménage
Primes d'assurance-médicale

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1990, I01 questions 1 à 19.

Frais directs payés par le ménage:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Fournitures pour soins de santé
Produits médicaux et pharmaceutiques
Soins médicaux
Articles et services pour soins des yeux
Autres articles pour soin de santé
Soins dentaires
Soins hospitaliers et autres soins médicaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 questions 3 à 19.

Fournitures pour soins de santé:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Trousses de premiers soins
Bandages
Coton absorbant
Condoms
Seringues

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, question 18.

Produits médicaux et pharmaceutiques:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Prescriptions
Autres

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 questions 16 et 17.

- Prescriptions:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 question 16.

Articles et services pour les soins des yeux:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Lunettes
Verres de contact
Autres articles pour les soins des yeux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 questions 3 à 7.

- Lunettes et verres de contact:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Verres de contact
Verres de lunettes prescrits achetés séparément
Montures de lunettes achetées séparément
Verres prescrits et montures de lunettes achetés ensemble

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 questions 3 à 6.

Soins dentaires:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Soins orthodontiques et périodontiques
Prescriptions et ajustement de dentiers
Autres soins dentaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 questions 8 à 10.

- Soins dentaires (sauf orthodontiques, périodontiques et dentiers):

Cela comprend les dépenses pour soins dentaires tels que:

Examens
Nettoyages
Obturations
Extractions
Radiographies
Traitement de canal, etc.

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 question 10.

Soins hospitaliers et autres services pour soins de santé:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Soins médicaux
Autres services pour soins de santé

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 questions 12 à 15.

Autres services pour soins de la santé:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Autres praticiens de la santé
Programmes de contrôle de poids
Programmes pour cesser de fumer
Autres services médicaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 questions 12, 14 et 15.

Autres praticiens de la santé:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Chiropraticien(ne)
Infirmiers(ères)
Ostéopathes
Pédicures
Thérapeutes, etc.

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 question 12.

Primes d'assurance-médicale:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Régime public d'assurance-hospitalisation et assurance médicale
Régime privé de soins médicaux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 questions 1 et 2.

Régime public d'assurance-hospitalisation et assurance médicale:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 question 1.

Régime privé de soins médicaux:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Régime complémentaire
Dentaire et médicament (police séparée)
Assurance-accident et assurance-invalidité

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 question 2.

- Régime complémentaire:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Différence pour une chambre semi-privée ou privée
Régime prolongé d'assurance médicale
Assurance-médicaments
Assurance-voyage pour les Canadiens à l'étranger
Assurance-voyage pour les visiteurs

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section I. Frais médicaux et de santé en 1992, I01 question 2.1.

SOINS PERSONNELS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Articles et fournitures de soins personnels
Service de soins personnels

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Dépenses au titre des soins personnels en 1992, H01 questions 1 à 24.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D04 questions 13 et 14.

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G03 question 8.

NOTA:

Les couches jetables (G03, question 8) figurent sous la rubrique des soins personnels.

Articles et fournitures de soins personnels:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Produits de toilette et de beauté
Produits d'hygiène buccale
Savon de toilette et de soins personnels
Rasoirs jetables et lames de rasoir
Couches jetables
Articles de soins personnels électriques
Autres articles et accessoires de soins personnels

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Dépenses au titre des soins personnels en 1992, H01 questions 5 à 24.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D04 questions 13 et 14.

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G03 question 8.

Produits de toilette et de beauté:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Crèmes et lotions
- Maquillage
- Produits parfumés
- Produits capillaires
- Produits de manucure
- Déodorisants personnels
- Préparation à rasage
- Autres produits de toilette et de beauté

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Dépenses au titre des soins personnels en 1992, H01 questions 5 à 15, 17 à 19 et 22.

Service de soins personnels:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Lavage de cheveux, coupes et mise en plis
- Autres services capillaires
- Autres services de soins personnels

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section H. Dépenses au titre des soins personnels en 1992, H01 questions 1 à 4.

LOISIRS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Matériel et service reliés aux loisirs
Véhicules de plaisance et moteurs hors-bord
Matériel et services de détente à la maison
Services de loisirs

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K01 questions 1 à 21, K02 questions 1 à 22, K03 questions 1 à 9.

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J03 questions 4 à 6 et 10 à 20, J04 questions 14 et 17.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 questions 1 à 22.

NOTA:

- les dépenses déclarées aux J03 questions 11 à 17 ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation du véhicule était imputable au travail (question 18);
- nous n'avons pas tenté de transposer les éléments des voyages tous frais compris dans leur catégorie respective (par exemple, alimentation, transport, etc.);
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Matériel et service reliés aux loisirs:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Matériel de sport et d'athlétisme
- Matériel de terrain de jeux
- Jouets, jeux et matériel pour passe-temps
- Matériel et services photographiques
- Instruments de musique, pièces et accessoires
- Articles de collectionneurs
- Matériel de camping et pique-nique
- Pièces et fournitures pour matériel de loisir
- Location, entretien et réparation
- Matériel informatique

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K01 questions 1 à 21, K02 questions 1 à 14.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 questions 15 à 17.

- Matériel et accessoires de sport et d'athlétisme:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Matériel de golf
- Matériel de raquettes sportives
- Patins à glace (y compris pour le hockey)
- Matériel de hockey sur glace
- Matériel de ski de descente et de randonnée
- Matériel de pêche
- Matériel de conditionnement physique au foyer
- Autres matériel et accessoires de sport et d'athlétisme

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K01 questions 1 à 9.

Jouets, jeux et matériel pour passe-temps:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Jouets
Traîneaux, toboggans, véhicules pour enfants
Jeux et matériel pour passe-temps
Matériel informatique

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K02 questions 1 à 9 et 12.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 questions 15 à 17.

Matériel et fournitures informatiques:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Ordinateurs (écran, clavier, souris, etc.)
Logiciels (sauf les jeux vidéo)
Fournitures informatiques (disquettes, papier pour ordinateur, étuis pour disquettes, etc.)

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 questions 15 à 17.

Matériel et services photographiques:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Appareils photo
Pièces et accessoires pour appareils photo
Autre matériel photographique
Pellicules et traitement
Autres services photographiques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K01 questions 12 à 18.

Véhicules de plaisance et moteurs hors-bord:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Achats de véhicules de plaisance
Achats d'accessoires et matériel auxiliaire
Utilisation de véhicules de plaisance

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J03 questions 4 à 6 et 10 à 20.

Nota:

- Les dépenses déclarées aux J03 questions 11 à 17 ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail (question 18);
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Achats de véhicules de plaisance:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Bicyclettes
Autres véhicules et moteurs hors-bord

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J03 questions 5, 10 et 20.

NOTA:

- à la question 10, les dépenses au titre de l'achat de véhicules représentaient le total des prix des véhicules achetées, moins le total des prix de vente des véhicules vendus;
- les ventes séparées de véhicules de plaisance (J03 question 20) sont comptées comme dépenses négatives;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

- Bicyclettes, pièces et accessoires:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Achat de bicyclettes
Pièces et accessoires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J03 question 5.

Utilisation de véhicules de plaisance:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J03 questions 6, et 11 à 18.

- Autre utilisation de véhicules:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J03 questions 11 à 18.

Matériel et services de détente à la maison:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Postes de radio (sauf radios combinées)
- Radio combinées
- Téléviseurs
- Magnétophones et lecteurs, audio
- Magnétoscopes à bandes et à disques
- Composantes du matériel électronique
- Disques et bandes audio vierges et enregistrées
- Video: bandes, disques vierges et enregistrées
- Autre matériel de détente au foyer
- Pièces achetées séparément
- Location de matériel
- Travaux d'entretien et de réparation

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 questions 1 à 14, 18 à 20 et 22.

NOTA:

Prix d'achat net (après déduction de la valeur de reprise).

Radios, éléments audio, ensembles audio:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 questions 1 à 3.

Cassettes enregistrées et disques:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 question 4.

Disques compacts:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 question 5.

Cassettes vierges:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 question 6.

Téléviseurs, magnétoscopes, caméra vidéo, élément vidéo:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 questions 7 à 10.

Vidéocassettes enregistrées:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 questions 11.

Vidéocassettes vierges:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 questions 12.

Location de vidéocassettes et d'autre matériel de détente à la maison:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 questions 18 et 19.

Services de loisir:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Spectacles sur scène
Utilisation d'installations et services récréatifs
Voyages organisés
Visites touristiques et excursions de groupe
Autres services récréatifs

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K02 questions 15 à 22. K03 questions 1 à 9.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 question 21.

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J04 questions 14 et 17.

Spectacles sur scène:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Présentation de film
Événement sportifs (comme spectateurs)
Spectacles sur scène devant un public (concerts)
Télédistribution (câble)

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K02 questions 15 à 20.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02 question 21.

- Présentation de films:*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K02 question 15.

- Événements sportifs:*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K02 question 19.

- Spectacle sur scène devant un public:*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K02 question 20.

- Télédistribution (câble):*SOURCE:*

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D02, question 21.

Utilisation d'installations, services récréatifs:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Abonnements, droits pour les clubs etc.
Droits pour usage unique
Droits d'entrée à des établissements culturels
Camps pour enfants

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K02 questions 21 et 22, K03 questions 1 à 9.

- Cotisations et droits:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K03 questions 1 à 7 (première colonne).

- Droits pour usage unique:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K03 questions 1 à 7 (deuxième colonne).

- Droits d'entrée aux musées, expositions, etc:

Cela comprend les dépenses pour les droits d'entrée aux:

Musées
Expositions
Jardins zoologiques
Jardins botaniques
Sites historiques
Foires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K02 question 21.

Voyages organisés:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Frais de voyages comprenant les repas
Frais de voyages ne comprenant pas les repas

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section J. Frais de déplacement et de transport en 1992, J04 question 14.

NOTA:

Nous n'avons pas tenté de transposer les éléments des voyages tous frais compris dans leur catégorie respective (par exemple, alimentation, transport, etc.).

MATÉRIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMÉS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Journaux
Revue et périodiques
Livres et brochures (sauf scolaires)
Cartes, partitions et autres imprimés
Service de reproduction, frais et amendes de bibliothèque

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K03 questions 10 à 16.

ÉDUCATION

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Fournitures
Manuels
Frais de scolarité
Autres cours (sauf cours de conduite)
Autres services d'éducation

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K03 questions 17 à 20.

Frais de scolarité:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Prématernelle, maternelle, primaire et secondaire
Postsecondaire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section K. Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1992, K03 questions 17 et 18.

PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISÉES

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Produits du tabac et articles de fumeurs
Boissons alcoolisées

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section L. Dépenses au titre du tabac et dépenses diverses en 1992, L01 questions 1 à 4.

FEX 2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1992, F01 questions 8 et 9.

Produits du tabac et articles de fumeurs:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Tabac
Cigares et produits similaires
Cigarettes
Allumettes et autres articles de fumeurs

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section L. Dépenses au titre du tabac et dépenses diverses en 1992, L01 questions 1 à 4.

Cigarettes:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section L. Dépenses au titre du tabac et dépenses diverses en 1992, L01 question 1.

Boissons alcoolisées:

Cela comprend les dépenses consacrées aux boissons alcoolisées:

Servies dans des établissements licenciés
Achetées au magasin

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1992, F01 questions 8 et 9.

Servies dans des établissements licenciés:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Bière
Vin et cidre
Spiritueux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1992, F01 question 9.

Achetées au magasin:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Bière
Vin et cidre
Spiritueux

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1992, F01 question 8.

DÉPENSES DIVERSES

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Intérêt sur prêts personnels
Dépenses sur autre propriété
Honoraires d'avocat et de notaire, N.D.A.
Services financiers: bancaires, conseils, etc.
Cotisations syndicales et professionnelles
Contributions et cotisations, clubs sociaux, etc.
Billets de loteries organisées par l'État
Autres billets de loterie et de tombola
Dépôts perdus, amendes, argent perdu, etc.
Outils et matériel achetés pour le travail
Autres: services divers
Autres articles divers

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section L. Dépenses au titre du tabac et dépenses diverses en 1992, L01 questions 5 à 13.

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 question 10.

FEX2 (questionnaire) Section P. Changement de la situation financière du ménage en 1992, P02 questions 10 et 14 à 19.

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C11 questions 14 et 16.

Intérêt sur prêts personnels:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section P. Changement de la situation financière du ménage en 1992, P02 questions 10 et 14 à 19.

Cotisations syndicales et professionnelles:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 question 10.

Billets de loteries organisées par l'État:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section L. Dépenses au titre du tabac et dépenses diverses en 1992,
L01 question 6.

IMPÔTS PERSONNELS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Impôt sur le revenu de 1992
Impôt payé en 1992: revenu touché avant 1992
Autres impôts personnels
Remboursements d'impôt

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 questions 1 à 3.

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, M01 questions 21 à 23.

NOTA:

- les remboursements d'impôt sur le revenu de 1991 (M01 question 21) ont été soustraits du total des impôts personnels;
- les remboursements relatifs au crédit d'impôt ont été soustraits de M01, question 21, et ajoutés à "autre revenu provenant de sources publiques";
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

SÉCURITÉ

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Primes d'assurance sur la vie
Contrats de rentes
Contributions à l'assurance-chômage
Cotisation à des caisses de retraite ou de pension

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 questions 4 à 9.

NOTA:

Les cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) ne sont pas comprises dans cette catégorie. Elles sont indiquées dans la variation nette de l'actif et du passif (zone 100) et figurent comme rubrique supplémentaire distincte (zone 101).

Primes d'assurance sur la vie:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 question 4.

Contributions à l'assurance-chômage:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 question 6.

Cotisation à des caisses de retraite ou de pensions:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Régime de pensions du Canada, Régime des rentes du Québec
Autres caisses de retraite gouvernementales
Autres (sauf REÉR)

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 questions 7 à 9.

Régime de pensions du Canada et régime des rentes du Québec:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 question 8.

Autres caisses de retraite gouvernementales:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 question 7.

NOTA:

Les autres régimes publics comprennent les caisses de retraite et de pension fédérales, provinciales et municipales.

Autres (sauf REÉR):

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 question 9.

NOTA:

Les autres régimes (c.-à-d. non-publics) comprennent les caisses de retraite et de pension privées (par exemple, les régimes de pension d'entreprises), sauf les REÉR.

DONS ET CONTRIBUTIONS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Personnes n'appartenant pas au ménage
Organismes philanthropiques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 questions 11 à 14.

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G03 questions 1 à 10.

NOTA:

Les dépenses relatives aux personnes n'appartenant pas au ménage sont les suivantes: (i) les dons et contributions en espèces (y compris les paiements de soutien), (ii) la valeur des autres dons (par exemple, fleurs, vêtements, jouets, articles et accessoires d'ameublement, etc.) et (iii) valeur des vêtements et des couches jetables pour les futurs nouveaux-nés. Puisque les articles achetés pour des personnes n'appartenant pas au ménage sont déclarés ici, et non dans leur catégorie respective, il y a sous-représentation intentionnelle des montants déclarés dans les autres catégories.

Personnes n'appartenant pas au ménage:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Dons et contributions en argent
Autres dons, par exemple, fleurs, vêtements, jouets

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 questions 11 et 12.

NOTA:

Puisque les articles achetés pour des personnes n'appartenant pas au ménage sont déclarés ici, et non dans leur catégorie respective, il y a sous-représentation intentionnelle des montants déclarés dans les autres catégories.

Dons et contributions en argent:

Cela comprend dons et contributions en argent aux:

Personnes vivant au Canada
Personnes vivant à l'étranger

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 question 11.

Autres dons, par exemple, fleurs, vêtements, jouets:**SOURCE:**

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 question 12.

FEX2 (questionnaire) Section G. Dépenses au titre de l'habillement en 1992, G03 questions 1 à 10.

NOTA:

Puisque les articles achetés pour des personnes ne faisant pas partie du ménage sont déclarés ici, et non dans leur catégorie respective, il y a sous-représentation intentionnelle des montants déclarés dans les autres catégories.

Les vêtements et les couches jetables pour les futurs nouveaux-nés sont inclus ici (G03, questions 1 à 10).

Organismes philanthropiques:

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Institutions religieuses
Autres organismes philanthropiques

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 questions 13 et 14.

Institutions religieuses:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 question 13.

Autres organismes philanthropiques:

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 question 14.

CONSOMMATION COURANTE TOTALE

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Alimentation
- Logement
- Entretien ménager
- Articles et accessoires d'ameublement
- Habillement
- Transport
- Soins de santé
- Soins personnels
- Loisirs
- Matériel de lecture et autres imprimés
- Éducation
- Produits du tabac et boissons alcoolisées
- Dépenses diverses

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Sections C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, N et P.

DÉPENSES TOTALES

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

CONSOMMATION COURANTE TOTALE plus

Impôts personnels
Sécurité
Dons et contributions

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Sections C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N et P.

VALEUR TOTALE DES BIENS NON ACHETÉS

Cela comprend les postes suivants:

Valeur des aliments non achetés
Valeur d'autres biens de la ferme pour le ménage
Valeur des cadeaux reçus

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1992, F02 questions 1 et 2.

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 questions 15 à 20.

FEX2 (questionnaire) Section O. Renseignements complémentaires concernant les exploitants de fermes non constituées en corporation en 1992, O01 questions 1 à 3.

NOTA:

- la valeur des cadeaux reçus se rapporte aux cadeaux autres qu'en espèces reçus de personnes n'appartenant pas au ménage (fleurs, vêtements, jouets, articles et accessoires d'ameublement, etc.). Les cadeaux en espèces figurent dans les autres rentrées monétaires (zone 99);
- la valeur des articles non achetés ne fait pas partie du budget du ménage, mais il est probable qu'elle influe sur les montants consacrés à certaines catégories du budget.

Valeur des aliments non achetés:

Cela comprend le valeur des aliments:

Produits à la maison pour le ménage
Produits de la ferme pour le ménage
Reçus comme partie du salaire

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section F. Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1992, F02 questions 1 et 2.

FEX2 (questionnaire) Section O. Renseignements complémentaires concernant les exploitants de fermes non constituées en corporation en 1992, O01 question 1.

Valeur des cadeaux reçus:

Cela comprend les postes suivants:

Meuble
Articles et accessoires ménagers
Matériel de détente au foyer
Autres biens ménagers durables
Vêtements
Autres cadeaux non monétaires

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section N. Revenu personnel, impôts personnels, sécurité, dons en 1992, N01 questions 15 à 20.

NOTA:

Les cadeaux en espèces figurent dans les autres rentrées monétaires.

POSTES ADDITIONNELS**VARIATION NETTE DE L'ACTIF:**

Cela comprend la variation de

Argent en banque, etc.
Argent dû au ménage
Sommes versées en acompte pour achats ultérieurs
Contributions nettes moins retraits; REÉR
Actif financier: achats moins les ventes
Vente de biens personnels non-échangé
Propriété: maison
Propriété: maison de villégiature
Propriété: autres biens
Placements dans une entreprise non constituée ou dans une ferme

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section P. Changement de la situation financière du ménage en 1992, P01 questions 1 à 14.

FEX2 (questionnaire) Section C. Dépenses au titre du logement en 1992, C02 questions 1, 2, 3.2, 3.4, 3.6, 3.8, 3.10 et 3.12, C05 questions 3.1 et 6.1, C06 question 10, C07 questions 1.2 et 2.1, C11 questions 2.1, 3.1, 4, 5, 7.2, 10 à 13 et 15.2.

FEX2 (questionnaire) Section D. Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1992, D01, question 12.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

ARGENT EN BANQUE, ETC.:

Cela comprend la variation de

Argent en banque
Comptes d'épargne
Société de fiducie et de prêts
Argent en mains
Certificats de placements garantis

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section P. Changement de la situation financière du ménage en 1992, P01, question 1.

NOTE:

Pour les ménages ayant des valeurs extrêmes dans cette zone, les données ont été modifiées de façon à maintenir la même variation totale dans les actifs.

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

ARGENT DÛ AU MÉNAGE:

Cela comprend la variation de

Prêts consentis, moins remboursements, à des personnes ne faisant pas partie de l'unité de dépense

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section P. Changement de la situation financière du ménage en 1992, P01, questions 2 et 3.

NOTE:

Pour les ménages ayant des valeurs extrêmes dans cette zone, les données ont été modifiées de façon à maintenir la même variation totale dans les actifs.

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

ACTIF FINANCIER: VALEUR NETTE DES ACHATS MOINS LES VENTES:

Cela comprend la valeur nette des achats et des ventes de:

Obligations d'épargne du Canada, autres obligations du gouvernement
du Canada et autres obligations
Valeurs inscrites à la bourse et parts de fonds mutuel (y compris les
frais de courtage)
Parts dans les clubs de placements, etc.

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section P. Changement de la situation financière du ménage en 1992,
P01, questions 6 à 8.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

VARIATION NETTE DU PASSIF:

Cela comprend les dettes du ménage sur:

Prêts à versements réguliers
Marges de crédits
Prêts aux étudiants
Cartes et comptes de crédit
Loyer
Taxes
Autres comptes

SOURCE:

FEX2 (questionnaire) Section P. Changement de la situation financière du ménage en 1992,
P02, questions 2, 4, 11 et 14 à 19.

NOTA:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

Partie 4

DESCRIPTIONS TECHNIQUES

PLAN DE SONDAGE ET RÉPERCUSSIONS

L'Enquête sur les dépenses des familles en 1992 (EDFAM) a été effectuée auprès d'un échantillon à grappes stratifié à plusieurs degrés prélevé à même la base de sondage de l'Enquête sur la population active. On a suivi les mêmes méthodes d'échantillonnage que dans l'Enquête sur la population active.¹

L'échantillon a été conçu de façon à représenter les personnes vivant dans un ménage privé dans les 10 provinces du Canada ainsi qu'à Whitehorse et Yellowknife pour lesquelles on publie un indice des prix à la consommation (IPC) (zone 4). La population exclue comprend:

- les résidants des réserves indiennes;
- les malades et les pensionnaires habitant en permanence un logement collectif comme un foyer pour personnes âgées, un établissement correctionnel ou un hôpital; et
- les familles des représentants officiels de pays étrangers.

Ne sont pas compris non plus dans ce fichier les ménages constitués pour une partie de l'année seulement (voir la section "Traitement des changements survenus au cours de l'année de référence" présentée ci-après) et tous les dossiers provenant de Whitehorse et Yellowknife.

En raison de la variation des fractions de sondage et des taux de réponse, nous avons attribué un poids à chaque dossier du fichier. Le poids de l'unité de l'Enquête sur les dépenses des familles est expliqué en détail dans la section "Description des variables". Il faut multiplier chaque variable du fichier par le poids pour obtenir des estimations statistiques valides des paramètres démographiques, comme des moyennes, des médianes, des modes, des estimations et des agrégats.

L'intérêt que présente l'utilisation de ces poids de sondage dans l'analyse de régression est un sujet complexe. L'article intitulé "Using Sample Survey Weights in Multiple Regression Analysis of Stratified Samples", de DuMouchel et Duncan (1983), *Journal of the American Statistical Association*, Volume 78, September 1983, pp 535-543, présente un sommaire utile sur la question.

¹ Vous trouverez une explication détaillée du plan de sondage de l'Enquête sur la population active dans la publication intitulée *Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada, 1984-1990* (no 71-526 au catalogue de Statistique Canada).

Comme nous avons utilisé un échantillon à grappes stratifié à plusieurs degrés, les estimations de l'erreur type calculées selon la formule habituelle d'échantillonnage aléatoire simple sous-représentent généralement les erreurs types vraies. Les renseignements dont nous avons besoin pour estimer les erreurs types ne figurent pas dans ce fichier. Toutefois, pour illustrer les différences, nous avons dressé des tableaux sur les erreurs types, que nous présentons dans cette documentation à l'annexe A. Ce tableau indique les erreurs types des moyennes que nous avons calculées en tenant compte de la complexité du plan de sondage. Pour de plus amples renseignements, voir le document hors catalogue intitulé "Estimation de la variance dans les enquêtes sur les dépenses des familles" et la bibliographie qui s'y rattache.

La plupart des programmes de régression ne peuvent pas prendre en considération les effets du plan, même si les renseignements pertinents sont connus. Toutefois, les programmes généraux comme le SAS, le BMDP et le PSSS produisent des coefficients au moyen des moindres carrés pondérés. Les erreurs types calculées d'après le PSSS sont beaucoup trop faibles parce qu'on y utilise la somme des poids pour établir les degrés de liberté. On peut remédier à la situation en divisant le poids de chaque dossier par la somme des poids et en multipliant par la taille de l'échantillon. On obtiendra ainsi des erreurs types équivalentes à celles que produisent le SAS et le BMDP.

COLLECTE DES DONNÉES

L'enquête a été menée de la même manière que les enquêtes antérieures sur les dépenses des familles. L'interviewer a d'abord dressé la liste de tous les membres du ménage au moment de l'enquête et des autres personnes qui avaient fait partie du ménage pendant l'année de référence. Ensuite, il a déterminé les personnes qui faisaient partie du ménage pendant l'année de référence ainsi que le nombre de semaines qu'elles étaient éligibles. Un questionnaire détaillé a alors été rempli pour chaque ménage. Un spécimen du questionnaire (FEX2) a été envoyé avec le fichier.

La collecte des données sur les dépenses déclarées de mémoire et par référence aux dossiers de l'année précédente impose un travail énorme à l'interviewer et au répondant. En effet, l'interviewer doit effectuer de longues interviews et souvent plus d'une visite afin d'obtenir des renseignements complets. On estime que l'année civile constitue un cadre plus facilement identifiable par le répondant que toute autre période de 12 mois. Il peut se souvenir assez bien des gros achats: voiture, mobilier de salon, etc. Il en est de même du loyer, de l'impôt foncier et des mensualités hypothécaires. Les dépenses alimentaires, qui représentent le septième du budget moyen, peuvent faire l'objet d'une estimation hebdomadaire ou mensuelle. Les dépenses pour les articles moins importants achetés à intervalles réguliers sont en général estimées en fonction du montant et de la fréquence de l'achat. La précision des renseignements sur les autres dépenses, tel l'achat de vêtements ou de matériaux de réparation pour la maison, dépend de l'aptitude du répondant à se rappeler les achats dans les moindres détails ou de sa volonté de consulter les chèques annulés, les reçus, les contrats et d'autres documents.

GUIDE DE L'UTILISATEUR EN MATIÈRE DE CONCEPTS

Lorsqu'il se sert des données de l'enquête de 1992 sur les dépenses des familles (EDFAM) contenues dans ce fichier, particulièrement s'il le fait de concert avec les résultats des enquêtes sur les finances des consommateurs (EFC), l'utilisateur doit tenir compte des facteurs suivants:

- les différences qui existent entre les concepts et les définitions de l'EDFAM et ceux de l'EFC;
- la façon dont sont traités dans l'EDFAM les changements qui surviennent dans la composition et la situation géographique du ménage, dans le mode d'occupation et le genre de logement, etc.;
- les ménages constitués pour une partie de l'année seulement et l'importance de leur exclusion du fichier.

MÉNAGE

Le ménage se définit comme suit: une personne ou un groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménage est par conséquent égal au nombre de logements occupés. La ou les personnes qui occupent un logement privé constituent un ménage privé. On considère les fils ou filles jamais mariés qui demeurent avec leurs parents comme faisant partie du ménage de leurs parents. Dans la plupart des cas, les membres des ménages comprenant deux personnes ou plus sont apparentés par le sang, le mariage ou l'adoption et, de ce fait, répondent à la définition de la "famille économique" employée dans les enquêtes sur les finances des consommateurs (groupe de particuliers apparentés par le sang, le mariage ou l'adoption et qui partagent le même logement). La définition de la famille retenue pour le recensement de la population limite la famille à l'époux et l'épouse (avec ou sans enfants jamais mariés, quel que soit leur âge), ou à un parent avec un ou plusieurs de ses enfants jamais mariés vivant dans le même logement. Les ménages d'une seule personne sont des personnes financièrement indépendantes qui vivent seules ou en qualité de chambreurs.

Dans tous les cas, le ménage est reconstitué tel qu'il a existé pendant l'année civile et non comme il était au moment de l'enquête. En plus des personnes qui étaient membres du ménage pendant 52 semaines en 1992, est également inclus le temps durant lequel tout autre personne a fait partie du ménage. Il s'agit des personnes qui ont été membres durant une partie de l'année seulement et qui ont quitté le ménage, ainsi que des personnes qui demeuraient dans un autre logement avant de devenir membres du ménage, mais non avec un ménage qui existe encore.

COMPARABILITÉ

Caractéristiques des ménages: L'unité d'observation pour les enquêtes antérieures était 'l'unité de dépense' - un groupe de personnes qui vivent dans le même logement et qui dépendent d'un revenu commun ou mis en commun pour les principaux postes de dépense, ou encore une personne financièrement indépendante vivant seule. L'enquête de 1990 a abandonné ce concept en faveur de celui des ménages privés. La définition des catégories des caractéristiques peut, par conséquent, changer d'une enquête à l'autre.

DIFFÉRENCES ENTRE LES CONCEPTS ET LES DÉFINITIONS DE L'EDFAM ET DE L'EFC

- L'unité familiale n'est pas définie de la même façon dans les deux enquêtes. Voir la définition du ménage ci-dessus.
- Il existe des différences dans le traitement de la composition du ménage ou de l'unité familiale. L'Enquête sur les dépenses des familles considère le ménage tel qu'il existait pendant l'année, tandis que l'Enquête sur les finances des consommateurs considère l'unité familiale telle qu'elle était constituée au moment de l'interview.
- Il existe des différences dans le traitement du revenu monétaire et de l'impôt sur le revenu. (Voir la section "Description des variables".)
- Il existe également des différences au chapitre de la population observée (par exemple, les résidents d'institutions religieuses).

On peut obtenir sur demande, auprès de la Section des enquêtes sur les dépenses des familles, Division des enquêtes-ménages, Statistique Canada, une publication hors catalogue exposant les différences entre l'Enquête sur les dépenses des familles et l'Enquête sur les finances des consommateurs et intitulée "Revenu des unités de dépense et des familles économiques: Étude des concepts et des rapports".

TRAITEMENT DES CHANGEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Composition du ménage:

Les règles particulières adoptées pour reconstituer le ménage tel qu'il existait pendant l'année ont au moins trois conséquences:

- certains dossiers comprennent à la fois des personnes ayant appartenu au ménage pendant une partie de l'année seulement et des personnes y ayant appartenu pendant toute l'année;

- certains dossiers ne concernent que les ménages constitués pour une partie de l'année seulement (c.-à-d. les membres ayant appartenu au ménage pendant une partie de l'année seulement);
- certains dossiers sont constitués en fusionnant les dossiers des personnes qui ont formé des ménages distincts pendant une partie de l'année.

Personnes ayant appartenu au ménage pendant une partie de l'année seulement

Leurs revenus et dépenses ne sont déclarés que pour la période pendant laquelle elles ont fait partie du ménage. Leur présence et leur importance peuvent être déterminées à partir de la zone "nombre de semaines-personnes passées comme membre du ménage".

Ménages constitués pour une partie de l'année seulement

Il s'agit des ménages et des personnes seules qui, au cours de l'année d'enquête, ont fait partie d'autres ménages, des familles et des personnes qui ont immigré au Canada au cours de l'année et des Canadiens qui sont revenus de l'étranger ou qui étaient membres d'un ménage collectif. Les dossiers de ces personnes ne figurent pas dans ce fichier. Leur importance fait l'objet d'un exposé dans "Dépenses des familles au Canada, 1992" (no 62-555 au catalogue).

Dossiers fusionnés

Si, par exemple, les deux membres d'un couple marié constituaient des ménages d'une seule personne avant leur mariage, leurs dossiers individuels peuvent être combinés avec leur dossier commun après le mariage pour donner un dossier unique pour toute l'année. Un dossier fusionné ne peut contenir des personnes ayant appartenu au ménage pendant une partie de l'année seulement, mais il peut avoir des répercussions à l'égard de certaines des classifications et des dépenses; par exemple, une unité classée comme propriétaire pour toute l'année peut déclarer des dépenses au titre d'un loyer.

Endroit:

Selon l'enquête, voici les pourcentages de ménages qui ont déménagé au cours de l'année:

	Occupation			Total
	Propriétaires	Locataires	Mixte	
Ont déménagé	13.24	61.86	24.90	100.00
Ont déménagé dans la même région	8.12	46.57	16.08	70.76
Ont déménagé d'une autre région	5.12	15.29	8.83	29.24

Le déménagement est donc une considération importante dans le cas des locataires et de l'occupation mixte, mais le fait de déménager d'une autre région n'a d'importance qu'à l'égard de l'occupation mixte. La plupart des caractéristiques de l'habitation se rapportent au logement (ou aux pièces d'habitation) occupé au 31 décembre 1992, de sorte que pour les locataires en particulier, le rapport qui existe entre les caractéristiques de l'habitation et les dépenses pourrait être quelque peu ténu, surtout pour ce qui est du loyer et de la consommation d'eau, de combustible et d'électricité.

Mode d'occupation:

Les ménages n'ont déclaré des changements dans le mode d'occupation (occupation mixte) que dans la proportion de 3.5% (changement de "propriétaire" à "locataire", ou vice-versa). Ces ménages figurent dans la zone du mode d'occupation (zone 12). Les changements à l'égard du statut de "propriétaire avec ou sans hypothèque" ou les changements de statut de "locataire ordinaire" à un autre genre de locataire ne sont pas identifiés comme tels; le statut est simplement indiqué tel qu'il a été observé au 31 décembre 1992.

Annexe A**LISTE DES TABLEAUX SOMMAIRES**

Ces tableaux contiennent des renseignements antérieurs et postérieurs à la repondération, opération qui a permis de préserver l'anonymat des répondants.

Tableau

- 1 **Dépenses moyennes selon la région/province**
Partie A - Données présentées dans les publications
Partie B - Données à grande diffusion
- 2 **Dépenses moyennes selon le revenu du ménage**
Partie A - Données présentées dans les publications
Partie B - Données à grande diffusion
- 3 **Dépenses moyennes selon la taille de la région de résidence**
Partie A - Données présentées dans les publications
Partie B - Données à grande diffusion
- 4 **Erreurs types des dépenses moyennes selon le revenu du ménage**
Données présentées dans les publications
- 5 **Dépenses globales et moyennes utilisant les poids du fichier de microdonnées**

Annexe B

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

***	1000-1572	Alimentation
***	1000-1520	Aliments achetés dans un magasin
	1000	Dans les environs ou en voyage d'un jour
	1520	Lors de voyage de plus d'un jour
	1530-1532	Pension payée à des ménages privés
	1530	Pension payée par des membres du ménage & chambreurs
	1532	Pension lors de voyage de plus d'un jour
***	1560-1572	Aliments achetés au restaurant etc.
	1560-1563	Dans les environs ou en voyage d'un jour
	1560	Au travail
	1561	À l'école
	1562	Autres endroits de restauration
	1563	Casse-croûte
	1570-1572	Lors de voyages de plus d'un jour
	1570	Au travail
	1571	À l'école et au collège
	1572	En vacances ou autres voyages
***	2000-2131	Logement
***	2000-2096	Résidence principale
***	2000-2002	Logement loué
***	2000	Loyer
	2001	Entretien, réparations et modifications
	2002	Primes d'assurance pour locataires
***	2010-2080	Logement appartenant à l'occupant
***	2010-2049	Entretien, réparations et remplacement
???	2010-2029	Coût du contrat & de main-d'oeuvre
	2010	Clôtures, patios et allées
	2011	Murs extérieurs
	2012	Peinture (intérieur et extérieur)
	2013	Papier peint
	2014	Autres murs intérieurs et plafonds
	2015	Menuiserie, y compris parquet de bois
	2016-2017	Systèmes d'électricité
	2016	Remplacements
	2017	Réparations et entretien
	2018-2021	Systèmes automatiques
	2018-2019	Plomberie
	2018	Remplacement des garnitures
	2019	Réparations et entretien
	2020-2021	Chauffage et climatisation
	2020	Remplacement
	2021	Réparations et entretien
	2022	Remplacement de la toiture
	2023	Gouttières, autres réparations de toiture
	2024-2025	Revêtement de sol rigide & moquette
	2024	Remplacement de moquette
	2025	Réparations et entretien
	2026-2029	Autre remplacement & réparation
	2026	Remplacement d'appareil encastré
	2027	Calfeutrage et coupe-froid
	2028	Autres remplacements
	2029	Autres réparations et entretien

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

???

???

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

200	2030-2049	Matériaux
	2030	Clôtures, patios et allées
	2031	Murs extérieurs
	2032	Peinture (intérieur et extérieur)
	2033	Papier peint
	2034	Autres réparations, murs intérieurs et plafonds
	2035	Menuiserie, y compris parquet de bois
	2036-2037	Systèmes d'électricité
	2036	Remplacements
	2037	Réparations et entretien
	2038-2041	Systèmes automatiques
	2038-2039	Plomberie
	2038	Remplacement des garnitures
	2039	Réparations et entretien
	2040-2041	Chauffage et climatisation
	2040	Remplacement
	2041	Réparations et entretien
	2042	Remplacement de la toiture
	2043	Gouttières, autres réparations de toiture
	2044-2045	Revêtement de sol rigide & moquette
	2044	Remplacement de moquette
	2045	Réparations et entretien
	2046-2049	Autre remplacement et réparation
	2046	Remplacement d'appareil encastré
	2047	Calfeutrage et coupe-froid
	2048	Autres remplacements
	2049	Autres réparations et entretien
	2050-2069	Entretien, réparations et remplacement
	2050	Coût du contrat, main-d'oeuvre et matériaux
	2050	Clôtures, patios et allées
	2051	Murs extérieurs
	2052	Peinture (intérieur et extérieur)
	2053	Papier peint
	2054	Autres réparations, murs intérieurs et plafonds
	2055	Menuiserie, y compris parquet de bois
	2056-2057	Systèmes d'électricité
	2056	Remplacements
	2057	Réparations et entretien
	2058-2061	Systèmes automatiques
	2058-2059	Plomberie
	2058	Remplacement des garnitures
	2059	Réparations et entretien
	2060-2061	Chauffage et climatisation
	2060	Remplacement
	2061	Réparations et entretien
	2062	Remplacement de la toiture
	2063	Gouttières, autres réparations de toiture
	2064-2065	Revêtement de sol rigide & moquette
	2064	Remplacement de moquette
	2065	Réparations et entretien
	2066-2069	Autre remplacement et réparation
	2066	Remplacement d'appareil encastré
	2067	Calfeutrage et coupe-froid
	2068	Autres remplacements
	2069	Autres réparations et entretien

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

222 pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

&&& pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

	2070	Frais de condominium
***	2071	Impôts fonciers
***	2072	Primes d'assurance de propriétaire
***	2073-2074	Intérêt hypothécaire
	2073	Première hypothèque
	2074	Deuxième hypothèque
	2075-2080	Autres dépenses
	2075	Commission pour vente de maison
	2076	Honoraires relatifs aux logements
	2077	Primes d'assurance hypothécaire
	2078-2080	Autres dépenses
	2078	Frais d'évaluation, arpentage, pénalités hypothécaires
	2080	Droits de mutation
***	2090-2096	Eau, combustible et électricité
***	2090	Eau
***	2091	Huile à chauffage & autre combustible liquide
***	2092	Gaz canalisé
***	2093-2095	Autres combustibles
	2093	Gaz en bouteille
	2094	Bois de chauffage
	2095	Autres combustibles & frais de chauffage
***	2096	Électricité
***	2100-2131	Autre logement
	2100-2117	Maison de villégiature
	2100	Entretien, réparations et remplacement
	2101	Impôts fonciers et assainissement des eaux usées
	2102	Primes d'assurance
	2103	Intérêt hypothécaire
	2110	Eau et combustible
	2116	Electricité
	2117	Autres dépenses
***	2120-2123	Hébergement des voyageurs
	2120	Hôtels
	2121	Motels
	2122-2123	Autre hébergement des voyageurs
	2122	Terrains de camping
	2123	Maisons de chambres pour touristes, autres
	2130	Maison de villégiature louée
	2131	Autre hébergement hors du foyer
***	2200-2283	Entretien ménager
***	2200-2205	Communications
***	2200-2204	Téléphone
	2200	Achats d'appareils téléphoniques etc.
###	2201-2204	Service
	2201	Installation et réparations
@@@	2202	Frais de base
	2203	Autres frais d'appels locaux
@@@	2204	Frais d'interurbain
	2205	Poste et autres frais de communication (sauf colis)
***	2210-2213	Frais de garde d'enfants
	2210-2212	Frais de garde d'enfants (sauf 2213)
	2210	Centres de soins & garderies de jour
	2211	Autre garde à l'extérieur du foyer
	2212	Garde au foyer les jours de semaine
	2213	Autre garde au foyer
	2220	Services domestiques

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

***	2230-2234	Dépenses au titre des animaux favoris
	2230	Nourriture en conserve pour chiens et chats
	2231	Autres aliments pour chiens et chats
	2232	Autres aliments pour animaux favoris
	2233	Achats d'animaux favoris et biens reliés
	2234	Soins vétérinaires et autres services
***	2240-2250	Produits de nettoyage ménagers
	2240-2242	Détergant et savon (sauf soin personnel)
	2240	Détergant de blanchissage (y compris savons)
	2241	Détergant liquide (sauf détergant de blanchissage)
	2242	Détergant pour lave-vaisselle automatique
	2243-2246	Produits pour nettoyer ou cirer
	2243	Nettoyeur pour cabinet de toilette
	2244	Poudres de nettoyage et à récurer
	2245	Cirages et cires
	2246	Autres produits de nettoyage & de cirage
	2247-2250	Produits chimiques ménagers spéciaux
	2247	Eau de javel
	2248	Adoucisseurs de tissu
	2249	Désinfectants & désodorisants ménagers
	2250	Autres
***	2260-2268	Articles en papier, emballages pour aliments
	2260	Serviettes de papier
	2261	Papier-mouchoirs et papier-hygiéniques
	2262	Cartes de souhaits et cartes postales
	2263	Papeterie (sauf fournitures scolaires)
	2264	Papier d'emballage
	2265	Autres fournitures en papier
	2266	Sacs à déchets en plastique
	2267	Autres sacs et articles en plastique
	2268	Emballages & autres produits métalliques
&&&	2270-2275	Biens et services d'horticulture
	2270	Graines de légumes, de fleurs et d'herbe
	2271	Produits de serre et de pépinière
	2272	Plantes en pots, fleurs coupées etc.
	2273	Pesticides, herbicides, insecticides
	2274	Engrais, terraux et amendements
	2275	Services horticoles et de déneigement
	2280-2283	Autres articles ménagers
	2280	Ampoules et tubes électriques
	2281	Piles
	2282	Fournitures de bureau n.d.a.
	2283	Autres
***	2300-2498	Articles et accessoires d'ameublement
***	2300-2344	Accessoires d'ameublement
***	2300-2318	Meubles
	2300-2302	Meubles rembourrés
	2300	Canapés-lits
	2301	Canapés (y compris fauteuils assortis)
	2302	Autres
	2303-2309	Meubles en bois
	2303	Meubles de chambre à coucher
	2304	Meubles de salle de séjour
	2305	Meubles de salle à manger
	2306	Meubles de cuisine
	2307-2308	Autres meubles d'intérieur en bois
	2307	Bibliothèques, bureaux, rayonnages
	2308	Autres (salle de bain, etc.)
	2309	Meubles d'extérieur

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

^^^ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

&&& pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

2311-2313	Meubles de métal et autres
2311	Meubles de salle à manger/de cuisine
2312	Autres meubles d'intérieur
2313	Meubles d'extérieur
2318	Matelas, sommiers, bâtis, armatures de lit
*** 2320-2329	Articles ménagers en textile et accessoires reliés
2320	Matériel pour rideaux, tentures, etc.
2321-2323	Cache-fenêtres
2321	Rideaux
2322	Tentures
2323	Autres (toiles, stores)
2324-2326	Literie
2324	Draps et taies d'oreillers
2326	Autre literie
2327	Nappes, serviettes de table, etc.
2328	Serviettes, débarbouillettes, descentes de bain
2329	Autres
2330	Tapis, carpettes, paillasons
2340-2344	Articles d'art, antiquités & articles de décoration
2340	Cadres pour miroirs et tableaux
2341	Oeuvres d'art et articles de décoration
2342	Oeuvres d'art originales
2343	Antiquités
2344	Miroirs
*** 2360-2483	Articles ménagers
*** 2360-2403	Appareils ménagers
2360-2363	Air climatisé et réfrigération
2360	Climatiseur, humidificateur, déshumidificateur d'appartement
2362	Réfrigérateurs & réfrigérateur-congélateur
2363	Congélateurs
2370-2375	Appareils pour cuire & réchauffer aliments
2370	Fourneaux de cuisine & cuisinières
2371	Fours à micro-ondes et à convection
2374	Grilloirs barbecue au gaz
2375	Autres
2380	Appareils électriques pour préparer les aliments
2390-2393	Appareils pour la lessive
2390	Machines à laver
2391	Sécheuses
2393	Fers à repasser électriques
2400-2403	Autres appareils & accessoires électriques
2400	Aspirateurs & autres appareils de nettoyage
2401	Lave-vaisselle automatiques
2402	Machines à coudre électriques
2403	Autres
2410	Lampes électriques portatives
2420-2423	Accessoires de cuisine et de cuisson non-électrique
2420	Ustensiles de cuisson
2421	Ustensiles pour préparer les aliments
2422	Ustensiles pour conserver les aliments
2423	Outils de cuisine manuels
2430-2434	Articles de table et couverts de table
2430	En métal précieux
2431	En acier inoxydable ou autre métal
2432	En porcelaine ou céramique
2433	En verre ou en cristal
2434	Autre (sauf jetable)

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

&&& pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

2440-2442	Outils & matériel de maison & d'atelier
2440	Outils à main mécaniques
2441	Autre matériel mécanique
2442	Autres outils et accessoires
2450-2454	Matériel de jardinage et de déneigement
2450	Tracteurs & cultivateur de gazon, jardin
2451	Tondeuses à gazon mécaniques
2452	Chasse-neige
2453-2454	Autres outils & matériel de jardinage
2453	Outils & accessoires mécaniques
2454	Autres (y compris pièces)
2461-2470	Autres articles ménagers
2461	Balais, brosses, vadrouilles, etc.
2462	Machines à calculer
2463	Machines à écrire
2464	Matériel de blanchissage non-électrique
2466	Valises
2467-2470	Tous autres articles ménagers
2467	Tiges et montures pour rideaux, etc.
2468	Matériel de sécurité au foyer
2469	Horloges, minuterias, balances, etc.
2470	Articles ménagers divers
2480-2483	Pièces et organes auxiliaires (achetées séparément)
2480	Gros appareils ménagers
2483	Autres articles & accessoires d'ameublement
*** 2490-2498	Services reliés aux accessoires, articles d'ameublement
2490-2492	Location d'accessoires & articles d'ameublement
2490	Location d'appareils de chauffage
2492	Articles et accessoires d'ameublement
2493-2495	Entretien et réparations
2493	Meubles
2494-2495	Appareils
2494	Gros appareils ménagers
2495	Autres appareils
2497	Services de sécurité domestiques
2498	Autres services
*** 2500-2879	Habillement
*** 2500-2583	Vêtements pour femmes (14 ans et plus)
2500-2504	Manteaux et vestes
2500	Manteaux et vestes de cuir
2501	Manteaux et vestes de fourrure
2502	Manteaux et vestes d'hiver
2503	Imperméables, manteaux toutes saisons
2504	Autres manteaux et vestes légers
2510-2511	Tailleurs et robes
2510	Tailleurs (y compris les pantailleurs)
2511	Robes
2520-2526	Vêtements tout-aller
2520	Jeans
2521	Autres pantalons & shorts (sauf jeans)
2522	Jupes
2523	Blouses et chemisiers
2524	Tee-shirts et autres corsages
2526	Chandails
2530-2532	Vêtements de sport
2530	Vêtements de ski
2531	Vêtements de plage
2532	Autres vêtements de sport
2540	Autres vêtements spécialisés

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

\$\$\$ pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

2550-2554	Lingerie, bas, vêtement de nuit
2550	Vêtements de base
2551	Lingerie
2552	Bas et chaussettes
2553	Vêtements de nuit
2554	Vêtements de détente
2560-2563	Autres vêtements et accessoires
2560	Gants et mitaines
2561	Coiffures et écharpes
2562	Ceintures, sacs à main & portefeuilles
2563	Autres accessoires
2570-2572	Bijoux
2570	Montres
2571	Bijoux en métal précieux
2572	Autres bijoux (y compris de fantaisie)
2580-2583	Chaussures
2580	Souliers et bottes habillées
2581	Bottes isolantes, de travail, d'excursion
2582	Chaussures d'athlétisme
2583	Autres chaussures
*** 2590-2663	Vêtements pour fillettes (4-13 ans)
2590-2595	Vêtements pour l'extérieur
2590	Vêtements de ski
2591	Manteaux et vestes de cuir
2592	Manteaux et vestes de fourrure
2593	Manteaux et vestes d'hiver
2594	Imperméables, manteaux toutes saisons
2595	Autres manteaux et vestes légers
2600-2601	Taillleurs et robes
2600	Taillleurs (y compris pantailleurs)
2601	Robes
2610-2611	Pantalons (y compris shorts)
2610	Jeans
2611	Autres pantalons
2620-2622	Blouses, tee-shirts et chandails
2620	Blouses et chemisiers
2621	Tee-shirts et autres corsages
2622	Chandails
2630-2634	Sous-vêtements, vêtements de nuit, bas, etc.
2630	Vêtements de base
2631	Lingerie
2632	Bas et chaussettes
2633	Vêtements de nuit
2634	Vêtements de détente
2640-2650	Autres vêtements, accessoires et bijoux
2640	Jupes
2641	Vêtements de plage
2642	Autres vêtements de sport
2643	Autres vêtements spéciaux
2644	Gants et mitaines
2645	Coiffures et écharpes
2646	Ceintures, sacs à main et portefeuilles
2647	Autres accessoires
2648	Montres
2649	Bijoux en métal précieux
2650	Autres bijoux
2660-2663	Chaussures
2660	Souliers et bottes habillées
2661	Bottes isolantes, de travail, d'excursion
2662	Chaussures d'athlétisme

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

\$\$\$ pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

2663	Autres chaussures
*** 2670-2753	Vêtements pour hommes (14 ans et plus)
2670-2673	Manteaux et vestes
2670	Manteaux et vestes de cuir, fourrure
2671	Manteaux et vestes d'hiver
2672	Imperméables, manteaux toutes saisons
2673	Autres manteaux et vestes légers
2680-2681	Complets et vestons sport
2680	Complets
2681	Vestons sport et blazers
2690-2691	Pantalons
2690	Jeans
2691	Autres pantalons (y compris shorts)
2700-2706	Autres vêtements
2700	Chemises habillées
2701-2702	Chemises sport
2701	Chemises sport tissées
2702	Chemises sport tricotées
2703	Chandails
2704	Chaussettes
2705	Sous-vêtements
2706	Pyjamas et vêtements de détente
2710-2711	Vêtements de sport
2710	Vêtements de ski
2711	Autres vêtements de sport
2720	Autres vêtements spéciaux
2730-2733	Autres vêtements et accessoires
2730	Gants et mitaines
2731	Cravates
2732	Ceintures et portefeuilles
2733	Autres accessoires
2740-2742	Bijoux
2740	Montres
2741	Bijoux en métal précieux
2742	Autres bijoux
2750-2753	Chaussures
2750	Souliers et bottes habillées
2751	Bottes isolantes, de travail, d'excursion
2752	Chaussures d'athlétisme
2753	Autres chaussures
*** 2760-2813	Vêtements pour garçons (4-13 ans)
2760-2766	Vêtements d'extérieur
2760	Vêtements de ski
2761	Manteaux et vestes de cuir ou fourrure
2762	Manteaux et vestes d'hiver
2763	Imperméables, manteaux toutes saisons
2764	Autres manteaux et vestes légers
2765	Complets
2766	Vestons sport et blazers
2770-2771	Pantalons (y compris shorts)
2770	Jeans
2771	Autres pantalons (y compris shorts)
2780-2783	Chemises, tee-shirts et chandails
2780	Chemises habillées
2781-2782	Chemises sport
2781	Chemises sport tissées
2782	Chemises sport tricotées
2783	Chandails

Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

\$\$\$ pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

2790-2792	Sous-vêtements, vêtements de nuit/de détente, chaussettes
2790	Chaussettes
2791	Sous-vêtements
2792	Pyjamas et vêtements de détente
2800-2808	Autres vêtements, accessoires et bijoux
2800	Autres vêtements de sport
2801	Autres vêtements spéciaux
2802	Gants et mitaines
2803	Cravates
2804	Ceintures et portefeuilles
2805	Autres accessoires
2806	Montres
2807	Bijoux en métal précieux
2808	Autres bijoux
2810-2813	Chaussures
2810	Souliers et bottes habillées
2811	Bottes isolantes, de travail, d'excursion
2812	Chaussures d'athlétisme
2813	Autres chaussures
*** 2820-2850	Vêtements pour enfants (de moins de 4 ans)
2820-2825	Vêtements de jour
2820	Manteaux, vestes et combinaison de neige
2821	Robes, robes chasubles et costumes
2822	Blouses, chemises et tee-shirts
2823	Jupes, pantalons, shorts et vêtements de plage
2824	Chaussettes et autres, sous-vêtements
2825	Chandails, coiffures et mitaines
2830	Vêtements de nuit
2840	Autres vêtements pour enfants
2850	Chaussures
*** 2860-2879	Tissus pour vêtements, articles & services
2860-2864	Tissus pour vêtements
2860	Laine (sauf pour artisanat)
2861	Etoffes pour tailleurs, manteaux
2862	Tissus pour robes
2864	Autre matériel pour vêtements
2865	Menus articles
*** 2870-2879	Services vestimentaires
2870	Confection et coupe de vêtements
2871	Entreposage de vêtements
*** 2872-2874	Nettoyage
2872	Service de blanchissage
2873	Service de nettoyage à sec
2874	Libre-service: blanchissage, nettoyage à sec
2876-2878	Autre entretien et réparation de vêtements
2876	Vêtements (sauf nettoyage)
2877	Montres et autres bijoux
2878	Chaussures
2879	Autres services vestimentaires
*** 2900-2965	Transport
*** 2900-2949	Transport privé
*** 2900-2904	Achat d'automobiles et de camions
2900	Automobiles
2901	Camions (y compris fourgonnettes)
2903-2904	Vente séparée d'automobiles et camions
2903	Vente séparée d'automobiles
2904	Vente séparée de camions

Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

\$\$\$ pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

	2910-2911	Achat d'accessoires automobiles
	2910	Radios et lecteurs de bandes
	2911	Autres articles & accessoires auxiliaires
	2915-2923	Location d'automobiles et camions
	2915-2922	Automobiles et camions loués (à court terme)
	2915-2918	Automobiles
	2915	Frais de location (y compris assurance)
	2916	Frais d'assurance facultative
	2917	Essence et autres carburants
	2918	Autres frais
	2919-2922	Camions (y compris fourgonnettes)
	2919	Frais de location (y compris assurance)
	2920	Frais d'assurance facultative
	2921	Essence et autres carburants
	2922	Autres frais
	2923	Frais de location (à long terme) automobiles/camions
***	2930-2949	Utilisation de l'automobile et du camion
***	2930	Essence et carburant
	2932	Pneus
	2933	Batteries
	2934	Autre matériel pour entretien et réparations
@@@	2935-2939	Réparations & travaux d'entretien
	2935	Vidanges & graissages
	2936	Mises au point
	2937	Autres réparation et entretien mécanique & électrique
	2938	Carrosserie (y compris peinture)
	2939	Autres réparations & travaux d'entretien
	2940-2942	Stationnements et location de garage
	2940	Au domicile (non compris dans loyer)
	2941-2942	Autres stationnements
	2941	Réguliers
	2942	Autres frais de stationnement
	2943	Cours de conduite
	2944-2945	Permis de conduire et examens
	2944	Permis de conduire
	2945	Examens de conduite
@@@	2947	Primes d'assurance publiques & privées
	2948	Frais d'immatriculation (sauf régime public)
	2949	Autres frais d'exploitation
***	2950-2965	Transport public
***	2950-2954	Transport local et de banlieue
	2950	Services de déménagement, d'entreposage, livraison
	2951	Autobus, métro, tramway
	2952	Autobus ou train de banlieue
	2953	Taxi
	2954	Autres services de transport locaux
***	2960-2965	Transport interurbain
	2960	Services de déménagement, entreposage
@@@	2961	Avion
	2962	Train
	2963	Autocars interurbains
	2964	Autres services de transport de passagers
	2965	Autres services de livraison interurbains
***	3000-3063	Soins de santé
***	3000-3053	Frais directs payés par le ménage
###	3000	Fournitures pour soins de santé
***	3001-3002	Produits médicaux et pharmaceutiques
@@@	3001	Prescriptions
	3002	Autres
	3011	Soins médicaux

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

pour les années 1990 et 1992.

*** pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

***	3020-3023	Articles & services pour soins des yeux
###	3020	Lunettes
###	3021	Verres de contact
	3023	Autres articles pour soins des yeux
	3030	Autres articles pour soins de santé
***	3040-3042	Soins dentaires
	3040	Soins orthodontiques et périodontiques
	3041	Prescription & ajustement de dentiers
###	3042	Autres soins dentaires
###	3050-3053	Soins hospitaliers & autres soins médicaux
	3050	Soins hospitaliers
###	3051-3053	Autres soins médicaux
###	3051	Autres praticiens de la santé
	3052	Programme de contrôle de poids/cesser de fumer
	3053	Autres services médicaux
***	3060-3063	Primes d'assurance-médicale
@@@	3060	Régime public d'assurance-hospitalisation & assurance-médicale
@@@	3061-3063	Régime privé de soins médicaux
###	3061	Régime complémentaire (y compris assurance-médicaments)
	3062	Régime de soins dentaires (police distincte)
	3063	Assurance-accidents & assurance-invalidité
***	3100-3153	Soins personnels
***	3100-3140	Articles & fournitures de soins personnels
***	3100-3114	Produits de toilette et de beauté
	3100	Crèmes et lotions
	3101-3103	Maquillage
	3101	Maquillage pour les yeux
	3102	Produits pour les lèvres
	3103	Autre maquillage
	3104-3105	Produits parfumés
	3104	Parfum, eau de toilette, de cologne
	3105	Autres produits parfumés
	3106-3109	Produits capillaires
	3106	Revitalisants pour cheveux
	3107	Shampooings
	3108	Permanentes, teintures à la maison
	3109	Autres produits capillaires
	3110	Produits de manucure
	3111	Désodorisants personnels
	3112-3113	Préparations à rasage
	3112	Crème à raser, savon à barbe
	3113	Produits avant et après-rasage
	3114	Autres produits de toilette et de beauté
	3120-3121	Produits d'hygiène buccale
	3120	Pâte dentifrice
	3121	Autres produits d'hygiène buccale
	3122	Savon de toilette et de soins personnels
	3123	Rasoirs et lames de rasoir
	3124	Couches jetables
	3130-3131	Articles de soins personnels électriques
	3130	Articles de mise en plis électriques
	3131	Autres articles électriques
	3140	Autres articles & accessoires de soins personnels
***	3150-3153	Service de soins personnels
	3150-3151	Lavage de cheveux, coupes & mise en plis
	3150	Pour hommes
	3151	Pour femmes
	3152	Autres services capillaires
	3153	Autres services de soins personnels
***	3200-3370	Loisirs

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

\$\$\$ pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

***	3200-3271	Matériel et service reliés aux loisirs
###	3200-3208	Matériel de sport et d'athlétisme
	3200	Golf
	3201	Matériel de sport à raquette
	3202	Matériel de hockey sur glace (sauf patins)
	3203	Patins à glace
	3204	Matériel de descente de ski
	3205	Matériel de ski de randonnée
	3206	Pêche
	3207	Matériel de conditionnement physique au foyer
	3208	Autre matériel de sport & d'athlétisme
	3209	Matériel de terrains de jeux (y compris piscines hors-terre)
@@@	3210-3229	Jouets, jeux et matériel pour passe-temps
	3210-3212	Jouets
	3210	Poupées (y compris vêtements), jouets rembourrés
	3211	Véhicules-jouets, jeux de construction, etc.
	3212	Autres jouets
	3213	Traineaux, toboggans, véhicules d'enfants
	3220-3229	Jeux et matériel pour passe-temps
	3220	Jeux et pièces électroniques
	3221	Nécessaires pour travaux manuels
	3222	Matériel pour travaux manuels
	3223	Matériel d'artiste
	3224-3226	Matériel & fournitures informatiques
	3224	Ordinateurs
	3225	Logiciel
	3226	Fournitures informatiques
	3228-3229	Autres jeux et matériel de loisir
	3228	Autres jeux et casse-tête
	3229	Autre matériel de loisir
@@@	3230-3236	Matériel et service photographiques
	3230-3231	Appareils photo
	3230	Appareils photo 35 millimètres
	3231	Autres appareils photo
	3232	Pièces et accessoires pour appareils photo
	3233	Autre matériel photographique (sauf pellicule)
	3234-3235	Pellicules et traitement
	3234	Pellicules excluant le traitement
	3235	Traitement (y compris pellicule)
	3236	Autres services photographiques
	3240-3242	Instruments de musique, pièces et accessoires
	3240	Pianos et orgues
	3241	Autres instruments de musique
	3242	Pièces et accessoires
	3250	Articles de collectionneurs (sauf articles d'art)
	3260-3262	Matériel de camping & pique-nique (sauf BBQ)
	3260	Tentes, sacs à dos et sacs de couchage
	3262	Autre matériel/accessoires de camping/pique-nique
	3270	Pièces & fournitures pour matériel de loisir
	3271	Location, entretien et réparations
***	3280-3298	Véhicules de plaisance & moteurs hors-bord
@@@	3280-3289	Achats de véhicules de plaisance
###	3280	Bicyclettes, accessoires et pièces
	3281-3289	Autres véhicules et moteurs hors-bord
	3281	Roulottes
	3282	Tentes-roulottes
	3283	Motocyclettes
	3284	Motoneiges
	3285	Roulottes motorisées
	3286	Campeuses

Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

	3287	Bateaux (y compris canots)
	3288	Autres véhicules de récréation
	3289	Moteurs hors-bord
	3290	Achats d'accessoires et matériel auxiliaire
###	3291-3298	Utilisation de véhicules de plaisance
	3291	Réparations et entretien de bicyclettes
###	3292-3298	Autre utilisation du véhicule
	3292	Essence et autres carburants
	3293	Matériel & pièces pour réparations & entretien
	3294	Réparations & travaux d'entretien
	3295	Primes d'assurance
	3296	Frais d'immatriculation & de permis de conduire
	3297-3298	Autres services d'utilisation
	3297	Frais de location
	3298	Autres dépenses
***	3301-3318	Matériel & services de détente à la maison
###	3301	Radio (y compris radios-horloges et radios-téléphones)
###	3302	Éléments audio
###	3303	Ensembles audio
###	3304	Cassettes enregistrées et disques
###	3305	Disques compacts
###	3306	Cassettes vierges
###	3307	Téléviseurs (y compris ensemble)
###	3308	Magnétoscopes
###	3309	Caméras vidéo/camscopes
###	3310	Éléments vidéo/de télévision
###	3311	Vidéocassettes enregistrées
###	3312	Vidéocassettes vierges
	3313	Autre matériel de détente au foyer
	3314	Pièces achetées séparément
###	3315	Location de vidéocassettes enregistrées
###	3316	Location d'autre matériel de détente au foyer
	3317	Travaux d'entretien et de réparation
	3318	Autres services matériel/fournitures de détente au foyer
***	3320-3370	Services de loisir
***	3320-3326	Spectacles sur scène
###	3320	Présentation de films
###	3321-3324	Événements sportifs (comme spectateur)
	3321	Football
	3322	Hockey
	3323	Baseball
	3324	Autres événements sportifs
###	3325	Spectacles sur scène (par ex. concerts)
\$\$\$	3326	Télédistribution (câble)
@@@	3330-3351	Utilisation d'installations, services récréatifs
###	3330-3338	Abonnements, droits pour des clubs etc.
	3330	Golf
	3331	Quilles
	3333	Ski
	3334	Sports à raquette
	3335	Studios de culture physique & associations récréatives
	3337	Autres établissements et services sportifs
	3338	Autres établissements et services récréatifs
###	3340-3349	Droits pour usage unique
	3340	Golf
	3341	Quilles
	3343	Ski
	3344	Sports à raquette
	3345	Studios de culture physique & associations récréatives
	3347	Autres établissements & services sportifs

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

\$\$\$ pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

	3348	Machines à sous, etc.
	3349	Autres établissements et services récréatifs
	3350	Camps d'enfants
###	3351	Droits d'entrée-musées, expositions, etc.
***	3360-3361	Voyages organisés
	3360	Frais de voyages comprenant les repas
	3361	Frais de voyages ne comprenant pas les repas
	3362	Visites touristiques et excursions de groupe
	3370	Autres services récréatifs
***	3380-3386	Matériel de lecture et autres imprimés
	3380	Journaux
	3381-3382	Revue et périodiques
	3381	Abonnements payés en 1992
	3382	Achetés au numéro
	3383-3384	Livres et brochures (sauf scolaires)
	3383	Livres de poche
	3384	Livres à couverture rigide
	3385	Cartes, partitions et autres imprimés
	3386	Services de reproduction, frais, amendes de bibliothèque
***	3390-3400	Education
	3390-3392	Fournitures
	3390	Prématernelle, maternelle, primaire & secondaire
	3392	Postsecondaire
	3393-3395	Manuels
	3393	Prématernelle, maternelle, primaire & secondaire
	3395	Postsecondaire
***	3396-3398	Frais de scolarité
	3396	Prématernelle, maternelle, primaire & secondaire
	3398	Postsecondaire
	3399	Autres cours (sauf cours de conduite)
	3400	Autres services d'éducation
***	3500-3515	Produits du tabac et boissons alcoolisées
***	3500-3503	Produits du tabac et articles de fumeurs
	3500	Tabac
	3501	Cigares et produits similaires
***	3502	Cigarettes
	3503	Allumettes et autres articles de fumeurs
***	3510-3515	Boissons alcoolisées
***	3510-3512	Servis dans des établissements licenciés
	3510	Bière
	3511	Vin et cidre
	3512	Spiritueux
***	3513-3515	Achetées au magasin
	3513	Bière
	3514	Vin et cidre
	3515	Spiritueux
***	3600-3612	Divers
***	3600	Intérêt sur prêts personnels
	3601-3602	Dépenses sur autre propriété
	3601	Intérêt
	3602	Autres frais n.d.a.
	3603	Honoraires d'avocat et de notaire n.d.a.
	3604	Services financiers: bancaires, conseils, etc.
***	3605	Cotisations syndicales et professionnelles
	3606	Contributions & cotisations, clubs sociaux, etc.
***	3607	Billets de loteries organisées par l'État
	3608	Autres billets de loterie et de tombola
	3609	Dépôts perdus, amendes, argent perdu, etc.
	3610	Outils et matériel achetés pour le travail

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

\$\$\$ pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1992

	3611	Autres: services divers
	3612	Autres articles divers
***	1000-3612	Consommation courante totale
***	3700-3703	Impôts personnels
	3700	Impôt sur le revenu de 1992
	3701	Impôt payé en 92: revenu touché avant 92
	3702	Autres impôts personnels
	3703	Remboursements d'impôts
***	3710-3716	Sécurité
***	3710	Primes d'assurance sur la vie
	3711	Contrats de rentes
***	3713	Contributions à l'assurance-chômage
***	3714-3716	Cotisations à des caisses de retraite ou de pension
***	3714	Régimes de pension du Canada/Rentes du Québec
***	3715	Autres caisses de retraite gouvernementales
***	3716	Autres (sauf REÉR)
***	3720-3724	Dons et contributions
***	3720-3722	Personnes n'appartenant pas au ménage
@@@	3720-3721	Dons et contributions en argent
	3720	Personnes vivant au Canada
	3721	Personnes vivant à l'étranger
***	3722	Autres dons par ex. fleurs, vêtements, jouets
***	3723-3724	Organismes philanthropiques
***	3723	Institutions religieuses
***	3724	Autres organismes philanthropiques
***	1000-3724	Dépenses totales
***	3800-3855	Valeur totale des biens non achetés
@@@	3800-3830	Valeur des aliments non achetés
	3800	Produits à la maison pour le ménage
	3820	Produits de la ferme pour le ménage
	3830	Reçus comme partie du salaire
	3840	Valeur d'autres biens de la ferme pour ménage
***	3850-3855	Valeur des cadeaux reçus
	3850	Meubles
	3851	Articles et accessoires ménagers
	3852	Matériel de détente au foyer
	3853	Autres biens ménagers durables
	3854	Vêtements
	3855	Autres cadeaux non monétaires

 Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion:

*** pour les années 1982, 1984, 1986, 1990 et 1992.

@@@ pour les années 1984, 1986, 1990 et 1992.

\$\$\$ pour les années 1990 et 1992.

pour l'année 1992 seulement.

TABEAU 1. DEP. MOYENNES SELON LA REGION/PROVINCE AU CANADA, 1992
PARTIE A: DONNEES PRESENTEES DANS LA PUBLICATION

	TOUTES CATEGORIES	PROVINCES DE L'ATLANTIQUE	TERRE- NEUVE	ILE-DU- PRINCE- EDOUARD	NOUVELLE- ECOSSE	NOUVEAU- BRUNSWICK	QUEBEC	ONTARIO	PROVINCES DES PRAIRIES	MANITOBA	SASKAT- CHEWAN	ALBERTA	COLOMBIE- BRITANNIQUE
NOMBRE DE MENAGES DANS L'ECHANTILLON	9,492	2,135	547	319	611	658	1,914	2,141	2,309	580	801	928	993
NOMBRE ESTIMATIF DE MENAGES	9,792,908	784,420	173,018	44,337	317,783	249,282	2,599,461	3,587,468	1,609,066	380,421	343,590	885,055	1,212,493
REVENU AVANT IMPOT	46,076	39,664	40,411	37,476	39,957	39,160	41,784	50,986	44,793	41,298	38,866	48,596	46,603
AUTRES RECETTES MONETAIRES	1,191	607	328	353	794	608	420	1,753	1,147	948	1,265	1,187	1,617
VARIATION NETTE DE L'ACTIF & PASSIF	1,668	1,922	1,461	1,232	2,344	1,826	778	2,456	2,322	1,971	1,578	2,762	208
ALIMENTATION	5,686	5,284	6,029	5,488	4,981	5,116	5,626	5,877	5,397	5,092	4,791	5,763	5,898
LOGEMENT	8,102	5,831	5,356	6,202	6,459	5,294	6,876	9,900	6,744	6,410	5,964	7,190	8,679
RESIDENCE PRINCIPALE	7,624	5,439	4,945	5,753	6,063	4,930	6,480	9,306	6,329	5,997	5,495	6,796	8,230
LOGEMENT LOUE	2,279	1,248	877	962	1,638	1,058	2,210	2,652	1,893	1,527	1,569	2,177	2,500
LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT	3,912	2,426	2,054	2,772	2,716	2,254	2,940	5,100	3,044	3,089	2,416	3,268	4,594
EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE	1,433	1,765	2,014	2,019	1,709	1,618	1,330	1,554	1,392	1,381	1,509	1,351	1,137
AUTRE LOGEMENT	478	392	410	449	396	364	396	594	415	412	469	395	449
ENTRETIEN MENAGER	1,974	1,971	1,933	2,015	1,999	1,956	1,635	2,186	2,056	1,846	1,909	2,203	1,967
ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	1,372	1,260	1,411	1,227	1,142	1,312	1,174	1,526	1,275	1,081	1,098	1,426	1,545
ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	699	563	708	579	513	524	588	786	654	515	526	764	829
ARTICLES MENAGERS	593	634	664	592	559	716	521	643	535	498	496	567	650
SERV. RELIES AUX ACC., ART. D'AMEUBL.	80	64	40	66	70	73	65	96	85	68	77	96	66
HABILLEMENT	2,222	2,032	2,445	1,906	1,868	1,979	2,127	2,365	2,243	1,966	1,993	2,459	2,095
TRANSPORT	5,640	4,804	4,968	4,589	4,409	5,230	5,115	5,967	5,456	5,226	5,161	5,670	6,579
TRANSPORT PRIVE	5,198	4,520	4,526	4,401	4,145	5,016	4,822	5,409	5,081	4,791	4,948	5,257	5,973
TRANSPORT PUBLIC	442	283	442	189	264	214	293	558	376	435	213	414	606
SOINS DE SANTE	867	803	768	992	803	793	818	726	1,035	811	864	1,198	1,206
SOINS PERSONNELS	844	800	865	814	778	779	791	919	833	755	749	899	778
LOISIRS	2,300	1,978	2,013	1,840	1,875	2,110	1,926	2,414	2,554	1,909	1,969	3,058	2,635
MATERIEL DE LECTURE & AUTRES IMPRIMES	248	222	199	244	233	221	235	266	243	240	186	266	247
EDUCATION	430	393	570	305	301	403	322	519	434	408	419	450	419
PROD. DU TABAC & BOISSONS ALCOOLISEES	1,410	1,363	1,601	884	1,472	1,143	1,365	1,469	1,343	1,403	1,198	1,374	1,454
DIVERS	1,322	1,193	1,163	1,129	1,144	1,287	1,141	1,459	1,280	1,164	1,126	1,389	1,439
CONSUMMATION COURANTE TOTALE	32,416	27,934	29,321	27,637	27,463	27,623	29,152	35,592	30,892	28,311	27,429	33,346	34,941
IMPOTS PERSONNELS	9,378	6,977	6,832	5,777	7,364	6,796	9,242	10,486	8,559	8,028	7,392	9,241	9,033
SECURITE	2,289	2,160	1,949	2,060	2,379	2,046	2,155	2,498	2,248	2,096	1,982	2,418	2,094
DONS ET CONTRIBUTIONS	1,464	1,219	1,183	1,407	1,182	1,256	814	1,585	1,821	1,934	1,677	1,829	2,188
DEPENSES TOTALES	45,548	38,289	39,285	36,881	38,389	37,722	41,362	50,161	43,521	40,370	38,480	46,834	48,256

TABLEAU 1. DE .S MOYENNES SELON LA REGION/PROVINCE AU CANADA, 1992
PARTIE B: DONNEES A GRANDE DIFFUSION

	PROVINCES				PROVINCES				PROVINCES				PROVINCES VOILEES	
	TOUTES CATEGORIES	DE L'ATLANTIQUE	TERRE- NEUVE	ILE-DU- PRINCE- EDOUARD	NOUVELLE- ECOSSE	NOUVEAU- BRUNSWICK	QUEBEC	ONTARIO	DES PRAIRIES	MANITOBA	SASKAT- CHEWAN	ALBERTA		COLOMBIE- BRITANNIQUE
PIEDRE DE MENAGES DANS L'ECHANTILLON	9,492	2,098	529	314	602	653	1,900	2,116	2,264	567	788	909	978	136
PIEDRE ESTIMATIF DE MENAGES	9,804,337	769,215	164,938	43,928	313,157	247,192	2,580,453	3,545,012	1,576,092	371,687	337,932	866,473	1,193,621	139,944
REVENU AVANT IMPOT	45,981	39,469	39,972	37,489	39,554	39,378	41,689	49,878	44,151	40,608	38,582	47,844	46,407	77,782
AUTRES RECETTES MONETAIRES	1,134	671	393	526	872	629	427	1,447	1,258	1,056	1,407	1,287	1,352	5,521
VARIATION NETTE DE L'ACTIF & PASSIF	1,675	1,928	1,679	889	2,344	1,751	741	2,169	2,207	2,125	1,495	2,521	986	4,875
ALIMENTATION	5,689	5,209	5,816	5,021	4,941	5,178	5,637	5,858	5,283	5,061	4,668	5,617	5,715	9,332
LOGEMENT	7,973	6,226	5,732	7,264	6,663	5,816	6,807	9,380	6,945	6,266	6,251	7,506	8,401	11,397
RESIDENCE PRINCIPALE	7,511	5,835	5,339	6,827	6,258	5,453	6,422	8,832	6,553	5,875	5,858	7,114	7,953	10,350
LOGEMENT LOUE	2,263	1,505	1,022	2,174	1,825	1,303	2,195	2,518	2,045	1,545	1,609	2,430	2,475	1,892
LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT	3,820	2,592	2,282	2,966	2,738	2,548	2,924	4,763	3,155	2,981	2,812	3,363	4,356	6,146
EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE	1,427	1,737	2,034	1,687	1,695	1,602	1,304	1,551	1,353	1,349	1,437	1,321	1,122	2,313
AUTRE LOGEMENT	463	391	393	437	406	363	385	548	392	391	393	392	448	1,046
ENTRETIEN MENAGER	1,970	1,964	1,916	1,912	1,989	1,975	1,638	2,159	2,003	1,790	1,879	2,143	1,969	2,967
ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	1,373	1,203	1,305	1,076	1,108	1,278	1,190	1,499	1,285	1,027	1,113	1,463	1,521	2,189
ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	706	559	669	559	499	561	603	779	661	488	551	778	820	1,138
ARTICLES MENAGERS	582	577	596	452	535	640	520	621	537	476	478	586	623	946
SERV. RELIES AUX ACC., ART. D'AMEUBL.	84	67	40	65	74	77	67	99	87	64	84	98	78	106
HABILLEMENT	2,243	1,948	2,235	1,899	1,808	1,944	2,160	2,355	2,171	1,883	1,962	2,376	2,101	4,572
TRANSPORT	5,565	4,640	4,801	4,482	4,240	5,057	5,142	5,905	5,181	5,218	4,802	5,313	6,236	8,463
TRANSPORT PRIVE	5,116	4,326	4,351	4,174	3,950	4,811	4,853	5,368	4,768	4,792	4,538	4,848	5,607	7,648
TRANSPORT PUBLIC	450	314	450	308	289	256	290	537	413	426	264	465	629	815
SOINS DE SANTE	877	790	754	839	816	772	834	735	1,012	795	822	1,179	1,208	1,411
SOINS PERSONNELS	850	787	830	807	768	778	801	915	817	740	746	878	776	1,478
LOISIRS	2,325	1,895	1,891	1,758	1,799	2,043	1,918	2,478	2,548	1,876	2,107	3,009	2,555	3,828
MATERIEL DE LECTURE & AUTRES IMPRIMES	253	228	204	246	237	231	233	273	245	240	193	268	258	306
EDUCATION	411	383	589	314	303	358	319	475	391	366	401	397	380	1,165
PROD. DU TABAC & BOISSONS ALCOOLISEES	1,438	1,384	1,577	1,157	1,424	1,245	1,345	1,521	1,352	1,378	1,213	1,395	1,414	2,498
DIVERS	1,314	1,182	1,116	1,048	1,169	1,266	1,141	1,427	1,286	1,157	1,174	1,385	1,371	2,160
CONSOMMATION COURANTE TOTALE	32,281	27,839	28,766	27,822	27,264	27,953	29,165	34,980	30,518	27,797	27,332	32,928	33,903	51,766
IMPOTS PERSONNELS	9,304	7,069	7,016	5,999	7,413	6,860	9,174	9,958	8,642	7,859	7,265	9,514	8,947	17,902
SECURITE	2,360	2,081	1,986	1,899	2,176	2,055	2,243	2,571	2,234	2,043	2,047	2,389	2,114	4,197
OGNS ET CONTRIBUTIONS	1,480	1,205	1,054	1,375	1,174	1,316	831	1,601	1,811	1,892	1,682	1,827	1,942	4,199
DEPENSES TOTALES	45,424	38,195	38,822	37,096	38,027	38,184	41,413	49,111	43,205	39,591	38,326	46,659	46,907	78,063

TABEAU 2: DEPENSES MOYENNES SELON LE REVENU DU MENAGE, CANADA, 1992
PARTIE A: DONNEES PRESENTEES DANS LA PUBLICATION

	TOUTES CATEGORIES	MOINS DE 20,000	20,000- 39,999	40,000- 59,999	60,000 ET PLUS
	=====	=====	=====	=====	=====
NOMBRE DE MENAGES DANS L'ECHANTILLON	9,492	2,176	2,804	2,179	2,333
NOMBRE ESTIMATIF DE MENAGES	9,792,910	2,122,320	2,843,370	2,292,110	2,535,100
REVENU AVANT IMPOT	46,078	12,964	29,728	49,146	89,365
AUTRES RECETTES MONETAIRES	1,191	1,127	940	1,190	1,527
VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF	1,668	-1,990	-909	711	8,486
ALIMENTATION	5,686	3,017	4,726	6,319	8,426
LOGEMENT	8,102	4,906	6,685	8,635	11,883
RESIDENCE PRINCIPALE	7,624	4,786	6,448	8,138	10,853
LOGEMENT LOUE	2,279	2,793	2,845	2,169	1,311
LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT	3,912	1,107	2,325	4,417	7,585
EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE	1,433	886	1,278	1,552	1,958
AUTRE LOGEMENT	478	120	237	497	1,030
ENTRETIEN MENAGER	1,974	984	1,588	2,116	3,130
ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	1,372	499	995	1,515	2,398
ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	699	228	485	757	1,283
ARTICLES MENAGERS	593	240	457	678	964
SERVICES RELIES AUX ACC., ART. D'AMEUBL.	80	31	53	79	151
HABILLEMENT	2,222	717	1,523	2,414	4,090
TRANSPORT	5,640	1,880	4,297	6,712	9,324
TRANSPORT PRIVE	5,198	1,618	3,950	6,302	8,596
TRANSPORT PUBLIC	442	262	346	410	728
SOINS DE SANTE	867	413	789	994	1,219
SOINS PERSONNELS	844	395	696	936	1,302
LOISIRS	2,300	634	1,453	2,599	4,374
MATERIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMES	248	114	190	264	410
EDUCATION	430	125	250	469	853
PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISEES	1,410	714	1,250	1,637	1,969
DIVERS	1,322	396	998	1,522	2,278
CONSOMMATION COURANTE TOTALE	32,416	14,794	25,420	36,131	51,657
IMPOTS PERSONNELS	9,378	613	3,952	9,384	22,797
SECURITE	2,289	175	1,200	2,665	4,940
DONS ET CONTRIBUTIONS	1,464	621	1,273	1,413	2,431
DEPENSES TOTALES	45,548	16,203	31,845	49,593	81,826

TABLEAU 2: DEPENSES MOYENNES SELON LE REVENU DU MENAGE, CANADA, 1992
PARTIE B: DONNEES A GRANDE DIFFUSION

	TOUTES CATEGORIES	MOINS DE 20,000	20,000- 39,999	40,000- 59,999	60,000 ET PLUS
	=====	=====	=====	=====	=====
NOMBRE DE MENAGES DANS L'ECHANTILLON	9,492	2,176	2,804	2,179	2,333
NOMBRE ESTIMATIF DE MENAGES	9,804,337	2,122,772	2,843,976	2,296,114	2,541,475
REVENU AVANT IMPOT	45,961	13,132	29,686	49,218	88,651
AUTRES RECETTES MONETAIRES	1,134	924	878	1,109	1,619
VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF	1,675	-1,723	-1,021	818	8,305
ALIMENTATION	5,889	3,022	4,747	6,310	8,408
LOGEMENT	7,973	4,804	6,622	8,562	11,801
RESIDENCE PRINCIPALE	7,511	4,694	6,382	8,093	10,801
LOGEMENT LOUE	2,263	2,880	2,819	2,137	1,239
LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT	3,820	969	2,293	4,397	7,391
EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE	1,427	845	1,270	1,558	1,971
AUTRE LOGEMENT	463	111	240	469	1,000
ENTRETIEN MENAGER	1,970	983	1,557	2,128	3,114
ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	1,373	497	1,007	1,494	2,402
ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	706	238	498	747	1,295
ARTICLES MENAGERS	582	226	452	664	952
SERVICES RELIES AUX ACC., ART. D'AMEUBL.	84	34	58	83	155
HABILLEMENT	2,243	739	1,545	2,412	4,128
TRANSPORT	5,565	1,735	4,280	6,623	9,248
TRANSPORT PRIVE	5,116	1,466	3,932	6,198	8,512
TRANSPORT PUBLIC	450	269	348	425	736
SOINS DE SANTE	877	413	790	990	1,258
SOINS PERSONNELS	850	401	703	942	1,306
LOISIRS	2,325	656	1,519	2,569	4,399
MATERIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMES	253	117	195	288	418
EDUCATION	411	136	232	442	814
PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISEES	1,438	705	1,286	1,672	2,007
DIVERS	1,314	370	995	1,518	2,274
CONSOMMATION COURANTE TOTALE	32,281	14,579	25,480	35,931	51,378
IMPOTS PERSONNELS	9,304	570	3,915	9,499	22,462
SECURITE	2,360	178	1,188	2,729	5,159
DONS ET CONTRIBUTIONS	1,480	618	1,285	1,465	2,432
DEPENSES TOTALES	45,424	15,946	31,867	49,625	81,420

TABEAU 3: DEPENSES MOYENNES SELON LA TAILLE DE LA REGION DE RESIDENCE, 1992
PARTIE A: DONNEES PRESENTEES DANS LA PUBLICATION

	TOUTES CATEGORIES	REGIONS URBAINES DE 100,000 ET PLUS	REGIONS URBAINES DE 30,000- 99,999	REGIONS URBAINES DE MOINS DE 30,000	REGIONS RURALES AGRICOLES	REGIONS RURALES NON-AGRICOLES
	=====	=====	=====	=====	=====	=====
NOMBRE DE MENAGES DANS L'ECHANTILLON	9,492	6,076	1,215	822	134	1,245
NOMBRE ESTIMATIF DE MENAGES	9,792,910	6,154,610	935,400	1,006,630	200,190	1,496,080
REVENU AVANT IMPOT	46,076	48,690	47,971	41,762	36,259	38,353
AUTRES RECETTES MONETAIRES	1,191	1,219	1,318	1,662	1,679	612
VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF	1,668	1,868	2,462	2,734	-3,397	309
ALIMENTATION	5,686	5,843	5,696	5,422	4,965	5,313
LOGEMENT	8,102	8,822	8,447	6,680	5,622	6,209
RESIDENCE PRINCIPALE	7,624	8,331	7,909	6,247	5,158	5,795
LOGEMENT LOUE	2,279	2,865	1,895	1,506	...	896
LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT	3,912	4,143	4,506	3,152	3,123	3,206
EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE	1,433	1,322	1,508	1,588	1,783	1,693
AUTRE LOGEMENT	478	492	538	434	463	415
ENTRETIEN MENAGER	1,974	2,005	1,956	1,946	1,784	1,904
ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	1,372	1,367	1,453	1,352	1,341	1,402
ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	699	726	741	657	474	624
ARTICLES MENAGERS	593	548	615	619	798	721
SERVICES RELIES AUX ACC., ART. D'AMEUBL.	80	84	97	76	69	67
HABILLEMENT	2,222	2,336	2,172	2,124	1,909	1,890
TRANSPORT	5,640	5,664	5,598	5,296	6,413	5,695
TRANSPORT PRIVE	5,198	5,095	5,236	5,082	6,272	5,544
TRANSPORT PUBLIC	442	568	363	234	141	151
SOINS DE SANTE	867	863	867	870	1,661	775
SOINS PERSONNELS	844	874	867	824	740	732
LOISIRS	2,300	2,381	2,511	2,052	2,832	1,929
MATERIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMES	248	265	268	216	241	189
EDUCATION	430	491	416	307	532	267
PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISEES	1,410	1,430	1,431	1,364	877	1,421
DIVERS	1,322	1,342	1,327	1,199	1,764	1,258
CONSOMMATION COURANTE TOTALE	32,416	33,671	33,010	29,652	30,680	28,974
IMPOTS PERSONNELS	9,378	10,433	9,560	7,316	6,330	6,722
SECURITE	2,289	2,429	2,486	2,207	1,593	1,739
DONS ET CONTRIBUTIONS	1,464	1,507	1,747	1,252	2,058	1,176
DEPENSES TOTALES	45,548	48,040	46,803	40,426	40,661	38,611

... DONNEE SUPPRIMEE POUR DES MESURES DE FIABILITE.

TABLEAU 3: DEPENSES MOYENNES SELON LA TAILLE DE LA REGION DE RESIDENCE, 1992
PARTIE B: DONNEES A GRANDE DIFFUSION

	TOUTES CATEGORIES	REGIONS URBAINES DE 100,000 ET PLUS	REGIONS URBAINES DE 30,000- 99,999	REGIONS URBAINES DE MOINS DE 30,000	REGIONS RURALES AGRICOLES	REGIONS RURALES NON-AGRICOLES	REGION VOILEES
NOMBRE DE MENAGES DANS L'ECHANTILLON	9,492	5,920	1,043	864	119	1,227	319
NOMBRE ESTIMATIF DE MENAGES	9,804,337	6,623,438	1,034,434	832,588	107,220	1,157,606	49,073
REVENU AVANT IMPOT	45,981	48,578	45,160	40,217	32,633	37,191	43,119
AUTRES RECETTES MONETAIRES	1,134	1,198	1,140	1,491	944	555	471
VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF	1,675	2,001	1,760	2,014	-3,782	37	769
ALIMENTATION	5,689	5,854	5,564	5,252	4,764	5,272	5,288
LOGEMENT	7,973	8,537	7,938	6,527	5,339	6,074	7,759
RESIDENCE PRINCIPALE	7,511	8,058	7,435	6,126	4,945	5,690	7,318
LOGEMENT LOUE	2,263	2,669	1,986	1,597	198	668	2,080
LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT	3,820	4,042	3,955	2,985	3,014	3,126	3,391
EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE	1,427	1,347	1,493	1,544	1,733	1,695	1,867
AUTRE LOGEMENT	463	479	503	401	393	384	441
ENTRETIEN MENAGER	1,970	1,994	1,981	1,829	1,723	1,947	1,931
ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	1,373	1,376	1,402	1,355	1,166	1,371	1,129
ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT	708	738	725	658	407	578	564
ARTICLES MENAGERS	582	548	595	626	690	731	497
SERVICES RELIES AUX ACC., ART. D'AMEUBL.	84	90	82	70	69	62	68
HABILLEMENT	2,243	2,362	2,098	2,048	1,787	1,882	2,055
TRANSPORT	5,565	5,597	5,477	5,292	6,166	5,626	5,047
TRANSPORT PRIVE	5,116	5,050	5,125	5,044	6,033	5,466	4,736
TRANSPORT PUBLIC	450	547	352	248	133	160	311
SOINS DE SANTE	877	879	881	847	1,602	788	1,533
SOINS PERSONNELS	850	877	871	786	712	735	918
LOISIRS	2,325	2,419	2,484	2,054	2,010	1,894	1,750
MATERIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMES	253	268	256	219	230	194	258
EDUCATION	411	471	364	253	351	237	327
PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISEES	1,438	1,453	1,421	1,392	934	1,460	1,146
DIVERS	1,314	1,349	1,244	1,208	1,428	1,250	1,067
CONSOMMATION COURANTE TOTALE	32,281	33,434	31,982	29,060	28,214	28,729	30,208
IMPOTS PERSONNELS	9,304	10,277	8,751	7,079	5,571	6,256	7,343
SECURITE	2,360	2,530	2,323	2,094	1,514	1,694	2,154
DONS ET CONTRIBUTIONS	1,480	1,536	1,557	1,299	1,885	1,132	2,662
DEPENSES TOTALES	45,424	47,778	44,613	39,532	37,183	37,810	42,367

TABLEAU 4. ERREURS TYPES DES DÉPENSES MOYENNES SELON LE REVENU DU MÉNAGE, CANADA, 1992
ENSEMBLE DES MÉNAGES
REVENU DU MÉNAGE

	TOUTES CATÉGORIES	MOINS DE \$10,000	\$10,000 - \$14,999	\$15,000 - \$19,999	\$20,000 - \$24,999	\$25,000 - \$29,999	\$30,000 - \$34,999	\$35,000 - \$39,999	\$40,000 - \$49,999	\$50,000 - \$59,999	\$60,000 - \$69,999	\$70,000 - \$89,999	\$90,000 ET PLUS
Caractéristiques du ménage													
Nombre de ménages dans l'échantillon	9,492	465	898	813	726	744	671	663	1,210	969	686	889	768
Nombre estimatif de ménages	9,792,908	461,550	887,240	773,540	736,540	730,590	687,020	689,180	1,263,450	1,028,660	697,640	936,300	901,170
Moyenne													
Taille du ménage	0.00	0.05	0.04	0.05	0.05	0.06	0.06	0.06	0.05	0.05	0.06	0.05	0.05
Nombre d'enfants de moins de 5 ans	0.00	0.02	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.03	0.02	0.02	0.02
Nombre d'enfants entre 5 et 15 ans	0.01	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.04	0.04	0.03	0.03	0.04	0.04	0.04
Nombre d'adultes entre 16 et 17 ans	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02
Nombre d'adultes entre 18 et 64 ans	0.01	0.04	0.05	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.03	0.03	0.04	0.04	0.04
Nombre d'adultes de 65 ans et plus	0.01	0.03	0.02	0.03	0.04	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02	0.02	0.01	0.02
Nombre de femmes de 14 ans et plus	0.01	0.04	0.03	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03
Nombre de filles entre 4 et 13 ans	0.00	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.03	0.02	0.02
Nombre d'hommes de 14 ans et plus	0.01	0.04	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.02	0.03	0.03	0.03	0.04
Nombre de garçons entre 4 et 13 ans	0.00	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Nombre d'enfants de moins de 4 ans	0.00	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.01	0.02	0.02	0.02	0.01
Nombre de travailleurs à temps partiel	0.01	0.03	0.02	0.03	0.03	0.04	0.04	0.04	0.03	0.04	0.04	0.04	0.04
Nombre de travailleurs à temps plein	0.01	0.02	0.01	0.02	0.02	0.02	0.03	0.03	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03
Âge de l'époux ou personne de référence	0.23	1.13	0.86	0.88	0.81	0.80	0.78	0.76	0.49	0.53	0.62	0.49	0.44
Revenu avant impôt	496.97	839.20	62.00	65.63	70.83	67.31	71.40	69.36	107.96	112.77	151.66	241.56	1,959.08
Autres recettes monétaires	105.33	519.90	158.63	459.12	414.19	309.09	146.05	235.71	205.82	273.63	151.74	510.67	559.33
Variation nette de l'actif et du passif	214.52	1,355.82	354.64	306.10	451.98	451.18	367.17	460.70	419.93	546.47	531.15	705.69	1,298.98
Différence entre les revenus et dépenses	63.87	120.64	58.13	91.60	114.34	108.41	139.01	151.29	148.56	231.20	258.82	284.94	483.93
Pourcentage													
Propriétaires de logement au 31 déc. 1992	0.78	2.98	2.39	2.51	2.35	2.53	2.36	2.53	1.70	1.80	2.00	1.58	1.19
Propriétaires d'automobile ou de camion	0.53	3.00	2.24	2.27	2.10	1.83	1.72	1.37	0.98	0.92	1.02	0.69	0.86
Enfants de moins de 5 ans	0.37	1.18	1.12	1.51	1.57	1.47	1.45	1.90	1.32	1.48	1.93	1.64	1.42
Enfants entre 5 et 15 ans	0.40	1.04	1.11	1.70	1.75	1.86	2.12	1.91	1.80	1.81	2.23	2.27	2.08
Adultes entre 16 et 17 ans	0.32	0.88	0.88	0.86	0.84	1.03	1.23	1.10	1.21	1.25	1.51	1.45	1.64
Adultes entre 18 et 64 ans	0.43	2.57	2.17	2.13	1.95	1.83	1.38	1.35	0.79	0.68	0.83	0.63	0.57
Adultes de 65 ans et plus	0.58	2.82	2.20	2.17	2.29	2.14	1.80	2.04	1.25	1.14	1.48	1.13	1.20
Dont l'épouse travaille à temps plein	0.54	0.29	0.53	0.55	1.10	0.86	1.61	1.64	1.57	1.77	2.22	2.22	2.47
Dont l'époux travaille à temps plein	0.63	1.81	0.60	0.82	1.44	1.41	2.23	2.38	1.74	2.05	2.48	2.11	1.86
L'époux/personne de référence est âgé:													
De moins de 35 ans	0.62	2.09	1.72	1.95	1.85	1.92	2.26	2.09	1.64	1.79	2.04	1.80	1.50
Entre 35 et 44 ans	0.57	2.11	1.37	1.74	1.72	1.93	2.15	2.08	1.70	1.84	2.40	2.08	2.46

TABEAU 4. ERREURS TYPES DES DÉPENSES MOYENNES SELON LE REVENU DU MÉNAGE, CANADA, 1992

ENSEMBLE DES MÉNAGES

	REVENU DU MÉNAGE												
	TOUTES CATÉGORIES	MOINS DE \$10,000	\$10,000 - \$14,999	\$15,000 - \$19,999	\$20,000 - \$24,999	\$25,000 - \$29,999	\$30,000 - \$34,999	\$35,000 - \$39,999	\$40,000 - \$49,999	\$50,000 - \$59,999	\$60,000 - \$69,999	\$70,000 - \$89,999	\$90,000 ET PLUS
Entre 45 et 64 ans	0.61	2.69	1.57	1.96	2.16	2.09	2.30	2.40	1.61	2.28	2.31	2.02	2.14
De 65 ans et plus	0.53	2.78	2.19	2.16	2.15	2.09	1.67	1.86	1.13	0.93	1.18	0.89	1.04
Ménages ayant à leur tête:													
Un couple marié	0.46	2.40	1.76	2.31	2.42	2.41	2.37	2.19	1.51	1.72	1.80	1.60	1.23
Un homme célibataire	0.39	2.98	1.65	1.56	1.41	1.60	1.84	1.57	1.10	1.09	1.30	1.38	0.98
Une femme célibataire	0.51	3.19	2.20	2.25	2.16	2.17	2.05	1.95	1.23	1.45	1.45	0.92	0.75
Ménages composés d'une personne	0.16	2.63	2.00	2.07	1.88	1.94	2.11	1.81	1.10	1.18	1.37	0.56	0.61
Sans travailleurs à temps plein	0.68	2.05	1.15	1.58	2.03	2.28	2.47	2.45	1.61	1.51	2.04	1.25	1.09
Un travailleur à temps plein	0.68	2.01	1.07	1.52	2.06	2.26	2.47	2.47	1.84	2.02	2.56	2.22	2.26
Deux travailleurs ou plus à temps plein	0.48	0.40	0.46	0.50	0.68	0.66	1.26	1.31	1.40	1.71	2.15	2.13	2.39
Alimentation	35.32	112.48	59.87	68.92	83.26	93.31	99.01	96.98	96.64	120.03	132.77	140.18	186.22
Aliments achetés dans un magasin	24.19	95.64	54.18	65.96	78.07	88.45	93.89	84.99	83.91	96.10	119.60	112.50	137.70
Aliments achetés au restaurant, etc.	22.44	41.32	24.94	30.06	38.92	43.45	53.89	62.89	53.16	66.21	81.93	77.61	104.09
Logement	77.41	285.69	119.08	152.47	153.33	184.46	163.61	191.37	185.53	214.91	274.32	213.46	401.75
Résidence principale	74.68	284.86	94.29	143.65	151.55	177.78	165.58	197.84	185.56	194.50	278.49	209.84	384.44
Logement loué	56.22	142.73	128.80	152.46	171.77	186.14	174.20	196.06	138.46	139.51	174.18	162.11	147.68
Loyer	55.15	141.22	127.57	151.50	168.84	183.69	170.73	196.38	134.00	136.05	168.98	158.44	143.97
Logement appartenant à l'occupant	84.25	266.21	78.72	139.13	139.31	192.73	165.74	208.68	199.09	207.97	310.86	235.28	404.74
Entretien, réparations et remplacement	14.59	17.30	21.93	26.65	25.35	38.70	53.58	56.08	32.36	49.96	74.68	56.40	68.81
Coût du contrat et de main-d'oeuvre	13.46	13.72	19.77	25.70	22.79	36.93	52.36	49.15	27.58	39.38	69.46	49.30	63.20
Matériaux	5.44	11.14	6.77	5.97	8.70	8.27	11.80	15.22	16.29	29.23	22.86	25.93	21.45
Impôts fonciers	19.89	187.10	36.12	42.97	45.50	44.53	43.86	48.30	36.53	45.76	56.67	51.99	73.48
Primes d'assurance de propriétaire	4.62	37.77	8.69	8.46	9.40	10.75	12.30	9.80	10.73	12.10	13.92	11.31	21.02
Intérêt hypothécaire	58.95	89.13	28.67	77.46	77.01	134.43	113.48	131.97	136.44	156.64	229.30	190.82	325.74
Eau, combustible et électricité	15.37	71.57	39.54	41.07	49.96	46.84	42.81	45.91	41.09	42.57	45.22	37.12	48.66
Eau	3.89	7.97	7.82	7.54	10.61	12.44	10.46	8.90	8.78	8.39	15.95	18.90	19.47
Huile à chauffage & autre combust. liq.	5.77	20.77	13.68	14.75	16.15	21.00	17.21	17.43	15.37	15.79	21.57	15.25	19.74
Gaz canalisé	6.66	12.23	11.77	13.46	21.78	18.90	16.20	20.82	16.78	16.61	23.99	21.45	29.03
Électricité	10.75	48.22	28.65	31.56	32.13	29.42	34.33	30.56	26.88	34.43	29.62	26.33	39.68
Autre logement	20.79	11.42	63.17	36.37	23.20	32.58	27.59	45.22	48.77	81.56	43.88	76.26	125.21
Hébergement des voyageurs	7.95	8.43	7.72	35.60	8.10	19.56	11.59	19.44	13.85	20.44	28.28	29.56	49.03
Entretien ménager	24.72	55.11	28.82	39.13	40.04	55.14	48.90	74.75	52.74	61.89	97.19	79.55	141.66
Communications	8.02	16.51	13.94	21.03	19.19	17.47	32.67	28.78	23.51	22.82	29.05	30.08	41.04
Téléphone	7.76	15.82	13.66	20.26	18.23	17.03	31.73	28.09	22.94	22.43	27.68	28.57	39.60
Service	7.55	15.59	13.65	19.80	16.95	17.00	30.93	27.82	21.62	20.62	27.41	28.55	37.95

TABLEAU 4. ERREURS TYPES DES DÉPENSES MOYENNES SELON LE REVENU DU MÉNAGE, CANADA, 1992
ENSEMBLE DES MÉNAGES

	REVENU DU MÉNAGE												
	TOUTES	MOINS DE	\$10,000	\$15,000	\$20,000	\$25,000	\$30,000	\$35,000	\$40,000	\$50,000	\$60,000	\$70,000	\$90,000
	CATÉGORIES	\$10,000	\$14,999	\$19,999	\$24,999	\$29,999	\$34,999	\$39,999	\$49,999	\$59,999	\$69,999	\$89,999	ET PLUS
Frais de base	2.18	7.38	8.02	4.14	4.93	4.90	6.07	4.84	5.98	6.96	7.12	10.63	8.17
Frais d'interurbain	6.92	12.76	11.33	18.52	15.42	15.63	28.24	27.51	19.79	19.47	25.49	26.28	29.95
Frais de garde d'enfants	14.82	2.79	16.24	13.31	13.54	38.26	16.16	53.51	33.21	48.17	83.43	64.15	88.74
Dépenses au titre des animaux favoris	7.27	39.73	7.21	11.80	13.82	18.70	14.75	32.34	17.90	20.47	17.68	27.79	44.18
Produits de nettoyage ménagers	2.56	6.20	5.57	7.68	8.51	11.82	10.89	8.80	6.57	7.91	9.18	11.92	9.97
Articles en papier, emballages pr aliments	2.48	10.45	5.91	6.30	7.38	6.93	7.39	12.00	5.98	7.05	9.20	9.98	11.04
Biens et services d'horticulture	4.56	8.00	6.30	5.39	6.99	8.86	7.93	9.00	7.08	9.89	11.24	12.43	31.90
Articles et accessoires d'ameublement	30.25	33.19	39.13	59.96	43.75	59.21	63.31	83.87	56.93	90.07	125.78	95.93	159.88
Accessoires d'ameublement	20.59	16.18	21.72	38.76	28.80	42.09	43.17	57.78	39.14	70.87	64.51	69.91	105.44
Maubles	14.40	13.37	17.88	33.80	22.97	32.69	31.36	46.07	34.07	64.40	55.54	58.01	64.20
Art. ménagers en textile et access. reliés	5.60	4.57	4.99	7.39	8.06	10.23	16.80	14.43	7.71	21.13	11.29	14.00	34.83
Articles ménagers	13.32	22.79	21.78	41.44	23.70	32.19	33.44	40.16	30.56	40.58	74.96	48.02	74.60
Appareils ménagers	9.42	11.59	18.81	21.78	17.41	21.21	22.64	26.21	20.83	23.64	67.07	32.79	46.86
Services rel. aux acc., art. d'ameublement	2.99	6.01	4.42	5.18	4.44	7.30	7.26	7.22	8.41	5.82	10.12	11.72	21.88
Habillement	29.00	44.71	27.66	42.66	40.70	55.67	56.75	70.86	55.70	69.58	101.24	104.06	158.78
Vêtements pour femmes (14 ans et plus)	17.84	25.47	20.35	28.26	28.20	34.71	41.05	44.88	40.97	45.60	71.29	65.79	100.38
Vêtements pour fillettes (4-13 ans)	4.37	4.08	13.58	6.96	7.38	16.49	12.08	31.96	25.09	29.03	17.41	18.98	32.62
Vêtements pour hommes (14 ans et plus)	12.23	27.13	4.06	17.71	21.49	21.17	30.29	9.93	10.93	15.17	51.49	50.19	68.03
Vêtements pour garçons (4-13 ans)	2.89	3.21	4.00	7.52	8.61	8.63	9.27	10.11	10.46	10.98	15.53	17.57	17.00
Vêtements pour enfants (de moins de 4 ans)	1.83	2.66	3.04	3.75	6.04	6.89	4.85	5.18	5.31	6.77	7.63	8.83	6.10
Tissus pour vêtements, articles et services	4.15	9.88	5.90	7.16	8.23	11.47	10.89	14.41	9.74	9.85	14.37	11.95	29.28
Services vestimentaires	3.37	8.60	5.50	6.32	7.46	9.41	8.52	12.92	8.95	8.76	11.15	10.34	20.09
Nettoyage	2.97	8.46	5.33	6.07	7.34	8.85	7.85	12.38	8.16	7.51	9.96	9.23	17.08
Transport	89.44	297.23	173.65	144.88	188.28	229.02	211.36	284.19	242.47	289.11	303.99	326.37	402.30
Transport privé	88.63	283.93	171.85	149.24	192.53	227.17	209.93	287.81	243.19	286.85	306.80	327.20	393.86
Achat d'automobiles et de camions	77.11	243.97	144.67	126.33	159.05	200.78	181.55	236.25	220.88	263.32	286.54	295.54	363.32
Utilisation de l'automobile et du camion	30.25	70.68	49.31	60.17	77.34	78.24	81.36	90.15	73.20	84.53	101.21	106.35	148.55
Essence et carburant	15.82	35.11	21.29	30.35	38.01	44.57	45.92	53.20	37.07	46.09	57.82	63.90	76.99
Réparations et travaux d'entretien	8.07	14.96	12.95	17.52	18.67	18.15	25.80	25.15	21.71	26.94	32.30	31.40	44.46
Primes d'assurance publiques et privées	9.51	23.52	19.21	20.41	22.06	27.08	24.92	32.50	26.11	28.24	32.14	34.03	49.19
Transport public	11.35	32.76	17.76	24.47	26.68	28.22	36.30	42.99	29.11	28.98	45.32	38.27	74.25
Transport local et de banlieue	5.55	18.22	12.27	15.27	15.07	16.14	17.57	16.05	13.50	14.84	22.76	17.59	36.35
Transport interurbain	9.49	26.53	11.61	20.82	20.57	22.87	28.50	40.56	24.10	23.23	38.91	31.37	57.91
Avion	9.14	25.77	11.02	17.25	18.92	20.26	26.75	38.55	22.22	22.49	37.89	30.08	56.54

TABLEAU 4. ERREURS TYPES DES DÉPENSES MOYENNES SELON LE REVENU DU MÉNAGE, CANADA, 1992
ENSEMBLE DES MÉNAGES
REVENU DU MÉNAGE

	TOUTES CATÉGORIES	MOINS DE \$10,000	\$10,000	\$15,000	\$20,000	\$25,000	\$30,000	\$35,000	\$40,000	\$50,000	\$60,000	\$70,000	\$90,000 ET PLUS
			\$14,999	\$19,999	\$24,999	\$29,999	\$34,999	\$39,999	\$49,999	\$59,999	\$69,999	\$89,999	
Soins de santé	13.51	32.94	20.27	33.17	62.50	38.34	40.94	39.23	32.81	46.09	47.93	47.59	64.31
Frais directs payés par le ménage	11.16	26.08	18.81	29.33	58.08	32.39	34.12	36.71	27.86	32.01	42.08	39.75	43.69
Produits médicaux et pharmaceutiques	4.61	13.93	10.22	17.40	20.57	14.54	15.72	17.79	14.91	12.81	18.19	12.41	14.61
Articles et services pour soins des yeux	2.52	6.23	5.13	5.91	7.96	6.62	7.96	8.37	6.44	8.64	7.60	9.45	11.87
Soins dentaires	5.94	13.13	6.90	12.85	17.05	19.89	20.35	16.24	13.97	21.30	15.95	30.20	28.94
Primes d'assurance-médicale	6.63	18.55	6.50	10.24	13.05	13.85	18.82	15.06	15.18	26.32	21.24	23.00	43.52
Régime privé de soins médicaux	6.32	18.25	6.11	8.85	9.68	11.67	14.81	13.04	13.76	23.91	19.20	20.02	40.13
Soins personnels	7.89	20.82	15.85	18.29	18.17	21.87	24.45	22.17	18.34	26.30	30.80	30.72	36.15
Articles et fournitures de soins personnels	5.66	9.84	11.65	13.55	13.72	16.54	20.12	16.32	14.63	21.31	24.00	22.23	26.37
Produits de toilette et de beauté	3.94	5.39	5.62	6.81	8.27	8.82	13.32	11.02	9.57	12.88	18.79	16.18	20.21
Service de soins personnels	4.04	14.42	9.58	10.11	10.48	12.68	12.48	12.25	9.08	14.11	15.32	15.71	17.89
Loisirs	43.42	60.91	32.13	46.30	57.17	65.24	82.99	90.96	130.80	164.41	159.42	144.45	288.02
Matériel et service reliés aux loisirs	13.61	25.04	11.43	14.34	17.30	27.90	31.99	30.41	26.32	40.31	56.26	57.81	76.12
Matériel de sport et d'athlétisme	4.23	3.78	1.81	4.83	4.89	8.75	8.24	8.51	10.31	11.80	25.67	18.69	25.52
Jouets, jeux et matériel pour passe-temps	9.83	21.77	8.99	10.68	12.17	20.47	23.26	22.53	18.95	30.99	43.11	35.10	60.32
Matériel et service photographiques	3.44	4.47	3.31	3.71	5.92	4.64	10.84	10.41	7.91	12.78	12.94	21.51	11.67
Véhicules de plaisance et moteurs hors-bord	29.88	36.60	6.99	21.66	20.90	46.72	38.91	53.13	106.95	139.56	116.05	97.90	218.20
Achats de véhicules de plaisance	27.60	34.85	6.12	19.25	16.23	40.33	32.73	47.74	101.15	131.89	108.37	88.75	197.98
Matériel et services de détente à la maison	11.36	15.17	17.84	21.25	35.83	20.05	29.12	27.31	27.75	32.94	63.11	38.13	44.05
Services de loisir	17.40	25.22	15.87	25.40	24.45	28.72	46.94	52.35	45.89	44.20	73.67	71.60	90.63
Spectacles sur scène	4.96	9.93	7.70	9.03	9.97	11.70	11.33	14.02	9.56	12.00	15.96	16.53	26.14
Télédistribution (câble)	3.09	8.54	6.99	6.95	8.10	9.94	9.21	10.33	7.32	8.43	8.85	8.97	9.91
Utilisation des services récréatifs	6.99	7.29	6.63	6.80	8.27	12.25	12.29	15.48	15.53	22.89	23.68	25.53	44.92
Voyages organisés	12.27	9.96	9.73	18.18	17.66	20.90	35.68	42.96	39.23	25.74	64.44	61.90	64.03
Matériel de lecture et autres imprimés	4.06	17.96	5.04	6.29	8.67	9.16	9.13	13.06	9.42	13.94	14.82	12.49	19.12
Éducation	18.09	39.47	21.92	22.38	59.49	32.61	53.79	55.73	40.26	78.02	95.28	63.70	95.92
Frais de scolarité	14.23	35.79	16.81	18.10	55.16	27.71	40.58	43.99	32.26	51.77	82.62	57.02	75.35
Produits du tabac et boissons alcoolisées	23.99	54.36	38.41	64.04	57.91	74.94	81.00	78.67	69.10	82.87	81.45	97.18	104.86
Produits du tabac et articles de fumeurs	18.62	43.97	33.85	56.82	47.76	61.72	61.19	58.43	55.52	68.45	63.29	74.48	70.09
Cigarettes	18.29	36.24	28.34	56.02	45.35	61.30	59.63	57.23	54.71	67.61	60.91	68.50	68.96
Boissons alcoolisées	12.30	24.38	12.83	21.62	29.14	31.04	42.63	42.62	33.56	36.83	41.38	49.12	66.46
Services dans des établissements licenciés	7.23	13.79	6.81	8.74	13.36	17.49	28.89	25.80	22.74	18.80	26.29	25.72	35.13
Achetées au magasin	8.05	15.80	9.47	16.99	20.55	19.99	23.43	27.70	21.27	25.43	25.28	37.61	44.13

TABLEAU 4. ENFHEURS TYPES DES DÉPENSES MOYENNES SELON LE REVENU DU MÉNAGE, CANADA, 1992

ENSEMBLE DES MÉNAGES

REVENU DU MÉNAGE

CATÉGORIES	TOUTES	MOINS DE	\$10,000	\$15,000	\$20,000	\$25,000	\$30,000	\$35,000	\$40,000	\$50,000	\$60,000	\$70,000	\$90,000
		\$10,000	\$14,999	\$19,999	\$24,999	\$29,999	\$34,999	\$39,999	\$49,999	\$59,999	\$69,999	\$89,999	ET PLUS
Divers	32.98	171.79	38.71	49.48	70.77	85.88	126.64	62.07	60.32	117.18	80.20	95.42	199.63
Intérêt sur prêts personnels	14.58	15.12	12.10	26.90	17.83	36.40	44.59	32.02	27.48	39.78	40.43	43.78	113.79
Cotisations syndicales et professionnelles	6.57	0.91	1.13	1.89	5.71	14.17	8.37	10.77	8.93	12.73	17.12	23.35	33.32
Billets de loteries organisées par l'État	4.26	16.64	6.56	8.57	12.37	13.25	20.88	11.65	8.94	16.99	15.62	15.21	17.80
Consommation courante totale	242.68	750.59	341.95	347.63	353.45	424.56	439.16	465.46	408.01	676.82	592.69	645.18	1,144.41
Impôts personnels	181.77	224.77	55.68	85.68	89.06	125.47	124.69	137.88	129.90	198.59	257.06	260.04	1,014.53
Sécurité	39.04	9.52	15.06	21.74	83.88	59.76	48.83	72.29	49.72	67.76	92.46	115.24	193.81
Primes d'assurance sur la vie	8.93	5.49	5.55	11.18	13.24	16.54	18.95	19.37	21.17	26.35	38.66	29.14	59.59
Contributions à l'assurance-chômage	10.14	4.48	4.97	8.43	11.84	15.83	18.66	20.70	16.45	19.59	24.10	22.87	34.28
Cot. à des caisses de retr. ou de pension	26.20	2.93	3.77	9.02	13.57	23.50	29.32	58.21	38.56	52.90	73.77	104.84	162.85
Rég. de pension du Canada/rentes du Québec	6.57	2.89	3.57	7.34	10.12	11.52	13.28	13.55	10.77	12.34	15.42	15.20	19.73
Autres caisses de retraite gouvernem.	14.15	0.42	0.70	1.41	5.31	10.78	19.41	21.91	25.51	38.55	49.32	63.98	103.74
Autres (sauf REÉR)	17.57	0.00	0.51	4.16	5.40	13.89	15.17	50.85	23.42	31.42	61.41	88.22	129.46
Dons et contributions	55.93	97.22	86.07	75.31	85.05	104.20	186.51	149.98	80.91	126.77	115.21	133.94	489.69
Personnes n'appartenant pas au ménage	62.21	95.03	75.24	67.85	74.44	98.35	170.82	145.08	67.48	120.07	96.28	120.42	473.70
Dons et contributions en argent	51.05	93.81	74.82	64.80	59.97	92.97	170.42	143.30	65.09	113.78	85.01	113.71	470.64
Autres dons par ex. fleurs, vêt., jouets	9.66	9.84	9.89	13.70	33.62	32.66	23.30	39.11	21.01	38.55	37.01	34.80	51.68
Organismes philanthropiques	15.09	25.17	26.83	23.05	39.98	28.55	39.26	40.70	35.45	33.47	49.09	56.53	92.62
Institutions religieuses	12.64	22.81	26.17	20.19	36.98	25.45	36.24	32.90	24.39	31.92	47.64	53.73	68.19
Autres organismes philanthropiques	6.60	3.64	4.71	6.18	9.13	9.41	12.32	15.52	20.91	7.38	14.48	14.28	53.77
Dépenses totales	427.53	967.94	377.25	384.95	385.34	417.34	432.65	467.28	380.36	656.63	634.34	671.26	1,959.77
Valeur totale des biens non achetée	15.41	40.98	23.69	57.92	31.49	30.13	30.21	36.57	35.03	33.10	40.58	82.18	112.09
Valeur des aliments non achetés	4.50	25.86	5.73	10.08	8.89	17.79	12.07	11.59	9.11	22.35	7.21	10.73	7.82
Valeur des cadeaux reçus	15.27	31.56	22.44	57.63	29.75	22.52	26.56	34.41	35.01	26.73	39.44	81.71	112.04
Éléments de la variation nette de l'avoir													
Régime enregistré d'épargne-retraite	57.27	144.85	57.55	215.30	100.84	112.17	95.82	160.49	101.83	142.79	172.86	166.63	398.58
Chang. du capital hypot. sur les logements	268.03	312.36	134.20	229.38	273.12	511.23	487.34	975.38	981.17	873.42	1,237.81	901.69	1,709.89
Ajouts, rénovations, etc. à la maison	50.46	106.27	36.76	54.99	55.57	65.94	127.04	139.45	213.22	133.33	164.12	190.50	282.08

TABLEAU 4. ERREURS TYPES DES DÉPENSES MOYENNES SELON LE REVENU DU MÉNAGE, CANADA, 1992

ENSEMBLE DES MÉNAGES

REVENU DU MÉNAGE

TOUTES CATÉGORIES	MOINS DE \$10,000	\$10,000	\$15,000	\$20,000	\$25,000	\$30,000	\$35,000	\$40,000	\$50,000	\$60,000	\$70,000	\$90,000 ET PLUS	
		\$14,999	\$19,999	\$24,999	\$29,999	\$34,999	\$39,999	\$49,999	\$59,999	\$69,999	\$89,999		
ERREUR TYPE DU POURCENTAGE:													
Alimentation	0.09	0.98	0.48	0.41	0.33	0.32	0.29	0.25	0.21	0.20	0.21	0.17	0.18
Aliments achetés dans un magasin	0.09	0.85	0.47	0.39	0.33	0.31	0.28	0.22	0.19	0.17	0.20	0.14	0.14
Aliments achetés au restaurant, etc.	0.04	0.32	0.16	0.15	0.15	0.14	0.15	0.16	0.11	0.11	0.12	0.10	0.10
Logement	0.14	1.57	0.72	0.63	0.58	0.54	0.44	0.48	0.37	0.35	0.40	0.28	0.35
Résidence principale	0.14	1.58	0.74	0.63	0.58	0.53	0.45	0.51	0.37	0.33	0.41	0.28	0.38
Logement loué	0.14	2.13	0.98	0.83	0.69	0.63	0.50	0.51	0.31	0.25	0.28	0.22	0.14
Loyer	0.14	2.10	0.98	0.82	0.68	0.63	0.49	0.51	0.30	0.25	0.27	0.21	0.14
Logement appartenant à l'occupant	0.15	1.65	0.52	0.63	0.54	0.61	0.46	0.54	0.41	0.37	0.48	0.32	0.37
Entretien, réparations et remplacement	0.03	0.13	0.15	0.13	0.10	0.13	0.15	0.14	0.07	0.09	0.12	0.08	0.07
Coût du contrat et de main-d'oeuvre	0.03	0.11	0.14	0.13	0.09	0.12	0.15	0.13	0.06	0.07	0.11	0.07	0.08
Matériaux	0.01	0.08	0.05	0.03	0.04	0.03	0.03	0.04	0.04	0.05	0.04	0.04	0.02
Impôts fonciers	0.04	1.24	0.24	0.21	0.18	0.15	0.13	0.13	0.08	0.09	0.09	0.08	0.08
Primes d'assurance de propriétaire	0.01	0.25	0.08	0.04	0.04	0.04	0.04	0.03	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Intérêt hypothécaire	0.12	0.68	0.19	0.36	0.30	0.44	0.32	0.34	0.29	0.29	0.37	0.26	0.31
Eau, combustible et électricité	0.04	0.38	0.29	0.21	0.20	0.17	0.13	0.12	0.09	0.08	0.08	0.05	0.05
Eau	0.01	0.05	0.05	0.04	0.04	0.04	0.03	0.02	0.02	0.02	0.03	0.03	0.02
Huile à chauffage & autre combust. liq.	0.01	0.14	0.10	0.07	0.07	0.07	0.05	0.05	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02
Gaz canalisés	0.01	0.10	0.08	0.07	0.09	0.08	0.05	0.08	0.04	0.03	0.04	0.03	0.03
Électricité	0.03	0.27	0.21	0.16	0.13	0.10	0.10	0.08	0.06	0.06	0.05	0.04	0.04
Autre logement	0.09	0.98	0.48	0.41	0.33	0.32	0.29	0.25	0.21	0.20	0.21	0.17	0.18
Hébergement des voyageurs	0.09	0.85	0.47	0.39	0.33	0.31	0.28	0.22	0.19	0.17	0.20	0.14	0.14
Entretien ménager	0.04	0.32	0.16	0.15	0.15	0.14	0.15	0.16	0.11	0.11	0.12	0.10	0.10
Communications	0.14	1.57	0.72	0.63	0.58	0.54	0.44	0.48	0.37	0.35	0.40	0.28	0.35
Téléphone	0.14	1.58	0.74	0.63	0.58	0.53	0.45	0.51	0.37	0.33	0.41	0.28	0.36
Service	0.14	2.13	0.98	0.83	0.69	0.63	0.50	0.51	0.31	0.25	0.28	0.22	0.14
Frais de base	0.14	2.10	0.98	0.82	0.68	0.63	0.49	0.51	0.30	0.25	0.27	0.21	0.14
Frais d'interurbain	0.15	1.65	0.52	0.63	0.54	0.61	0.46	0.54	0.41	0.37	0.48	0.32	0.37
Frais de garde d'enfants	0.03	0.13	0.15	0.13	0.10	0.13	0.15	0.14	0.07	0.09	0.12	0.08	0.07
Dépenses au titre des animaux favoris	0.03	0.11	0.14	0.13	0.09	0.12	0.15	0.13	0.06	0.07	0.11	0.07	0.06
Produits de nettoyage ménagers	0.01	0.08	0.05	0.03	0.04	0.03	0.03	0.04	0.04	0.05	0.04	0.04	0.02
Articles en papier, emballages pr aliments	0.04	1.24	0.24	0.21	0.18	0.15	0.13	0.13	0.08	0.09	0.09	0.08	0.06
Biens et services d'horticulture	0.01	0.25	0.06	0.04	0.04	0.04	0.04	0.03	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02

TABLEAU 4. ERREURS TYPES DES DÉPENSES MOYENNES SELON LE REVENU DU MÉNAGE, CANADA, 1992

ENSEMBLE DES MÉNAGES	REVENU DU MÉNAGE												
	TOUTES	MOINS DE	\$10,000	\$15,000	\$20,000	\$25,000	\$30,000	\$35,000	\$40,000	\$50,000	\$60,000	\$70,000	\$90,000
	CATÉGORIES	\$10,000	\$14,999	\$19,999	\$24,999	\$29,999	\$34,999	\$39,999	\$49,999	\$59,999	\$69,999	\$89,999	ET PLUS
Articles et accessoires d'ameublement	0.12	0.68	0.19	0.36	0.30	0.44	0.32	0.34	0.29	0.29	0.37	0.26	0.31
Accessoires d'ameublement	0.04	0.38	0.29	0.21	0.20	0.17	0.13	0.12	0.09	0.08	0.08	0.05	0.05
Meubles	0.01	0.05	0.05	0.04	0.04	0.04	0.03	0.02	0.02	0.02	0.03	0.03	0.02
Art. ménagers en textile et access. reliés	0.01	0.14	0.10	0.07	0.07	0.07	0.05	0.05	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02
Articles ménagers	0.01	0.10	0.08	0.07	0.09	0.06	0.05	0.06	0.04	0.03	0.04	0.03	0.03
Appareils ménagers	0.03	0.27	0.21	0.16	0.13	0.10	0.10	0.08	0.08	0.06	0.05	0.04	0.04
Services rel. aux acc., art. d'ameublement	0.09	0.98	0.48	0.41	0.33	0.32	0.29	0.25	0.21	0.20	0.21	0.17	0.18
Habillement	0.09	0.85	0.47	0.39	0.33	0.31	0.28	0.22	0.19	0.17	0.20	0.14	0.14
Vêtements pour femmes (14 ans et plus)	0.04	0.32	0.16	0.15	0.15	0.14	0.15	0.16	0.11	0.11	0.12	0.10	0.10
Vêtements pour fillettes (4-13 ans)	0.14	1.67	0.72	0.63	0.56	0.54	0.44	0.48	0.37	0.35	0.40	0.28	0.35
Vêtements pour hommes (14 ans et plus)	0.14	1.58	0.74	0.63	0.56	0.53	0.45	0.51	0.37	0.33	0.41	0.28	0.36
Vêtements pour garçons (4-13 ans)	0.14	2.13	0.98	0.83	0.69	0.63	0.50	0.51	0.31	0.25	0.28	0.22	0.14
Vêtements pour enfants (de moins de 4 ans)	0.14	2.10	0.96	0.82	0.68	0.63	0.49	0.51	0.30	0.25	0.27	0.21	0.14
Tissus pour vêtements, articles et services	0.15	1.65	0.52	0.63	0.54	0.61	0.46	0.54	0.41	0.37	0.48	0.32	0.37
Services vestimentaires	0.03	0.13	0.15	0.13	0.10	0.13	0.15	0.14	0.07	0.09	0.12	0.08	0.07
Nettoyage	0.03	0.11	0.14	0.13	0.09	0.12	0.15	0.13	0.06	0.07	0.11	0.07	0.06
Transport	0.01	0.08	0.05	0.03	0.04	0.03	0.03	0.04	0.04	0.05	0.04	0.04	0.02
Transport privé	0.04	1.24	0.24	0.21	0.18	0.16	0.13	0.13	0.08	0.09	0.09	0.08	0.06
Achat d'automobiles et de camions	0.01	0.25	0.06	0.04	0.04	0.04	0.04	0.03	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Utilisation de l'automobile et du camion	0.12	0.68	0.19	0.36	0.30	0.44	0.32	0.34	0.29	0.29	0.37	0.26	0.31
Essence et carburant	0.04	0.38	0.29	0.21	0.20	0.17	0.13	0.12	0.09	0.08	0.08	0.05	0.05
Réparations et travaux d'entretien	0.01	0.05	0.05	0.04	0.04	0.04	0.03	0.02	0.02	0.02	0.03	0.03	0.02
Primes d'assurance publiques et privées	0.01	0.14	0.10	0.07	0.07	0.07	0.05	0.05	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02
Transport public	0.01	0.10	0.08	0.07	0.09	0.06	0.05	0.06	0.04	0.03	0.04	0.03	0.03
Transport local et de banlieue	0.03	0.27	0.21	0.16	0.13	0.10	0.10	0.08	0.06	0.06	0.05	0.04	0.04
Transport interurbain	0.09	0.88	0.48	0.41	0.33	0.32	0.29	0.25	0.21	0.20	0.21	0.17	0.18
Avion	0.09	0.85	0.47	0.39	0.33	0.31	0.28	0.22	0.19	0.17	0.20	0.14	0.14
Soins de santé	0.04	0.32	0.16	0.15	0.15	0.14	0.15	0.16	0.11	0.11	0.12	0.10	0.10
Frais directs payés par le ménage	0.14	1.67	0.72	0.63	0.56	0.54	0.44	0.48	0.37	0.35	0.40	0.28	0.35
Produits médicaux et pharmaceutiques	0.14	1.58	0.74	0.63	0.56	0.53	0.45	0.51	0.37	0.33	0.41	0.28	0.36
Articles et services pour soins des yeux	0.14	2.13	0.98	0.83	0.69	0.63	0.50	0.51	0.31	0.25	0.28	0.22	0.14
Soins dentaires	0.14	2.10	0.96	0.82	0.68	0.63	0.49	0.51	0.30	0.25	0.27	0.21	0.14
Primes d'assurance-médicale	0.15	1.65	0.52	0.63	0.54	0.61	0.46	0.54	0.41	0.37	0.48	0.32	0.37
Régime privé de soins médicaux	0.03	0.13	0.15	0.13	0.10	0.13	0.15	0.14	0.07	0.09	0.12	0.08	0.07

TABLEAU 4. ERREURS TYPES DES DÉPENSES MOYENNES SELON LE REVENU DU MÉNAGE, CANADA, 1992

ENSEMBLE DES MÉNAGES	REVENU DU MÉNAGE												
	TOUTES	MOINS DE	\$10,000	\$15,000	\$20,000	\$25,000	\$30,000	\$35,000	\$40,000	\$50,000	\$60,000	\$70,000	\$90,000
	CATÉGORIES	\$10,000	\$14,999	\$19,999	\$24,999	\$29,999	\$34,999	\$39,999	\$49,999	\$59,999	\$69,999	\$89,999	ET PLUS
Soins personnels	0.03	0.11	0.14	0.13	0.09	0.12	0.15	0.13	0.08	0.07	0.11	0.07	0.08
Articles et fournitures de soins personnels	0.01	0.08	0.06	0.03	0.04	0.03	0.03	0.04	0.04	0.05	0.04	0.04	0.02
Produits de toilette et de beauté	0.04	1.24	0.24	0.21	0.18	0.15	0.13	0.13	0.08	0.09	0.09	0.08	0.08
Service de soins personnels	0.01	0.25	0.08	0.04	0.04	0.04	0.04	0.03	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Loisirs	0.12	0.88	0.19	0.36	0.30	0.44	0.32	0.34	0.29	0.29	0.37	0.26	0.31
Matériel et service reliés aux loisirs	0.04	0.38	0.29	0.21	0.20	0.17	0.13	0.12	0.09	0.08	0.08	0.05	0.05
Matériel de sport et d'athlétisme	0.01	0.05	0.05	0.04	0.04	0.04	0.03	0.02	0.02	0.02	0.03	0.03	0.02
Jouets, jeux et matériel pour passe-temps	0.01	0.14	0.10	0.07	0.07	0.07	0.05	0.05	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02
Matériel et service photographiques	0.01	0.10	0.08	0.07	0.09	0.08	0.05	0.08	0.04	0.03	0.04	0.03	0.03
Véhicules de plaisance et moteurs hors-bord	0.03	0.27	0.21	0.16	0.13	0.10	0.10	0.08	0.06	0.06	0.05	0.04	0.04
Achats de véhicules de plaisance	0.09	0.98	0.48	0.41	0.33	0.32	0.29	0.25	0.21	0.20	0.21	0.17	0.18
Matériel et services de détente à la maison	0.09	0.85	0.47	0.39	0.33	0.31	0.28	0.22	0.19	0.17	0.20	0.14	0.14
Services de loisir	0.04	0.32	0.16	0.15	0.15	0.14	0.15	0.16	0.11	0.11	0.12	0.10	0.10
Spectacles sur scène	0.14	1.57	0.72	0.63	0.56	0.54	0.44	0.48	0.37	0.35	0.40	0.28	0.35
Télédistribution (câble)	0.14	1.58	0.74	0.63	0.56	0.53	0.45	0.51	0.37	0.33	0.41	0.28	0.36
Utilisation des services récréatifs	0.14	2.13	0.98	0.83	0.69	0.63	0.50	0.51	0.31	0.25	0.28	0.22	0.14
Voyages organisés	0.14	2.10	0.96	0.82	0.68	0.63	0.49	0.51	0.30	0.25	0.27	0.21	0.14
Matériel de lecture et autres imprimés	0.15	1.65	0.52	0.63	0.54	0.61	0.46	0.54	0.41	0.37	0.48	0.32	0.37
Éducation	0.03	0.13	0.15	0.13	0.10	0.13	0.15	0.14	0.07	0.09	0.12	0.08	0.07
Frais de scolarité	0.03	0.11	0.14	0.13	0.09	0.12	0.15	0.13	0.06	0.07	0.11	0.07	0.06
Produits du tabac et boissons alcoolisées	0.01	0.08	0.05	0.03	0.04	0.03	0.03	0.04	0.04	0.05	0.04	0.04	0.02
Produits du tabac et articles de fumeurs	0.04	1.24	0.24	0.21	0.18	0.15	0.13	0.13	0.08	0.09	0.09	0.08	0.06
Cigarettes	0.01	0.25	0.06	0.04	0.04	0.04	0.04	0.03	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Boissons alcoolisées	0.12	0.68	0.19	0.36	0.30	0.44	0.32	0.34	0.29	0.29	0.37	0.26	0.31
Services dans des établissements licenciés	0.04	0.38	0.29	0.21	0.20	0.17	0.13	0.12	0.09	0.08	0.08	0.05	0.06
Achetées au magasin	0.01	0.05	0.05	0.04	0.04	0.04	0.03	0.02	0.02	0.02	0.03	0.03	0.02
Divers	0.01	0.14	0.10	0.07	0.07	0.07	0.05	0.05	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02
Intérêt sur prête personnels	0.01	0.10	0.08	0.07	0.09	0.06	0.05	0.06	0.04	0.03	0.04	0.03	0.03
Cotisations syndicales et professionnelles	0.03	0.27	0.21	0.16	0.13	0.10	0.10	0.08	0.06	0.06	0.05	0.04	0.04
Billets de loteries organisées par l'État	0.01	0.13	0.05	0.04	0.05	0.04	0.06	0.03	0.02	0.03	0.02	0.02	0.02
Consommation courante totale	0.27	1.68	0.68	0.56	0.60	0.62	0.64	0.57	0.40	0.50	0.47	0.44	0.65

TABLEAU 5: DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1992, 10 PROVINCES
DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES UTILISANT LES POIDS DU FICHIER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
PROVINCE	340,105,000	35	0	59
TAILLE DE LA REGION DE RESIDENCE	17,406,900	2	0	5
CODE DE 15 VILLES	5,514,220	1	0	1
GENRE DE LOGEMENT	24,656,100	3	1	6
ANNEE DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT	39,472,300	4	1	8
CODE DE CONDOMINIUM	19,036,500	2	1	2
NOMBRE DE PIECES	58,219,500	6	1	12
NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER	26,853,100	3	0	6
NOMBRE DE SALLE DE BAINS	15,182,800	2	0	4
MODE D'OCCUPATION	20,981,500	2	1	5
PRINCIPAL COMBUSTIBLE	23,216,900	2	1	5
VALEUR DU LOGEMENT	834,510,000,000	85,116	0	999,999
CHANGEMENT DU CAPITAL	-17,696,400,000	-1,805	-398,981	147,473
PRIX D'ACHAT DE LA MAISON	49,314,300,000	5,030	0	630,000
VERSEMENT COMPTANT	17,818,000,000	1,817	0	315,000
PRIX DE VENTE DE LA MAISON	28,159,600,000	2,872	0	460,000
SOLDE DU CAPITAL A REMBOURSER	184,531,000,000	18,821	0	398,981
AJOUTS, REN. ET POSE D'ACCESSOIRES	8,935,110,000	911	0	80,000
AJOUTS	2,911,730,000	297	0	80,000
RENOVATIONS ET MODIFICATIONS	5,060,190,000	516	0	60,000
NOUVELLES INSTALLATIONS	963,191,000	98	0	20,000
INST. ET SERVICES COMPRIS DANS LE LOYER:				
MEUBLES ET ACC. D'AMEUBLEMENT	17,098,600	2	1	2
ELECTRICITE	18,307,100	2	1	2
CHAUFFAGE	17,714,900	2	1	2
EAU	16,245,000	2	1	2
STATIONNEMENT	17,023,000	2	1	2
CLIMATISATION	19,241,100	2	1	2
PISCINE	19,183,100	2	1	2
TELEDISTRIBUTION (CABLE)	19,221,600	2	1	2
AUTRE	19,240,400	2	1	2
LOYER REDUIT EN 1992	18,887,600	2	1	2
CHANGEMENT DE LOGEMENT	18,294,800	2	1	2
PERSONNE DE REF.-REVENU AVANT IMPOT	280,440,000,000	28,604	-92,000	410,338
PERSONNE DE REF.-SALAIRES ET TRAITEMENTS	186,160,000,000	18,988	0	390,000
PERSONNE DE REF.-REVENU D'EMPLOI AUTONOME	18,978,600,000	1,936	-100,000	220,000
PERSONNE DE REF.-REVENU DE PLACEMENT	14,414,800,000	1,470	-15,740	199,742
PERSONNE DE REF.-REVENU DE TRANSFERTS GOUV.	41,999,700,000	4,284	0	46,791
PERSONNE DE REF.-REVENU DIVERS	18,887,300,000	1,926	0	100,000
PERSONNE DE REF.-REVENU APRES IMPOT	222,248,000,000	22,668	-92,215	250,338
PERSONNE DE REF.-ETAT MATRIMONIAL	15,590,100	2	1	3
AGE DE LA PERSONNE DE REFERENCE	464,876,000	47	24	76
SEXE DE LA PERSONNE DE REFERENCE	13,947,400	1	1	2
NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA PERSONNE DE REF.	26,779,400	3	1	6
PROFESSION DE LA PERSONNE DE REFERENCE	75,332,700	8	1	13

TABEAU 5: DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1992, 10 PROVINCES
DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES UTILISANT LES POIDS DU FICHIER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
PERS. DE REF. - SEMAINES TRAVAILLEES A TEMPS PLEIN	262,868,000	27	0	52
PERS. DE REF. - SEMAINES TRAVAILLEES A TEMPS PARTIEL	35,598,000	4	0	52
LANGUE MATERNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE	15,416,800	2	1	3
ANNEE D'IMMIGRATION DE LA PERSONNE DE REFERENCE	18,220,500	2	1	10
PAYS DE NAISSANCE DE LE PERSONNE DE REFERENCE	13,456,100	1	1	5
CONJOINT DE LA PERS. DE REF.-REVENU AVANT IMPOT	134,005,000,000	13,668	-30,700	400,500
CONJOINT DE PERS. DE REF.-SALAIRES ET TRAITEMENTS	99,521,800,000	10,151	0	400,000
CONJOINT DE PERS. DE REF.-REVENU D'EMPLOI AUTONOM	8,745,510,000	892	-38,000	300,000
CONJOINT DE PERS. DE REF.-REVENU DE PLACEMENT	5,048,340,000	515	-7,640	150,359
CONJOINT DE PERS. DE REF.-REVENU DE TRANS. GOUV.	15,756,300,000	1,607	0	51,328
CONJOINT DE LA PERS. DE REF.-REVENU DIVERS	4,933,100,000	503	0	83,000
CONJOINT DE LA PERS. DE REF.-REVENU APRES IMPOT	106,374,000,000	10,850	-30,700	202,820
AGE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF.	280,971,000	29	0	76
SEXE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF.	10,697,600	1	0	2
NIVEAU D'INSTRUCTION DU CONJOINT DE LA PERS. DE RE	16,994,200	2	0	6
PROFESSION DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF.	46,299,400	5	0	13
CONJOINT DE PERS. DE REF. - SEM. TRAV. A TEMPS PLEIN	149,085,000	15	0	52
CONJOINT DE PERS. DE REF. - SEM. TRAV. A TEMPS PARTIE	33,947,600	3	0	52
LANGUE MATERNELLE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF.	9,908,820	1	0	3
ANNEE D'IMMIGRATION DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF	12,438,000	1	0	10
PAYS DE NAISSANCE DU CONJOINT DE LE PERS. DE REF.	8,730,470	1	0	5
COMPOSITION DE LA FAMILLE	26,802,000	3	1	7
NOMBRE DE BENEFICIAIRES D'ASSURANCE-CHOMAGE	2,536,680	0	0	2
INDICATEUR D'ASSISTANCE SOCIALE	1,126,290	0	0	1
MEMBRE AU 31 DECEMBRE 1992	25,852,000	3	1	10
MEMBRE A UN MOMENT DONNE EN 1992	26,182,500	3	1	11
MEMBRES ADULTES EN 1992	20,139,800	2	1	9
MEMBRES ENFANTS EN 1992	6,042,770	1	0	7
NOMBRE DE SAMAINES-PERSONNES MEMBRES:				
TOTAL	1,329,670,000	136	52	520
- ENFANTS < 4	65,940,500	7	0	224
- ENFANTS 4 - 6	56,433,900	6	0	156
- ENFANTS 7 - 9	58,452,300	6	0	156
- ENFANTS 10 - 12	60,312,000	6	0	208
- ENFANTS 13 - 15	59,647,900	6	0	156
- ADULTES 16 - 17	39,544,200	4	0	156
- ADULTES 18 - 24	117,769,000	12	0	260
- ADULTES 25 - 44	447,352,000	46	0	286
- ADULTES 45 - 64	275,730,000	28	0	208
- ADULTES 65 +	148,491,000	15	0	156
NOMBRE DE MEMBRES A TEMPS PLEIN	7,261,730	1	0	3
NOMBRE DE MEMBRES A TEMPS PARTIEL	6,311,740	1	0	3
NOMBRE D'AUTOS/CAMIONS POSSEDES	12,526,900	1	0	4
NOMBRE DE FAMILLES ECONOMIQUES	10,114,600	1	1	2
MENAGE-REVENU AVANT IMPOT	450,619,000,000	45,961	-122,700	502,000

TABEAU 5: DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1992, 10 PROVINCES
DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES UTILISANT LES POIDS DU FICHIER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
MENAGE-SALAIRES ET TRAITEMENTS	313,314,000,000	31,957	0	430,000
MENAGE-REVENU D'EMPLOI AUTONOME	29,029,200,000	2,961	-138,000	300,000
MENAGE-REVENU DE PLACEMENT	20,205,300,000	2,061	-15,740	369,291
MENAGE-REVENU DE TRANSFERTS GOUV.	63,215,700,000	6,448	0	54,804
MENAGE-REVENU DIVERS	24,855,300,000	2,535	0	100,000
MENAGE-REVENU APRES IMPOT	359,402,000,000	36,657	-122,915	322,622
CREDITS D'IMPOT FEDERAL	1,323,020,000	135	0	15,040
CREDITS-TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	1,586,880,000	162	0	6,993
AUTRES SOURCES DE REVENU	11,119,600,000	1,134	0	400,000
VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF	16,424,200,000	1,675	-191,443	335,033
CHANGEMENT DE REER	8,577,130,000	875	-74,000	60,000
ALIMENTS	55,772,800,000	5,689	1	33,885
ALIMENTS ACHETES DANS UN MAGASIN	41,408,600,000	4,223	1	18,741
ALIMENTS ACHETES DANS UN RESTAURANT	14,210,100,000	1,449	0	18,035
LOGEMENT	78,174,700,000	7,973	0	62,449
RESIDENCE PRINCIPALE	73,639,700,000	7,511	0	61,249
LOGEMENT LOUE	22,187,600,000	2,263	-3,185	24,000
LOYER	21,568,900,000	2,200	-3,185	24,000
LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT	37,457,400,000	3,820	0	59,307
ENTRETIEN, REPARATIONS ET REMPLACEMENTS	4,018,290,000	410	0	21,800
COUT DE CONTRAT ET DE MAIN-D'OEUVRE	2,661,610,000	271	0	19,000
MATERIAUX	1,356,680,000	138	0	21,800
IMPOTS FONCIERS	9,796,160,000	999	0	14,000
PRIMES D'ASSURANCE DE PROPRIETAIRES	2,283,300,000	233	0	4,300
INTERET HYPOTHECAIRE	17,739,500,000	1,809	0	32,527
EAU, COMBUSTIBLE ET ELECTRICITE	13,994,700,000	1,427	0	14,620
EAU	1,380,010,000	141	0	4,270
HUILE A CHAUFFAGE ET AUTRES COMB. LIQ.	1,393,470,000	142	0	6,637
GAZ CANALISE	2,498,900,000	255	0	6,000
AUTRES COMBUSTIBLES	434,303,000	44	0	3,013
ELECTRICITE	8,288,000,000	845	0	14,400
AUTRE LOGEMENT	4,535,020,000	463	0	29,150
HEBERGEMENT DE VOYAGEURS	2,196,240,000	224	0	10,000
ENTRETIEN MENAGER	19,313,800,000	1,970	0	37,789
COMMUNICATIONS	6,456,360,000	659	0	8,989
TELEPHONE	5,979,510,000	610	0	8,589
SERVICES TELEPHONIQUES	5,767,060,000	588	0	8,189
FRAIS DE BASE	2,246,880,000	229	0	4,800
FRAIS D'INTERURBAIN	3,342,720,000	341	0	7,100
FRAIS DE GARDE D'ENFANTS	2,689,580,000	274	0	16,644
DEPENSES AU TITRE DES ANIMAUX FAVORIS	2,157,540,000	220	0	29,660
PRODUITS DE NETTOYAGE MENAGER	2,506,590,000	256	0	2,936
ARTICLES EN PAPIER, PLASTIQUE, ALUMINIUM	2,499,260,000	255	0	5,145
BIENS ET SERVICES D'HORTICULTURE	1,513,180,000	154	0	7,450
ARTICLES ET ACC. D'AMEUBLEMENT	13,456,500,000	1,373	0	25,485

TABEAU 5: DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1992, 10 PROVINCES
DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES UTILISANT LES POIDS DU FICHIER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
ACCESSOIRE D'AMEUBLEMENT	6,924,650,000	706	0	23,000
MEUBLES	4,148,160,000	423	0	15,000
ART. MEN. EN MAT. TEXTILE ET ACCESSOIRES RELIES	1,659,920,000	169	0	11,400
ARTICLES MENAGERS	5,708,760,000	582	0	20,716
APPAREILS MENAGERS	2,526,360,000	258	0	13,052
SERV. RELIES AUX ACC. ET ART. D'AMEUBLEMENT	823,133,000	84	0	5,160
HABILLEMENT	21,992,800,000	2,243	0	42,915
VETEMENTS POUR FEMMES (14 ANS ET PLUS)	10,630,800,000	1,084	0	37,400
VETEMENTS POUR FILLETES (4-13 ANS)	1,033,220,000	105	0	8,200
VETEMENTS POUR HOMMES (14 ANS ET PLUS)	6,967,330,000	711	0	16,950
VETEMENTS POUR GARCONS (4-13 ANS)	937,599,000	96	0	4,830
VETEMENTS POUR ENFANTS (MOINS DE 4 ANS)	382,712,000	39	0	3,190
DEPENSES D'HABILLEMENT-EPOUX	4,296,120,000	438	0	13,200
DEPENSES D'HABILLEMENT-EPOUSE	6,600,580,000	673	0	29,350
TISSUS POUR VETEMENTS, ART. ET SERV.	2,041,140,000	208	0	10,250
SERVICES VESTIMENTAIRES	1,567,200,000	160	0	4,350
NETTOYAGE	1,220,810,000	125	0	4,000
TRANSPORT	54,565,400,000	5,565	-14,278	79,069
TRANSPORT PRIVE	50,158,200,000	5,116	-15,964	78,949
ACHAT D'AUTOMOBILE ET DE CAMION	20,416,500,000	2,082	-20,800	74,000
UTILISATION DE L'AUTOMOBILE ET DU CAMION	28,185,000,000	2,875	0	25,600
ESSENCE ET CARBURANT	11,901,200,000	1,214	0	13,210
REPARATIONS ET TRAVAUX D'ENTRETIEN	4,275,170,000	436	0	11,110
PRIMES D'ASSURANCE PUBLIQUES ET PRIVEES	7,757,830,000	791	0	5,800
TRANSPORT PUBLIC	4,407,220,000	450	0	14,478
TRANSPORT LOCAL ET DE BANLIEUE	1,789,360,000	183	0	7,450
TRANSPORT INTERURBAIN	2,617,860,000	267	0	12,330
AVION	2,129,370,000	217	0	12,330
SOINS DE SANTE	8,596,040,000	877	0	27,500
FRAIS DIRECTS PAYES PAR LA FAMILLE	5,897,820,000	602	0	26,500
FOURNITURES POUR SOINS DE SANTE	140,384,000	14	0	1,200
PRODUITS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES	1,952,620,000	199	0	8,000
PRESCRIPTIONS	1,249,990,000	127	0	7,500
ART. ET SERV. POUR LES SOINS DES YEUX	1,075,100,000	110	0	3,260
LUNETTES ET VERRES DE CONTACT	914,644,000	93	0	1,700
SOINS DENTAIRES	1,860,730,000	190	0	8,000
SOINS DENTAIRES (SAUF ORTHOD., PERIOD., DENTIER)	1,110,200,000	113	0	8,000
SOINS HOSPITALIERS ET AUT. SERV. POUR SOINS DE SAN	666,196,000	68	0	26,100
AUTRES SERVICES POUR SOINS DE SANTE	558,971,000	57	0	8,200
AUTRES PRACTICIENS DE LA SANTE	422,457,000	43	0	8,200
PRIMES D'ASSURANCE-MEDICALE	2,698,220,000	275	0	12,169
REGIME PUB. D'ASS.-HOP.&ASS.MEDIC.	810,646,000	83	0	1,751
REGIME PRIVE DE SOINS MEDICAUX	1,887,570,000	193	0	11,329
REGIME COMPLEMENTAIRE	1,198,140,000	122	0	6,892
SOINS PERSONNELS	8,335,790,000	850	0	7,214

TABEAU 5: DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1992, 10 PROVINCES
DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES UTILISANT LES POIDS DU FICHIER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
ART. ET FOURNITURES DE SOINS PERSONNELS	5,335,740,000	544	0	6,511
PRODUITS DE TOILETTE ET DE BEAUTE	3,333,840,000	340	0	4,960
SERVICES DE SOINS PERSONNELS	3,000,050,000	306	0	4,580
LOISIRS	22,792,900,000	2,325	-24,801	70,846
MATERIEL ET SERVICE RELIES AUX LOISIRS	6,089,450,000	621	0	18,870
MATERIEL ET ACCESSOIRES DE SPORT ET D'ATHLETISME	1,272,510,000	130	0	6,000
JOUETS, JEUX ET MAT. POUR PASSE-TEMPS	2,707,210,000	276	0	15,050
MATERIELS ET FOURNITURES INFORMATIQUES	1,348,730,000	138	0	13,350
MATERIEL ET SERVICES PHOTOGRAPHIQUE	1,178,240,000	120	0	6,200
VEHICULES DE PLAISANCE ET MOTEURS HORS-BORD	3,483,580,000	355	-24,976	64,458
ACHAT DE VEHICULES DE PLAISANCE	2,326,960,000	237	-25,000	62,000
BICYCLETTES, PIECES ET ACCESSOIRES	337,422,000	34	0	3,500
UTILISATION DE VEHICULES DE PLAISANCE	976,687,000	100	0	7,814
AUTRE UTILISATION DE VEHICULES	940,832,000	96	0	7,814
MATERIEL ET SERV. DE DETENTE A LA MAISON	4,918,170,000	502	0	19,165
RADIOS, ELEMENTS AUDIO, ENSEMBLES AUDIO	825,071,000	84	0	11,000
CASSETTES ENREGISTREES ET DISQUES	408,637,000	42	0	2,250
DISQUES COMPACTS	627,183,000	64	0	5,000
CASSETTES VIERGES	105,070,000	11	0	2,002
TV, MAGNETOSCOPES, CAMERA VIDEO, ELEMENT VIDEO	1,511,110,000	154	0	16,000
VIDEOCASSETTES ENREGISTREES	221,024,000	23	0	4,000
VIDEOCASSETTES VIERGES	148,020,000	15	0	1,500
LOC. DE VIDEOCASSETTES & AUTRE MAT. DE DETENTE	841,080,000	86	0	3,030
SERVICES DE LOISIRS	8,301,680,000	847	0	16,064
SPECTACLES SUR SCENE	3,217,070,000	328	0	6,167
PRESENTATION DE FILM	468,673,000	48	0	2,600
EVENEMENTS SPORTIFS	352,646,000	36	0	5,252
SPECTACLE SUR SCENE DEVANT UN PUBLIC	501,101,000	51	0	1,600
TELEDISTRIBUTION (CABLE)	1,894,650,000	193	0	2,765
UTILIS. D'INST., SERVICES RECREATIFS	2,465,860,000	252	0	9,120
COTISATIONS ET DROITS	1,178,320,000	120	0	6,000
DROITS POUR USAGE UNIQUE	917,021,000	94	0	4,160
DROITS D'ENTREE AUX MUSEES, EXPOSITIONS, ETC.	217,935,000	22	0	2,160
VOYAGES ORGANISES	2,073,710,000	212	0	11,500
MATERIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMES	2,481,210,000	253	0	5,350
EDUCATION	4,033,870,000	411	0	27,000
FRAIS DE SCOLARITE	2,548,640,000	260	0	20,000
PRODUITS DE TABAC ET BOISSONS ALCOOLISEES	14,095,900,000	1,438	0	23,480
PRODUITS DE TABAC ET ART. DE FUMEURS	8,009,720,000	817	0	11,044
CIGARETTES	6,986,300,000	713	0	10,800
BOISSONS ALCOOLISEES	6,086,200,000	621	0	21,990
SERV. DANS DE ETABLISSEMENTS LICENCIES	1,991,550,000	203	0	16,750
ACHETEES AU MAGASIN	4,094,650,000	418	0	8,064
DEPENSES DIVERSES	12,878,200,000	1,314	0	53,776
INTERET SUR PRETS PERSONNELS	4,515,950,000	461	0	18,617

TABEAU 5: DEPENSES DES FAMILLES AU CANADA EN 1992, 10 PROVINCES
DEPENSES GLOBALES ET MOYENNES UTILISANT LES POIDS DU FICHIER DE MICRODONNEES

	DEPENSES GLOBALES PONDEREES	DEPENSES MOYENNES PONDEREES	MINIMUM	MAXIMUM
COTISATIONS SYNDICALES ET PROF.	1,781,440,000	182	0	11,620
BILLETS DE LOTERIES ORGANISEES PAR L'ETAT	1,530,360,000	156	0	8,700
IMPOTS PERSONNELS	91,217,400,000	9,304	-19,800	202,780
SECURITE	23,135,000,000	2,360	0	183,804
PRIMES D'ASSURANCE SUR LA VIE	3,125,690,000	319	0	34,000
CONTRIBUTIONS A L'ASSURANCE-CHOMAGE	7,647,790,000	780	0	4,432
COT. A UNE CAISSE DE RETRAITE OU DE PENSION R.P.C.-R.R.Q.	12,057,700,000	1,230	0	179,696
AUTRES CAISSE DE RETRAITE GOUV.	5,441,600,000	555	0	2,784
AUTRES (SAUF REER)	3,267,200,000	333	0	20,000
DONS ET CONTRIBUTIONS	3,348,950,000	342	0	179,000
DONS ET CONTRIBUTIONS	14,509,400,000	1,480	0	200,400
PERSONNES N'APPARTENANT PAS A L'U.D.	11,080,300,000	1,130	0	200,200
DONS ET CONTRIBUTIONS EN ARGENT	6,902,750,000	704	0	200,150
AUTRES DONS PAR EX. FLEURS, VETEMENTS	4,177,560,000	426	0	23,000
ORGANISMES PHILANTROPIQUES	3,429,060,000	350	0	53,090
INSTITUTIONS RELIGIEUSES	2,173,990,000	222	0	50,603
AUTRES ORGANISMES CHARITABLES	1,255,070,000	128	0	25,000
CONSOMMATION COURANTE TOTALE	316,490,000,000	32,281	-2,002	219,789
DEPENSES TOTALES	445,352,000,000	45,424	298	418,711
VALEUR TOTALE DES BIENS NON ACHETES	4,893,860,000	499	0	125,200
VALEUR DES ALIMENTS NON ACHETES	524,640,000	54	0	5,880
VALEUR DE CADEAUX RECUS	4,329,870,000	442	0	125,200
VARIATION NETTE DE L'ACTIF	22,887,200,000	2,334	-191,443	335,033
ARGENT EN BANQUE, ETC.	-3,790,010,000	-387	-400,000	325,000
ARGENT DU AU MENAGE	2,478,460,000	253	-37,000	183,530
ACTIF FINANCIER	4,935,860,000	503	-120,000	300,000
VARIATION NETTE DU PASSIF	-6,462,970,000	-659	-193,000	152,308



Enquête sur les dépenses des familles en 1992

CONFIDENTIEL
UNE FOIS REMPLI

If you prefer this questionnaire in
English, please check here

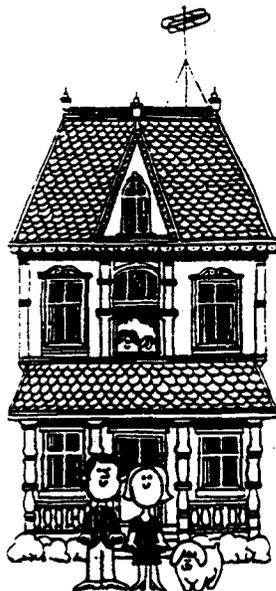
Renseignements recueillis en vertu de
la Loi sur la statistique, Lois révisées
du Canada, 1985, chapitre S19



FEX 2

U.P.E.	GROUPE	GRAPPE	REN	LISTE

M	N.I.



REGISTRE DES INTERVIEWS					
Numero de l'interview	Date		Durée (Système horaire de 24 heures, hh:mm)		
	Jour	Mois	Début		Fin
1		0			
2		0			
3		0			
4		0			

S'il y a plus d'un questionnaire, spécifiez: numero ___ de ___

C.O.

Reserve
au bureau

Signature de l'intervieweur:	Code

Régistre des visites

Numero de la visite	Date	Heure	Observations

3-5100-2-2 1992-07-14 SOC-ENM-045-60118



Canada

DETACHEZ ET DETRUISEZ AVANT L'EXPEDITION AU BUREAU CENTRAL

<p>Adresse de liste</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>Contact du ménage:</p> <p>_____</p> <p>No de téléphone</p> <p> </p> <p>(incl. régional)</p>
--	--

1	2	3	4	5	6	7	
<p>Énumérez tous les membres du ménage (prenez seulement) ou peuvent être considérés comme demeurant ici. Inclure les autres personnes ayant fait partie de ce ménage à un certain temps au cours de l'année 1992.</p> <p>Énumérez la personne de référence du ménage en premier.</p> <p>PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MENAGE</p> <p>La personne de référence du ménage est le membre du ménage qui en est le principal soutien financier (c.-à-d. la personne responsable du paiement du loyer, de l'hypothèque, des impôts, de l'électricité, etc.). Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme. Si tous les membres se partagent la tâche à parts égales, inscrire l'importe quel membre comme personne de référence du ménage.</p> <p>VÉRIFIEZ LA COMPOSITION DU MENAGE:</p> <ul style="list-style-type: none"> Après avoir dressé la liste des membres du ménage, demandez: Y a-t-il quelqu'un d'autre qui vit à cette adresse? Y a-t-il des personnes absentes qui peuvent être considérées comme vivant à cette adresse? <p>Inscrivez le numéro de la personne</p>	<p>Quel est le lien de... avec la personne de référence du ménage?</p> <p>Personne appartenant:</p> <p>02 Conjoint(e) 03 Fil/Fille 04 Petit-fils/petite-fille 05 Gendre ou bru 06 Enfant en foyer nourricier 07 Père ou mère 08 Beau-père ou belle-mère 09 Frère ou sœur 10 Autre parent (par exemple, neveu/niece, cousin(e))</p> <p>Personne non-appartenant:</p> <p>11 Chambreur/ chambreuse ou pensionnaire 12 Compagnon/ compagne d'accommodement 13 Autre personne non-appartenant (par exemple, employé(e), épouse/épouse du chambreur)</p> <p>Inscrivez le code</p>	<p>Âge en années au 31 déc. 1992</p>	<p>Sexe</p> <p>1. Homme 2. Femme</p> <p>Inscrivez le code</p>	<p>État matrimonial au 31 déc. 1992</p> <p>1. Marié(e) ou conjoint(e) de fait, conjoint(e) est membre du ménage 2. Célibataire jamais marié(e) 3. Autre (par exemple, séparé(e), divorcé(e), veuf/veuve.)</p> <p>Inscrivez le code</p>	<p>Si la personne est âgée de 15 ans ou plus et qu'elle a travaillé à un moment quelconque en 1992, indiquez la profession ou est à exercer la plus longtemps. Si elle ne travaille pas, indiquez sa principale activité.</p>	<p>Inscrivez le code de famille économique au moment de l'interview ou au dernier jour que cette personne était membre de ce ménage (Voir la définition)</p> <p>Reserve au bureau</p>	
001	002	003	004	005		006	007
008	009	010	011	012		013	014
015	016	017	018	019		020	021
022	023	024	025	026		027	028
029	030	031	032	033		034	035
036	037	038	039	040		041	042
043	044	045	046	047		048	049
050	051	052	053	054		055	056
057	058	059	060	061		062	063
064	065	066	067	068		069	070
071	072	073	074	075		076	077
078	079	080	081	082		083	084

DEFINITIONS:

FAMILLE ECONOMIQUE:

Un groupe de DEUX PERSONNES OU PLUS qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le SANG, par ALLIANCE, par ADOPTION ou qui vivent EN UNION LIBRE.

FAMILLE DE RECENSEMENT:

Il s'agit de l'ÉPOUX et l'ÉPOUSE, ou DEUX PERSONNES VIVANT EN UNION LIBRE, avec ou sans ENFANTS JAMAIS MARIÉS, peu importe leur âge, ou un PARENT SEUL avec un ou plusieurs enfants JAMAIS MARIÉS, quel que soit leur âge, VIVANT DANS LE MEME LOGEMENT.

NOTES ET OBSERVATIONS

9	10	11	12	13	14	15	
Inscrivez le code de famille de recensement au moment de l'interview ou au dernier jour que cette personne était membre de ce ménage (Voir la définition)	Cette personne était-elle membre de ce ménage au moment de l'interview?	Cette personne était-elle membre de ce ménage au 31 déc. 1992?	Pendant combien de semaines cette personne était-elle membre de ce ménage en 1992? S'il s'agit d'un ménage comprenant seulement une personne, indiquez toutes les semaines ici et passez à la Q.13.	Pendant combien de semaines cette personne vivait-elle seule en 1992, mais pas dans ce ménage? (Ne comptez pas les semaines incluses dans Q.11.)	Combien de ces semaines (Q.11 et Q.12) étaient passées à l'extérieur de la maison? Par exemple, en vacances, à l'hôpital, etc. Si souvent absent la fin de semaine pour la nuit, estimez en semaines.	SI LE NOMBRE TOTAL DE SEMAINES (Q.11 et Q.12) est moins que 52, précisez la raison. 1 Enfant né en 1992 ou 1993 2 Immigré en 1992 ou 1993 3 Appartenait à un ménage qui existe ailleurs 4 Autre - Expliquez dans les notes Inscrivez le code	A L'INTERVIEWUR: Déterminez le code de collecte des données d'après les questions 9, 11 et 12. 1 Si Q.9 = Oui et Q.11 n'égal pas 00, tenez compte des dépenses pour toutes les semaines sur la FEX 2 2 Si Q.9 = Non et Q.11 n'égal pas 00, tenez compte des dépenses seulement pour les semaines pendant lesquelles ce membre faisait partie de ce ménage 3 Si Q.9 = Oui, Q.11 = 00 et Q.12 n'égal pas 00, tenez compte des dépenses seulement pour les semaines pendant lesquelles cette personne vivait seule. 4 Si Q.9 = Oui, Q.11 = 00 et Q.12 = 00, tenez compte des données de la section A seulement 5 Si Q.9 = Non et Q.11 = 00 et Q.12 = 00, n'était pas un membre de ce ménage à aucun moment Inscrivez le code

001 <input type="checkbox"/> A	002 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	003 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	004 <input type="checkbox"/>	005 <input type="checkbox"/>	006 <input type="checkbox"/>	007 <input type="checkbox"/>	008 <input type="checkbox"/>
009 <input type="checkbox"/>	010 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	011 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	012 <input type="checkbox"/>	013 <input type="checkbox"/>	014 <input type="checkbox"/>	015 <input type="checkbox"/>	016 <input type="checkbox"/>
017 <input type="checkbox"/>	018 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	019 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	020 <input type="checkbox"/>	021 <input type="checkbox"/>	022 <input type="checkbox"/>	023 <input type="checkbox"/>	024 <input type="checkbox"/>
025 <input type="checkbox"/>	026 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	027 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	028 <input type="checkbox"/>	029 <input type="checkbox"/>	030 <input type="checkbox"/>	031 <input type="checkbox"/>	032 <input type="checkbox"/>
033 <input type="checkbox"/>	034 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	035 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	036 <input type="checkbox"/>	037 <input type="checkbox"/>	038 <input type="checkbox"/>	039 <input type="checkbox"/>	040 <input type="checkbox"/>
041 <input type="checkbox"/>	042 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	043 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	044 <input type="checkbox"/>	045 <input type="checkbox"/>	046 <input type="checkbox"/>	047 <input type="checkbox"/>	048 <input type="checkbox"/>
049 <input type="checkbox"/>	050 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	051 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	052 <input type="checkbox"/>	053 <input type="checkbox"/>	054 <input type="checkbox"/>	055 <input type="checkbox"/>	056 <input type="checkbox"/>
057 <input type="checkbox"/>	058 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	059 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	060 <input type="checkbox"/>	061 <input type="checkbox"/>	062 <input type="checkbox"/>	063 <input type="checkbox"/>	064 <input type="checkbox"/>
065 <input type="checkbox"/>	066 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	067 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	068 <input type="checkbox"/>	069 <input type="checkbox"/>	070 <input type="checkbox"/>	071 <input type="checkbox"/>	072 <input type="checkbox"/>
073 <input type="checkbox"/>	074 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	075 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	076 <input type="checkbox"/>	077 <input type="checkbox"/>	078 <input type="checkbox"/>	079 <input type="checkbox"/>	080 <input type="checkbox"/>
081 <input type="checkbox"/>	082 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	083 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	084 <input type="checkbox"/>	085 <input type="checkbox"/>	086 <input type="checkbox"/>	087 <input type="checkbox"/>	088 <input type="checkbox"/>
089 <input type="checkbox"/>	090 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	091 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	092 <input type="checkbox"/>	093 <input type="checkbox"/>	094 <input type="checkbox"/>	095 <input type="checkbox"/>	096 <input type="checkbox"/>

Posez les questions suivantes pour la personne de référence et son (sa) conjoint(e)

16. Quelle est la première langue apprise dans l'enfance à la maison et encore comprise par cette personne?	17. Ou cette personne est-elle née?	18. En quelle année cette personne a-t-elle immigré au Canada la première fois?	19. Quel est le plus haut niveau de scolarité atteint par cette personne?
---	-------------------------------------	---	---

Personne de référence

01 <input type="checkbox"/> Anglais	01 <input type="checkbox"/> Canada ► Passez à la Q.19	1 Moins de 9 années d'étude 2 9 ^e année ou plus (études secondaires partielles) 3. Etudes secondaires complètes 4. Etudes postsecondaires non universitaires partielles 5. Diplôme ou certificat d'études postsecondaires non universitaires 6. Etudes universitaires partielles 7. Diplôme ou certificat universitaire 8. Grade universitaire Inscrivez le code	
02 <input type="checkbox"/> Français	02 <input type="checkbox"/> Royaume-Uni		
03 <input type="checkbox"/> Allemand	03 <input type="checkbox"/> Italie		
04 <input type="checkbox"/> Italien	04 <input type="checkbox"/> États-Unis		
05 <input type="checkbox"/> Ukrainien	05 <input type="checkbox"/> Allemagne		
<input type="checkbox"/> Autre (précisez)	06 <input type="checkbox"/> Pologne		
	<input type="checkbox"/> Autre (précisez)		
201 <input type="checkbox"/> Réserve au bureau	202 <input type="checkbox"/> Réserve au bureau		203 <input type="checkbox"/>

Conjoint(e) de la personne de référence Pas de conjoint(e) ► Passez à la p.3

01 <input type="checkbox"/> Anglais	01 <input type="checkbox"/> Canada ► Passez à la Q.19	Inscrivez le code	
02 <input type="checkbox"/> Français	02 <input type="checkbox"/> Royaume-Uni		
03 <input type="checkbox"/> Allemand	03 <input type="checkbox"/> Italie		
04 <input type="checkbox"/> Italien	04 <input type="checkbox"/> États-Unis		
05 <input type="checkbox"/> Ukrainien	05 <input type="checkbox"/> Allemagne		
<input type="checkbox"/> Autre (précisez)	06 <input type="checkbox"/> Pologne		
	<input type="checkbox"/> Autre (précisez)		
205 <input type="checkbox"/> Réserve au bureau	206 <input type="checkbox"/> Réserve au bureau		207 <input type="checkbox"/>

Logement occupé au 31 déc. 1992

1. Quel genre de logement ce ménage occupait-il au 31 déc. 1992?

- 01 Maison individuelle
- 02 Maison double
- 03 Maison en rangée
- 04 Duplex
- 05 Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages
- 06 Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus
- 08 Hôtel, maison de chambre ou pension, baraquement, camp de bûcheron, de construction, etc.
- 09 Maison mobile
- 10 Autre - Précisez

Inscrivez le code:

001

2. Le logement occupé au 31 déc. 1992 faisait-il partie d'un immeuble en copropriété (condominium) légalement enregistré?

002
1 Oui 2 Non

3. Combien de pièces y avait-il dans ce logement? (Comptez la cuisine; les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc. Ne comptez pas les salles de bains, les couloirs, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement à des fins commerciales.)

003

4. Combien de chambres à coucher y avait-il dans ce logement? (Comptez toutes les pièces destinées à servir de chambres à coucher même si elles ne servent qu'à l'occasion, comme dans le cas d'une "chambre d'amis". Ne comptez pas les pièces destinées à servir de salle à manger ou de salle de séjour et qui peuvent être utilisées comme chambres à coucher la nuit. DANS LE CAS D'UNE GARÇONNIERE INDIQUEZ "00" CHAMBRE)

004

5. Combien y avait-il de salles de bains dans ce logement? (Comptez les demi-salles de bains)

005

6. A quand remonte la construction de ce logement ou de l'immeuble qui l'abrite? (Indiquez, autant que vous sachez, la période au cours de laquelle la construction de l'immeuble a été terminée, et non toute autre rénovation, annexe ou transformation qui a pu être faite par la suite.)

- 1 1940 ou avant
- 2 1941-1950
- 3 1951-1960
- 4 1961-1970
- 5 1971-1980
- 6 1981-1985
- 7 1986-1990
- 8 1991
- 9 1992

Inscrivez le code:

006

7. Le 31 déc. 1992, ce logement était-il

- 1 possédé sans hypothèque par ce ménage?] PASSEZ À LA Q. 8
- 2 possédé avec hypothèque(s) par ce ménage?] PASSEZ À LA Q. 8
- 3 loué par ce ménage?] PASSEZ À LA P. 4, Q. 1
- 4 occupé gratuitement par ce ménage?] PASSEZ À LA P. 4, Q. 1
(gratuitement: tout cas où aucun membre ne possède le logement et où aucun loyer n'est exigé)

Inscrivez le code:

007

8. Si le logement est POSSEDÉ et OCCUPÉ au 31 Déc. 1992, lesquelles des installations suivantes caractérisaient celui-ci:

- 8.1 Système central de climatisation?
- 8.2 Garage?
- 8.3 Piscine creusée?

008
1 Oui 2 Non

009
1 Oui 2 Non

010
1 Oui 2 Non

9. Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien pensez-vous en tirer?

\$

011

10. Si vous donniez votre logement en location aujourd'hui, à combien s'éleverait le loyer mensuel selon vous, meubles et services publics non compris?

\$

012

NOTES ET OBSERVATIONS

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Lisez les cinq premiers postes au répondant.

Lisez au besoin d'autres renseignements au répondant pendant l'interview.

Dépenses

- Toutes les dépenses doivent **comprendre** (le cas échéant) les taxes de vente provinciales au détail, la taxe sur les produits et services (TPS), les pourboires, les droits de douane et toute taxe ou frais additionnels.
- Pour les articles achetés à tempérament, déclarez le **prix total** de l'article.
- Dans le cas des biens achetés à rabais, déclarez le **prix payé** et non le prix ordinaire.
- Tenez compte des achats d'articles **neufs et d'occasion**.
- Si un achat comportait une **remise** pour échange, déclarez le **montant après la remise**.

Déclarez aux sections C à L le prix total versé (y compris les dépôts) pour tous les biens et services **reçus** en 1992, qu'ils aient été payés avant 1992 ou qui doivent l'être après 1992. Les montants **non versés** en 1992 doivent aussi être déclarés à la section P.

À moins d'indication contraire, les montants versés pour des biens et services non reçus en 1992 doivent être déclarés à la section P.

Déclarez à la section N les cadeaux **achetés pour** des personnes n'appartenant pas à ce ménage, ou **reçus de ces derniers**.

Paiements d'assurance

Si les paiements d'assurance ont servi à faire réparer ou à remplacer un bien, déclarez seulement la franchise versée pour cette catégorie de dépenses.

Si une société d'assurance a versé une indemnité pour un bien donné mais que cette indemnité n'ait pas été utilisée pour réparer ou remplacer ce bien, indiquez le montant de l'indemnité comme étant le "prix de vente" de ce bien.

Nota: Vous trouverez à la section J des instructions précises concernant les paiements d'assurance pour les voitures et les camions.

n.d.a.

Abréviation pour "non déclaré ailleurs"

Membres à temps partiel

Tenez compte de leurs dépenses, revenus, actifs et passifs **seulement pour la période où ils étaient membres de ce ménage**.

LOGEMENTS APPARTENANT A L'OCCUPANT (Ne comptez pas les maisons de villégiature, les résidences secondaires ni les autres logements possédés mais non occupés par un membre de ce ménage en 1992.)

1. Pendant combien de mois, en 1992, ce ménage a-t-il occupé un logement dont il était propriétaire?
Si aucun, inscrivez "00" et passez à la p. 14)

001
[] [] mois

2. Pour le ou les logements possédés et occupés en 1992 quel a été:
2.1 le montant total des frais facturés au titre de l'impôt foncier, y compris les frais de services spéciaux et les améliorations locales en 1992?

002 A |
S

Si aucun, expliquez _____
2.2 le montant total versé en 1992 au titre de primes d'assurance pour propriétaires (couverture pour incendie, vol et autres sinistres)?

003 A |
S

3. Y avait-il des frais de condominium (y compris les taxes spéciales) à payer pour l'un ou plusieurs des logements possédés et occupés par ce ménage en 1992?

004
1 Oui ► Continuez
2 Non ► Passez à la Q. 6

4. Quel montant a été versé en 1992 au titre des frais de condominium (y compris les taxes spéciales)?

005 A |
S

5. Ces frais de condominium comprenaient-ils:

006
1 Oui 2 Non

5.1 l'impôt foncier?

007
1 Oui 2 Non

5.2 le chauffage?

008
1 Oui 2 Non

5.3 l'électricité?

009
1 Oui 2 Non

5.4 l'eau?

010
1 Oui 2 Non

5.5 autre? Précisez _____

6. Pour l'un ou plusieurs des logements possédés et occupés par ce ménage en 1992, quel était le pourcentage des dépenses susmentionnées imputable:

011
[] [] %

6.1 à la partie du logement utilisée pour sa propre entreprise?

012
[] [] %

6.2 aux pièces louées au(x) membre(s) de ce ménage? (Ne comptez pas les membres apparentés)

013
[] [] %

6.3 aux pièces louées à des personnes ne faisant pas partie de ce ménage, c.-à-d. aux étudiants qui font partie d'un ménage quelque part ailleurs, citoyens de pays étrangers, etc.?

NOTES ET OBSERVATIONS

Les deux pages qui suivent concernent les ajouts, rénovations et modifications effectuées aux logements appartenant à l'occupant en 1992, ainsi que l'installation et le remplacement de matériel et d'accessoires. Comptez les éléments qui font partie intégrante de la propriété et qui devront normalement être inclus dans la vente, mais ne comptez pas les installations portatives ou amovibles. Déclarez à la page 17 les travaux réalisés aux maisons de villégiature, résidences secondaires et autres propriétés.

1 Quel montant ce ménage a-t-il dépensé au titre des AJOUTS suivants?

Faites état ici de la construction d'ajouts au bâtiment, de clôtures et d'installations complémentaires engendrées sur la propriété. Les montants déclarés peuvent inclure les coûts des travaux de plomberie, d'électricité et de chauffage ainsi que ceux des appareils encastres, lorsque ces derniers font PARTIE des AJOUTS.

1.1 Garages et abris d'auto

1.2 Autres ajouts au bâtiment

1.3 Piscines creusées

1.4 Clôtures, passos, entrées pour voitures

1.5 Aménagement paysager

Contrat (main-d'œuvre et matériaux compris) et/ou coût de la main-d'œuvre rémunérée seulement \$		Coût des matériaux seulement \$	
001	A	002	A
003	A	004	A
005	A	006	A
007	A	008	A
009	A	010	A

2 Quel montant ce ménage a-t-il dépensé au titre des RÉNOVATIONS ET MODIFICATIONS? (Y compris tout travail de finition dans une nouvelle maison.)

Comptez tous les travaux destinés à rendre la propriété acceptable ou habitable: à aménager l'espace intérieur; ou encore à moderniser les installations existantes de façon à les adapter aux nouveaux besoins des occupants sans modifier le mode d'occupation. (Les montants déclarés peuvent inclure les coûts des travaux de plomberie, d'électricité et de chauffage ainsi que ceux des appareils encastres, lorsque ces derniers font partie du projet de rénovation ou de modification.)

Notes: Comptez le coût du matériel et des appareils encastres qui faisaient partie du projet de rénovation.

2.1 Une combinaison de travail à l'extérieur et à l'intérieur

2.2 Du travail à l'extérieur seulement

2.3 Du travail à l'intérieur seulement

011	A	012	A
013	A	014	A
015	A	016	A

3 Quel montant ce ménage a-t-il dépensé au titre de l'INSTALLATION OU DU REMPLACEMENT DU MATÉRIEL ET DES ACCESSOIRES suivants? (Installation distincte non comprise dans les ajouts et les rénovations aux Q.1.1 à 2.3)

REPLACEMENT se réfère à l'installation d'équipement remplaçant une unité existante. Exemple: remplacer un chauffe-eau électrique par un modèle au gaz.

NOUVELLE INSTALLATION se réfère à l'installation d'équipements qui n'existaient pas déjà sur la propriété ou qui ont été rajoutés aux équipements de la propriété. Exemple: installer une douche dans une demi-salle de bains.

3.1 Garnitures de plomberie: remplacement

3.2 Garnitures de plomberie: nouvelle installation

3.3 Appareils de chauffage ou de climatisation: remplacement

3.4 Appareils de chauffage ou de climatisation: nouvelle installation

3.5 Appareils ou installations électriques (y compris la pose de fils): remplacement

3.6 Appareils ou installations électriques (y compris la pose de fils): nouvelle installation

3.7 Appareils encastres (par ex., fours, lave-vaisselle, aspirateur central etc.): remplacement

3.8 Appareils encastres (par ex., fours, lave-vaisselle, aspirateur central etc.): nouvelle installation

3.9 Moquette (tapis "plein-parquet"): remplacement

3.10 Moquette (tapis "plein-parquet"): nouvelle installation

3.11 Autres articles ou appareils encastres: remplacement

3.12 Autres articles ou appareils encastres: nouvelle installation

017	A	018	A
019	A	020	A
021	A	022	A
023	A	024	A
025	A	026	A
027	A	028	A
029	A	030	A
031	A	032	A
033	A	034	A
035	A	036	A
037	A	038	A
039-	A	040	A

NOTES ET OBSERVATIONS

Indiquez si il s'agit d'un ajout des genres suivants:

001 <input type="checkbox"/>	Chambre à coucher	002 <input type="checkbox"/>	Cuisine	003 <input type="checkbox"/>	Salle familiale
004 <input type="checkbox"/>	Salle de bains	005 <input type="checkbox"/>	Porche, terrasse-solanum, balcon	006 <input type="checkbox"/>	Solanum, serre, remise, maison-jardin
007 <input type="checkbox"/>	Autre ajout, Précisez _____				

Indiquez si les renovations et les modifications comprenaient des travaux des genres suivants:

008 <input type="checkbox"/>	Pose de gouttières	009 <input type="checkbox"/>	Planchers, plafonds, murs	010 <input type="checkbox"/>	Rénovation de la salle de bains
011 <input type="checkbox"/>	Murs extérieurs neufs	012 <input type="checkbox"/>	Mouquette (tapis "plein-parquet")	013 <input type="checkbox"/>	Rénovation de la cuisine
014 <input type="checkbox"/>	Portes, fenêtres, lucarnes	015 <input type="checkbox"/>	Pose de fils électriques (partout)	016 <input type="checkbox"/>	Sous-sol ou grenier
017 <input type="checkbox"/>	Matériaux isolants supplémentaires	018 <input type="checkbox"/>	Système de canalisation (partout)	019 <input type="checkbox"/>	Autres renovations, Précisez ▼

Indiquez si les travaux d'installation ou de remplacement portaient sur un ou plusieurs des articles suivants:

020 <input type="checkbox"/>	Accessoires de salle de bains	021 <input type="checkbox"/>	Réservoir d'eau chaude				
022 <input type="checkbox"/>	Éviers, cuves à lessive	023 <input type="checkbox"/>	Autres garnitures de plombière				
024 <input type="checkbox"/>	Fournaise	025 <input type="checkbox"/>	Système central de climatisation	026 <input type="checkbox"/>	Thermopompe	027 <input type="checkbox"/>	Autres appareils de chauffage, par ex. radiateurs, poêle
028 <input type="checkbox"/>	Foyer, poêle à bois	029 <input type="checkbox"/>	Matériel de fournaise	030 <input type="checkbox"/>	Matériel de foyer		
031 <input type="checkbox"/>	Pose de fils électriques panneau d'électricité	032 <input type="checkbox"/>	Appareils de sécurité				
033 <input type="checkbox"/>	Autres travaux d'électricité						

Précisez: _____

Précisez: _____

NOTES ET OBSERVATIONS

Quel montant de menage a-t-il dépense au titre des réparations et des travaux d'entretien suivants?
Inclure les contrats de service et de nettoyage.

Inclure les dépenses engagées en vue de préserver le bon état d'appareils ou de matériel existant de façon à en prolonger la durabilité. Inclure aussi les réparations effectuées en vue de remettre en état les éléments cassés, endommagés ou en panne d'appareils ou de matériel existant.

Ne pas inclure les dépenses au titre de l'entretien ménager, comme le nettoyage de tapis, de fenêtres, le nettoyage de gouttières, l'entretien du terrain, le déblayage de neige, l'enlèvement des rebuts, etc.

1. Peinture (intérieure et extérieure)
2. Pose de papier peint
3. Réparations aux murs intérieurs et des plafonds, plâtrage, construction à mur sec, pose de panneaux, pose de carreaux de céramique
4. Réparations aux revêtements de sol rigides (sauf parquets de bois) et moquette (tapis "plein-parquet").
Déclarez le remplacement de ces éléments à la p.7, Q.3.11
5. Remplacement de la toiture
6. Pose de gouttières et autres réparations de la toiture
7. Réparations aux murs extérieurs, y compris les soffites d'avant-toit, les fascias, les fondations et les cheminées.
(Y compris le ramonage de cheminée.)
8. Calfeutrage et pose de coupe-froid, etc.
(Y compris le remplacement des matériaux isolants, des vaporfuges d'isolation, etc.)
9. Réparations au patio, à la clôture et à l'entrée pour voiture
10. Système de chauffage et de climatisation. (Y compris les contrats de services.)
11. Plomberie, n.d.a.
12. Electricité, n.d.a.
13. Menuiserie n.d.a. (Y compris les revêtements de sol en bois.)
14. Autres réparations et travaux d'entretien: Précisez _____

Contrat (main-d'œuvre et matériaux compris) et/ou coût de la main-d'œuvre rémunérée seulement		Coût des matériaux seulement	
S	A	S	A
001	A	002	A
003	A	004	A
005	A	006	A
007	A	008	A
009	A	010	A
011	A	012	A
013	A	014	A
015	A	016	A
017	A	018	A
019	A	020	A
021	A	022	A
023	A	024	A
025	A	026	A
027	A	028	A

NOTES ET OBSERVATIONS

C. DEPENSES AU TITRE DU LOGEMENT EN 1992 - suite

+ C05

1 Yes 1 Passez à la P.13
2 No

1 a) Les logements possédés et occupés par ce ménage à un moment quelconque en 1992 étaient-ils grevés d'une hypothèque ou d'un emprunt?

b) Dans l'affirmative:

- Énumérez toutes les hypothèques et emprunts se rapportant à tous les logements possédés et occupés par ce ménage en 1992;
- Décrivez chaque contrat ou terme de l'hypothèque dans une colonne distincte, y compris ceux qui ont été liquidés ou renouvelés en 1992;
- Déclarez les prêts remboursables de l'Etat comme hypothèques distinctes, que des versements aient été ou non payables en 1992;
- Déclarez les emprunts contractés pour effectuer des réparations et des renouveaux (y compris les ajouts, renouveaux, modifications, nouvelles installations, remplacements, réparations et entretiens);
- Déclarez les dettes relatives à des logements qui ont été vendus ou laissés vacants;
- Omettez les maisons de villégiature et les résidences secondaires;
- Omettez les logements non occupés par votre ménage en 1992;
- Déclarez les dépenses sur propriété louée à la page 44.

A	B
001 1 <input type="checkbox"/> possédé et occupé au 31 déc. 1992? 2 <input type="checkbox"/> précédemment possédé et occupé en 1992?	047 1 <input type="checkbox"/> possédé et occupé au 31 déc. 1992? 2 <input type="checkbox"/> précédemment possédé et occupé en 1992?
002 1 <input type="checkbox"/> Yes ► Continue 2 <input type="checkbox"/> No ► Go to Q.4	048 1 <input type="checkbox"/> Yes ► Continue 2 <input type="checkbox"/> No ► Go to Q.4
003 [] [] %	049 [] [] %
004 1 <input type="checkbox"/> Yes ► Continue 2 <input type="checkbox"/> No ► Go to Q.5	050 1 <input type="checkbox"/> Yes ► Continue 2 <input type="checkbox"/> No ► Go to Q.5
005 [] [] Reserve au bureau	051 [] [] Reserve au bureau
006 1 ^{re} 2 ^e 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	052 1 ^{re} 2 ^e 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
007 D <input type="checkbox"/> Aucun Passer à la Q.7	053 D <input type="checkbox"/> Aucun Passer à la Q.7
008 Month Year [] [] 9 2	054 Month Year [] [] 9 2

2 Ce logement était-il:

3 Cette hypothèque s'applique-t-elle à un immeuble à logements multiples (un duplex, par exemple) possédé par un membre de ce ménage?

Si oui,

3.1 Quel pourcentage de l'immeuble le ménage occupait-il?

4 Cette hypothèque est-elle subventionnée par l'Etat ou d'une autre façon?

4.1 Si elle est subventionnée par l'Etat, quel est le nom du programme? S'il s'agit d'un autre genre de subvention, précisez (par ex. aide de l'employeur, prêt d'un membre de la famille)

5 Est-ce une première ou deuxième hypothèque?

6 Quel montant a été emprunté ou renouvelé en 1992? (Tenez compte de la valeur des prêts remboursables accordés par l'Etat.)

6.1 Montant \$

6.2 Date (mois) où le montant a été emprunté/renouvelé?

7 A combien se chiffraient les versements mensuels (y compris les versements fortuitaires) et le taux d'intérêt mensuel?

Si une hypothèque a été renouvelée ou remboursée (y compris la liquidation de l'hypothèque suite à la vente du logement), déclarez le paiement total en regard du mois pertinent.

	Versements mensuels \$	Taux d'intérêt %	Versements mensuels \$	Taux d'intérêt %
Janvier	009 C [] []	010 [] []	055 C [] []	056 [] []
Février	011 C [] []	012 [] []	057 C [] []	058 [] []
Mars	013 C [] []	014 [] []	059 C [] []	060 [] []
Avril	015 C [] []	016 [] []	061 C [] []	062 [] []
Mai	017 C [] []	018 [] []	063 C [] []	064 [] []
Juin	019 C [] []	020 [] []	065 C [] []	066 [] []
Juillet	021 C [] []	022 [] []	067 C [] []	068 [] []
Août	023 C [] []	024 [] []	069 C [] []	070 [] []
Septembre	025 C [] []	026 [] []	071 C [] []	072 [] []
Octobre	027 C [] []	028 [] []	073 C [] []	074 [] []
Novembre	029 C [] []	030 [] []	075 C [] []	076 [] []
Decembre	031 C [] []	032 [] []	077 C [] []	078 [] []

À L'INTERVIEWEUR:
COCHEZ s'il s'agit de versements hypothécaires autres que mensuels ►

Indiquez à la section des Notes et Observations le mode de paiement de chaque emprunt hypothécaire (c.-à-d. chaque semaine/toutes les deux semaines/deux fois par mois, etc.)

Afin de déterminer les versements mensuels, vous pouvez utiliser la formule suivante lorsque les versements sont effectués:

chaque semaine (versement X 52) - 12
toutes les deux semaines (versement X 26) - 12

8. Lesquels de ces éléments suivants sont compris dans ces versements:

8.1 Impôt foncier?	1 <input type="checkbox"/> Yes 2 <input type="checkbox"/> No	079	1 <input type="checkbox"/> Yes 2 <input type="checkbox"/> No
8.2 Assurance-vie hypothécaire?	1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	*C 080	1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non *C
8.3 Capital ou intérêt?	1 <input type="checkbox"/> Yes 2 <input type="checkbox"/> No	081	1 <input type="checkbox"/> Yes 2 <input type="checkbox"/> No

C. DEPENSES AU TITRE DU LOGEMENT EN 1992 - suite

• C06

"hypothèque sur les logements appartenant à l'occupant"
Poursuivez avec l'hypothèque de la page 11

	A suite	B suite
Reserve au bureau	001	021
9. Montant total de l'intérêt payé en 1992? \$	002	022
10. Montant total du capital remboursé en 1992? (Comotez les versements fortuitaires) \$	003	023
11. Quel a été le montant total des primes payées au titre de l'assurance-vie hypothécaire en 1992? \$	004	024
12.1. Quel était le solde le plus exact connu du capital à rembourser? par exemple, à la fin de l'année, à la date anniversaire, au début du terme de l'hypothèque, etc.) \$	005	025
12.2. Date du solde indiquée à la question précédente: mois et année. Si ce n'est pas en 1992, donnez dans les notes un sommaire ou calendrier des versements effectués depuis cette date)?	Mois Année [][] [][]	Mois Année [][] [][]
13. A quelle date a commencé le terme de l'hypothèque? Indiquez le mois et l'année. (terme de l'hypothèque: période à laquelle s'appliquent les conditions du contrat).	Mois Année [][] [][]	Mois Année [][] [][]
14. Quelle est (était) la date d'échéance du terme de l'hypothèque? Indiquez le mois et l'année.	Mois Année [][] [][]	Mois Année [][] [][]
15. Quelle est l'année d'échéance de la période d'amortissement? (période d'amortissement: période au cours de laquelle l'hypothèque sera intégralement remboursée)	Année [][][][]	Année [][][][]
16. S'agit-il d'une hypothèque nouvelle ou assumée? (hypothèque assumée: hypothèque transférée de l'ancien propriétaire au nouveau)	009 1 <input type="checkbox"/> Nouvelle 2 <input type="checkbox"/> Assumée	029 1 <input type="checkbox"/> Nouvelle 2 <input type="checkbox"/> Assumée
17. Par quel genre de prêteur l'hypothèque a-t-elle été consentie?	010 1 <input type="checkbox"/> Établissement financier (par ex. banque, société de fiducie, caisse de crédit, Caisse Populaire, etc.) 2 <input type="checkbox"/> Particulier ou employeur 3 <input type="checkbox"/> État 4 <input type="checkbox"/> Autre (par ex. constructeur, entrepreneur, etc.)	030 1 <input type="checkbox"/> Établissement financier (par ex. banque, société de fiducie, caisse de crédit, Caisse Populaire, etc.) 2 <input type="checkbox"/> Particulier ou employeur 3 <input type="checkbox"/> État 4 <input type="checkbox"/> Autre (par ex. constructeur, entrepreneur, etc.)
18. Le taux d'intérêt était-il sujet à des fluctuations mensuelles (par ex. hypothèque à taux variable ou ajustable)?	011 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	031 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non
19. Ce ménage a-t-il consulté ses registres pour répondre aux questions sur les hypothèques?	012 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	032 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non

NOTE À L'INTERVIEWEUR

SI L'EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE A ÉTÉ RENOUELÉ EN 1992:

- L'ancien contrat hypothécaire et le nouveau doivent être déclarés séparément (c.-à-d. dans des colonnes différentes).
- Pour l'ancien emprunt, le montant nécessaire pour réduire le capital à rembourser à 0 doit être déclaré comme remboursé au moment du dernier versement mensuel, à la Q. 7.
A la Q. 12.1, le solde le plus exact connu du capital à rembourser doit être 0.
A la Q. 12.2, la date du solde le plus exact connu du capital de l'emprunt hypothécaire qui prend fin doit être la date d'échéance du terme.
- Pour le nouvel emprunt hypothécaire, le montant total du capital à rembourser au début du nouveau terme (y compris les autres montants empruntés) doit être déclaré à la Q. 6.1, et aussi à la Q. 12.1 comme solde le plus exact connu du capital à rembourser.
A la Q. 12.2 la date du solde le plus exact connu du capital à rembourser doit correspondre à la date de renouvellement de l'emprunt hypothécaire en 1992 (Q. 6.2).

NOTA: Suivez la directive 3 pour tous les emprunts hypothécaires contractés en 1992.

NOTES ET OBSERVATIONS

LOGEMENTS LOUES PAR L'OCCUPANT (y compris les logements occupés gratuitement, mais non les maisons de villégiature) gratuitement; tout cas où aucun membre ne possède le logement et où aucun loyer n'est exigé)

1. Pendant combien de mois en 1992 ce ménage a-t-il occupé un logement loué?
 Si aucun, inscrivez "00" et passez à la p.15)

001 mois

2. A combien le loyer mensuel payé par ce ménage s'élevait-il en 1992? (y compris toute partie du logement servant à des fins commerciales ou louée à d'autres et les montants payés au nom du ménage s'il y a lieu)

Mois	Loyer payé	Mois	Loyer payé
Janvier	\$	Juillet	\$
Février	\$	Août	\$
Mars	\$	Septembre	\$
Avril	\$	Octobre	\$
Mai	\$	Novembre	\$
Juin	\$	Décembre	\$

002 A

Inscrire le montant total du loyer payé ► \$

3. Quel montant ce ménage a-t-il consacré aux ajouts, réparations et modifications effectuées au(x) logement(s) loué(s) occupé(s) en 1992, à l'installation et au remplacement de matériel et d'accessoires, aux réparations et à l'entretien? (Ne comptez pas les sommes remboursées par le propriétaire) \$

003 A

4. En 1992, ce ménage a-t-il versé au propriétaire d'autres sommes ou ne sont pas indiquées ci-dessus, par ex. des dépôts de garantie?

004 A

- 1 Oui ► \$
 2 Non

5. En 1992, ce ménage a-t-il été remboursé d'une partie du loyer pour une raison quelconque, par ex. loyer versé en trop? (Ne comptez pas les crédits d'impôt provinciaux visant le loyer, les allocations provinciales ou municipales de loyer)

005 B

- 1 Oui ► \$
 2 Non

6. Ce ménage a-t-il payé un loyer réduit en 1992 pour l'une des raisons suivantes:

006
 1 Logement subventionné (programmes des administrations fédérale, provinciales ou municipales, du ministère de la Défense nationale et programmes d'aide aux locataires)?
 2 Services rendus au propriétaire?
 3 Autres raisons, par ex. logement fourni par l'employeur?
 4 Loyer non réduit?

7. Quel a été le montant de la prime d'assurance pour locataires versée par ce ménage en 1992? \$

007 A

8. Lesquels des installations et services suivants étaient compris dans le loyer payé en 1992:

- 8.1 Appareils ménagers, meubles ou accessoires d'ameublement?
 8.2 Electricité?
 8.3 Chauffage?
 8.4 Eau?
 8.5 Stationnement (intérieur et extérieur)?
 8.6 Climatisation?
 8.7 Piscine?
 8.8 Télédistribution (câble)?
 8.9 Autres services compris dans le loyer, par ex. saunas? Précisez _____

008 1 Oui 2 Non

009 1 Oui 2 Non

010 1 Oui 2 Non

011 1 Oui 2 Non

012 1 Oui 2 Non

013 1 Oui 2 Non

014 1 Oui 2 Non

015 1 Oui 2 Non

016 1 Oui 2 Non

017 A

9. A l'exception des frais de stationnement compris dans le loyer, quel montant ce ménage a-t-il versé pour stationner sa voiture à domicile? \$

018
 1 Oui ► Continuez
 2 Non ► Passez à la p.15.Q.1

10. Le loyer comprenait-il les pièces utilisées à des fins commerciales ou louées à d'autres?

019 B

10.1 Quel était le montant du loyer imputable aux pièces utilisées pour sa propre entreprise? \$

020

10.2 Quel était le montant du loyer imputable aux pièces louées à des membres du ménage? (Ne comptez pas les membres apparentés). \$

021

10.3 Quel était le montant du loyer imputable aux pièces louées à des membres ne faisant pas partie de ce ménage, c.-à-d. aux étudiants qui sont membres d'un ménage éligible quelque part ailleurs, citoyens de pays étrangers, etc.? \$

Posez ces questions aux PROPRIETAIRES et aux LOCATAIRES

Eau, combustible et électricité pour la résidence principale en 1992
Comptez le combustible utilisé pour les barbecues, foyers, etc.
Déclarez les combustibles de camping à la p.38.

1 Quel montant ce ménage a-t-il dépensé au titre:

- 1.1 de l'eau (y compris les frais d'assainissement des eaux usées inclus dans la facture d'eau)?
- 1.2 des autres frais d'assainissement des eaux usées (non compris dans l'impôt foncier), par ex. les services de pompage?
- 1.3 du mazout et d'autres combustibles liquides?
- 1.4 du gaz canaise? (Déclarez le propane ici s'il est canaise, sinon déclarez-le à la Q.1.6)
- 1.5 de l'électricité?
- 1.6 du gaz en bouteille?
- 1.7 du bois de chauffage?
- 1.8 de la location de matériel de chauffage, par ex. chauffe-eau, contenants de gaz?
- 1.9 d'autres combustibles et frais de chauffage, par ex. charbon, charbon de bois, etc.?

Coût total \$	
001	A
002	A
003	A
004	A
005	A
006	A
007	A
008	A
009	A

2 Quel combustible a été le plus utilisé dans la résidence principale pour:

Pour chaque partie de la question, cochez UNE SEULE CASE.

- 2.1 le chauffage?
- 2.2 la cuisson?
- 2.3 l'eau chaude?

Mazout ou autre combustible liquide	Gaz canaise	Électricité	Autre
010 1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
011 1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
012 1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>

Autres logements loués

3 Pour les postes suivants, quel montant ce ménage a-t-il dépensé en 1992 pour se loger à l'extérieur pendant une nuit ou plus:

Les voyages qui comprennent les frais de transport doivent figurer à la section J.

Les camps récréatifs doivent être déclarés à la section K.

Les repas payés séparément doivent être déclarés à la section F.

Nota: les dépenses des ménages dont le domicile habituel est un hôtel, une pension, etc. (c.-à-d. les personnes qui ne font pas partie d'un ménage ailleurs) doivent être déclarées sous la rubrique "logements loués".

- 3.1 Maison de villégiature louée? (Ne comptez pas les chambres louées dans des hôtels, motels, etc.)
- 3.2 Hôtels?
Un hôtel est un établissement offrant au moins quelques chambres auxquelles on accède de l'intérieur.
- 3.3 Motels?
Un motel est un établissement dont l'accès à toutes les chambres se fait uniquement de l'extérieur.
- 3.4 Terrains de camping?
- 3.5 Autres, par ex. maisons de chambres pour touristes, maisons "chambre-petit-déjeuner", auberges, maisons de ferme pour vacances?
- 3.6 Frais d'hébergement pour les personnes qui étudient ou travaillent temporairement ailleurs, par ex. résidences pour étudiants, résidences pour travailleurs, maisons de pension, etc.?

Repas compris dans le prix \$	Repas non compris dans le prix \$
	018 A
013 A	019 A
014 A	020 A
015 A	021 A
016 A	022 A
017 A	023 A

À L'INTERVIEWEUR:

4 Y a-t-il des personnes non-apparentées qui ont loué des chambres de ce ménage? (c.-à-d. la réponse aux Q.6.2 à la page 6 ou Q.10.2 à la page 14 est plus grande que 0.)

024
1 Oui ► Continuez
2 Non ► Passez à la p.16

5 En 1992, quel montant ce ménage a-t-il reçu pour location de chambre et pension? (Ne comptez pas les membres apparentés et les personnes ne faisant pas partie de ce ménage)

025 026

NOTES ET OBSERVATIONS

001
1 <input type="checkbox"/> Oui ► Continuez
2 <input type="checkbox"/> Non ► Passez à la D01

1. En 1992, un membre de ce ménage possédait-il une autre propriété immobilière?

2. Indiquez si le membre du ménage possédait des propriétés immobilières selon les utilisations suivantes:

NOTA: Une propriété immobilière peut se classer sous plus d'une catégorie. Par exemple, une maison de villégiature est louée pour une partie de l'année. Alors une portion des dépenses fera partie des dépenses de location et le reste sera des dépenses de maison de villégiature.

002
1 <input type="checkbox"/> Oui
2 <input type="checkbox"/> Non

2.1 Maison de villégiature et/ou autres résidences secondaires pour ce ménage ou un membre de ce ménage.

À L'INTERVIEWEUR:

Si oui:

Assurez-vous que le ménage complète les questions relatives aux maisons de villégiature à la page 17.

003
1 <input type="checkbox"/> Oui
2 <input type="checkbox"/> Non

2.2 Propriété louée

À L'INTERVIEWEUR:

Si oui:

Assurez-vous que le ménage inclut cette propriété à la section P dans "Avoirs" (questions 10 à 14 de P01) à la page 44.

004
1 <input type="checkbox"/> Oui
2 <input type="checkbox"/> Non

2.3 Propriété utilisée pour une entreprise non constituée, une pratique professionnelle ou une exploitation agricole.

À L'INTERVIEWEUR:

Si oui:

Assurez-vous que le ménage inclut cette propriété à la section P dans "Avoirs" (questions 10 à 14 de P01) à la page 44.

005
1 <input type="checkbox"/> Oui
2 <input type="checkbox"/> Non

2.4 Autres propriétés

À L'INTERVIEWEUR:

Si oui:

Assurez-vous que le ménage complète les questions relatives aux autres propriétés à la page 17.

Notes reliées aux dépenses des résidences non possédées par un membre de ce ménage:

Si un membre de ce ménage a des dépenses qui sont reliées à une résidence possédée par quelqu'un hors du ménage et cette résidence

- a) était occupée par un membre du ménage. Déclarez les coûts sous C08 à la page 14. Exemple: un membre de la famille qui n'est pas un membre du ménage possède un immeuble mais ce ménage paie l'impôt foncier et le loyer est "gratuit". Inscrivez l'impôt foncier à C08 Q.2, C08 Q6=3 et déclarez les autres dépenses applicables aux pages 14 et 15.
- b) n'était pas occupée par ce ménage ni utilisée pour une entreprise. Inscrivez ces dépenses sous C09, Q.3 "autres logements loués" à la page 15. Exemple: un ménage a utilisé une maison de villégiature qui appartient à un membre de la famille et a dépensé de l'argent pour des réparations et des services publics. Ces dépenses doivent être déclarées à la page 15, C09, Q.3.1.
- c) était utilisée pour une exploitation agricole ou une entreprise non constituée. Déduire les dépenses admissibles au revenu brut de l'emploi autonome pour calculer le revenu net. Inscrivez les dépenses au titre du capital de l'entreprise du ménage à la page 44, section P01.

Maison de villégiature possédée et autres résidences secondaires (sauf maisons mobiles)

1. En 1992, ce ménage était-il propriétaire d'une maison de villégiature ou d'une autre résidence secondaire?

001
 1 Oui ► Continuez
 2 Non ► Passez à la Q.9

2. Un membre de ce ménage a-t-il acheté une maison de villégiature ou une autre résidence secondaire en 1992?

002
 1 Oui ► Continuez
 2 Non ► Passez à la Q.3

2.1 Quel en a été le prix d'achat?

Coût total	S
------------	---

3. Quel montant ce ménage a-t-il dépensé en 1992 au titre des:

003	C
-----	---

3.1 Ajouts, renovations et installation de matériel ou d'accessoires neufs?

004	A
-----	---

3.2 Réparations, entretien et remplacement de matériel ou d'accessoires?

005	A
-----	---

4. Quel montant ce ménage a-t-il emprunté en 1992 pour payer les dépenses relatives à ce(s) logement(s) (y compris l'achat, l'hypothèque et les autres obligations financières)?

006	D
-----	---

5. Quel montant a été versé au titre du capital hypothécaire? (Ne comptez pas les paiements effectués lors de la vente)

007	A
-----	---

6. Quel montant d'intérêt a été payé en 1992?

008	A
-----	---

7. Le ou les logements ont-ils été vendus en 1992?

009
 1 Oui ► Continuez
 2 Non ► Passez à la Q.8

7.1 Quel en a été le prix de vente?

010	
-----	--

7.2 Quel a été le montant net tiré de la vente de la maison (c.-à-d. le prix de vente moins le montant versé pour liquider l'hypothèque en cours sur la maison vendue et les commissions payées pour la transaction immobilière)?

011	D
-----	---

8. Quel montant ce ménage a-t-il dépensé en 1992 au titre des postes suivants:

012	A
-----	---

8.1 Impôts fonciers et assainissement des eaux usées?

013	A
-----	---

8.2 Assurance?

014	A
-----	---

8.3 Électricité?

015	A
-----	---

8.4 Eau et combustible?

016	A
-----	---

8.5 Autres dépenses relatives à la propriété, par ex. frais de condominium, frais d'arpentage, commissions pour transaction immobilière, frais de notaire ou d'avocat, primes d'assurance hypothécaire, etc.?

Autres propriétés

9. Ce ménage possédait-il une autre propriété (autre sa résidence principale ou secondaire, un logement loué, une entreprise ou une ferme)?

017
 1 Oui ► Continuez
 2 Non ► Passez à la p.18, Q.1

"Les "autres propriétés" peuvent comprendre les logements que ce ménage a occupés à titre de propriétaire, a loués, etc. pendant une partie de l'année. Voir la définition dans le Manuel de l'intervieweur.

10. Quel a été le prix d'achat de la propriété achetée en 1992?

018	C
-----	---

11. Quel montant ce ménage a-t-il dépensé au titre d'ajouts ou de modifications majeures effectuées en 1992 à une propriété autre que la maison ou la maison de villégiature (tins non commerciales), par ex. nivellement des terrains, etc.?

019	C
-----	---

12. Quel montant ce ménage a-t-il emprunté en 1992 pour payer les dépenses relatives à la propriété (y compris l'achat)?

020	D
-----	---

13. Quel montant a été versé au titre du capital hypothécaire? (Ne comptez pas les paiements effectués lors de la vente)

021	C
-----	---

14. Quel montant d'intérêt a été payé en 1992?

022	A
-----	---

15. Ce ménage a-t-il vendu une propriété quelconque en 1992?

023
 1 Oui ► Continuez
 2 Non ► Passez à la Q.16

15.1 Quel en a été le prix de vente?

024	
-----	--

15.2 Quel a été le montant net tiré de la vente de la propriété (c.-à-d. le prix de vente moins le montant versé pour liquider l'hypothèque en cours sur la propriété vendue et les commissions payées pour la transaction immobilière)?

025	D
-----	---

16. Autres dépenses relatives à la propriété, par ex. impôts fonciers, frais d'arpentage et d'évaluation, services publics?

026	A
-----	---

17. Pour ce qui est de l'"autre propriété" dont il est question ci-dessus, s'agit-il:

027	
-----	--

1 d'un terrain seulement?

Inscrivez le code

2 d'un logement laissé vacant pendant une partie ou la totalité de l'année en 1992?

3 autre, y compris les deux ci-dessus? Précisez _____

Intermédiaire: posez la question relative aux achats effectués en 1992, du un appareil soit possédé ou non au 31 déc., 1992.

Toutes les dépenses d'articles et d'accessoires d'ameublement achetées pour ce ménage ou pour ses membres doivent être déclarées à la section D, y compris les achats d'articles destinés à servir dans une maison de villégiature ou un autre logement. Les accessoires et le matériel auxiliaire pour véhicules doivent être déclarés à la section J.

GROS APPAREILS MENAGERS:

Declarez l'achat d'appareils encastrés à la p. 7)

	Combien d'appareils utilisables appartenant à ce ménage au 31 déc. 1992? (sauf les appareils compris dans le loyer)	Prix d'achat net des appareils achetés en 1992 (après déduction de la valeur de reprise), y compris toutes les taxes de vente \$	Où cet appareil a-t-il été acheté? (Si plus d'un appareil a été acheté, déclarez le genre de magasin ou ce ménage a fait le plus de dépenses.)		
			Grand magasin	Magasin d'appareils ménagers, magasin de meubles, magasin de téléviseurs, radios et autres appareils	Autre
1 Réfrigérateurs et réfrigérateurs-congélateurs combinés	001	012 A 013	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
2 Congélateurs	002	014 A 015	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
3 Fourneaux de cuisine et cuisinières	003	016 A 017	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
4 Lave-vaisselle automatiques (sauf encastrés)	004	018 A 019	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
5 Machines à laver (y compris les laveuses-essoreuses)	005	020 A 021	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
6 Sécheuses	006	022 A 023	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
7 Aspirateurs électriques (sauf centraux), et autres appareils de nettoyage de tapis	007	024 A 025	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
8 Machines à coudre électriques	008	026 A 027	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
9 Fours à micro-ondes et fours à convection	009	028 A 029	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
10 Barbecues au gaz	010	030 A 031	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
11 Climatiseurs d'appartement, humidificateurs et déshumidificateurs portatifs	011	032 A 033	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>

12. Si un membre de ce ménage a vendu l'un ou plusieurs des appareils ménagers énumérés ci-dessus (autrement que par une reprise), quel a été le montant total reçu en 1992?

034 B

13. Quel montant ce ménage a-t-il dépensé au titre des postes suivants:

035 A

13.1 Organes auxiliaires ou pièces achetées séparément pour les gros appareils ménagers (y compris sacs pour aspirateurs)?

036 A

13.2 Entretien et réparation des appareils ménagers énumérés ci-dessus (y compris les contrats de service)?

NOTES ET OBSERVATIONS

Intervieweur, posez la question relative aux achats effectués en 1992, qu'un appareil soit possédé ou non au 31 déc. 1992.

MATERIEL DE DETENTE AU FOYER:

Note: Les magasins spécialisés dans la vente de matériel de détente au foyer sont les suivants: magasins de téléviseurs, radios et autres appareils, magasins de matériel sonore, magasins de matériel vidéo, magasins d'ordinateurs.

	Combien d'appareils utilisables appartenant à ce ménage au 31 déc. 1992? (sauf les appareils compris dans le loyer)	Prix d'achat net des appareils achetés en 1992 (après déduction de la valeur de reprise), y compris toutes les taxes de vente \$	Où cet appareil a-t-il été acheté? (Si plus d'un appareil a été acheté, déclarez le genre de magasin ou ce ménage a fait le plus de dépenses.)			
			Grand magasin	Magasin de meubles, magasin spécialisé dans la vente de matériel de détente au foyer	Autre	
Matériel audio						
1. Radios (y compris les radios-horloges et les radios-téléphones). Ne comptez pas les radios d'automobile, les émetteurs-récepteurs ni les autres types d'appareils radio	001	008 A	009	1	2	3
2. Élément audio, par ex. "tables tournantes", récepteurs, amplificateurs, syntoniseurs, lecteurs de cassettes, lecteurs de disques compacts, haut-parleurs, etc.	002	010 A	011	1	2	3
3. Ensembles audio, par ex. chaînes stéréo compactes, radios/magnétophones/tourne-disques/lecteurs de disques compacts (y compris les appareils intégrés dans un meuble), magnétophones, etc.	003	012 A	013	1	2	3
4. Cassettes enregistrées et disques pour phonographe		014 A				
5. Disques compacts		015 A				
6. Cassettes vierges		016 A				
Matériel vidéo						
7. Téléviseurs (y compris les ensembles et les téléviseurs à projection sur écran). Déclarez les téléviseurs de genre moniteur ici. Déclarez les moniteurs sans syntoniseurs à la question 10.	004	017 A	018	1	2	3
8. Magnétoscopes (ne comptez pas les jeux vidéo)	005	019 A	020	1	2	3
9. Camera vidéo/camescope (y compris les ensembles camera/magnétophone)	006	021 A	022	1	2	3
10. Éléments vidéo/de télévision n.d.a., par ex. moniteurs vidéo, syntoniseurs vidéo, convertisseurs vidéo, etc. (Ne comptez pas les jeux vidéo)		023 A				
11. Vidéocassettes et vidéodisques enregistrés (sauf loués)		024 A				
12. Vidéocassettes vierges		025 A				
Matériel divers de détente au foyer						
13. Autre matériel de détente au foyer, matériel audio et accessoires connexes (y compris les émetteurs-récepteurs, écouteurs, microphones, étuis et nettoyeurs pour cassettes, brosses pour disques, etc.)		026 A				
14. Pièces de matériel de détente au foyer achetées séparément, par ex. aiguilles de tourne-disques, cartouches, têtes, câbles coaxiaux, etc.		027 A				
Matériel informatique						
15. Ordinateurs, par ex. moniteurs, claviers, unités de disques, imprimantes, souris, etc. (Déclarez les jeux vidéo à la page 38)	007	028 A	029	1	2	3
16. Logiciel (sauf les jeux vidéo)		030 A				
17. Fournitures informatiques et autre matériel, par ex. disquettes, papier pour ordinateur, étuis pour disquettes, etc.		031 A				
Services						
18. Location de vidéocassettes enregistrées		032 A				
19. Location d'autre matériel de détente au foyer (y compris tous les genres de matériel audio, vidéo et informatique ci-haut mentionnés)		033 A				
20. Entretien et réparation du matériel de détente au foyer (y compris les contrats de service)		034 A				
21. Frais de location pour la télédistribution (câble) en 1992 (y compris la télévision payante)		035 A				
22. Autres services relatifs au matériel de détente au foyer et aux fournitures connexes.		036 A				

Précisez _____

NOTES ET OBSERVATIONS

MEUBLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT

Quel montant ce ménage a-t-il dépensé en 1992 pour les articles suivants:

Comptez les articles et accessoires d'ameublement achetés pour une maison de villégiature ou une autre résidence secondaire ainsi que le coût des articles d'ameublement faits ou finis à la maison.

Declarez les meubles de 100 ans et plus à la page 21, Q.3 "Antiquités".

Meubles rembourrés

- 1 Canapés
(y compris les fauteuils assortis, ensembles modulaires, causeuses)?
- 2 Canapés-lits?
- 3 Autres meubles rembourrés, par ex. chaises, poufs, ottomans?
- 4 Sommiers, matelas et armatures de lit?

Coût total \$	Où cet article a-t-il été acheté? (Si plus d'un article a été acheté, déclarez le genre de magasin ou ce ménage a fait le plus de dépenses.)			
	Grand magasin	Magasin de meubles	Autre	
001	A 002	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
003	A 004	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
005	A 006	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
007	A 008	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>

Meubles en bois non rembourrés

(Y compris les matériaux pour les articles d'ameublement faits à la maison.)

- 5 Meubles de chambre à coucher, par ex. ensembles pour chambre à coucher, lits (sauf lits d'enfants), commodes, tables de toilette, tables de chevet?
- 6 Meubles de salle à manger, par ex. ensembles pour salle à manger, tables, chaises, buffets, vaisseliers, dessertes?
- 7 Meubles de cuisine, par ex. ensembles pour cuisinette, tables, chaises, chaises hautes?
- 8 Tables de salle de séjour et chaises non rembourrées?
- 9 Bibliothèques, rayonnages, bureaux, meubles de rangement pour matériel de détente au foyer, cuissons?
- 10 Autres meubles d'intérieur, par ex. bancs, coffres en cèdre, tables de téléviseur, tables et chaises de broge, lits et parcs d'enfants, balançoires pour bébé, meubles de salle de bains? Comptez les matériaux achetés pour fabriquer des meubles d'intérieur.
- 11 Meubles d'extérieur, par ex. tables et chaises de parterre et de patio, balançoires de jardin, etc.? Comptez les matériaux achetés pour fabriquer des meubles d'extérieur.

009	A 010	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
011	A 012	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
013	A 014	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
015	A 016	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
017	A 018	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
019	A 020	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
021	A 022	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>

Meubles en métal, en plastique et autres meubles non rembourrés

- 12 Meubles de salle à manger et de cuisine, par ex. ensembles pour salle à manger et pour cuisinette, tables, chaises, etc.? Voir les exemples aux Q.6 et 7.
- 13 Autres meubles d'intérieur, par ex. ensembles pour chambre à coucher, tables de salle de séjour, bibliothèques, tables de téléviseur, etc.? Voir les exemples aux Q.5, 8, 9 et 10.
- 14 Meubles d'extérieur, par ex. tables et chaises de parterre et de patio, parasols de jardin, balançoires de jardin, etc.

023	A 024	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
025	A 026	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
027	A 028	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>

Autres accessoires d'ameublement

- 15 Mirrors (encadrés, non encadrés, renforcés)?
- 16 Lampes, y compris les abat-jour
Declarez les appareils d'éclairage électrique à la page 7)?
- 17 Tapis, carpettes, tapis de pied, y compris les sous-tapis
Declarez les moquettes à la page 7)?
- 18 Rideaux et tentures confectionnées?
- 19 Rideaux et tentures faits sur mesure?
- 20 Toiles, stores et autres cache-fenêtres?
- 21 Draps et taies d'oreillers?
- 22 Autre litene, par ex. oreillers de lit, couvre-lits, edredons, courtepointes, couvertures (sauf les couvertures chauffantes), housses, protège-matelas?
- 23 Nappe, serviettes de table, napperons et tapis de table ou de commode (sauf en papier)?
- 24 Serviettes, débarbouillettes, descentes de bain et autres articles connexes (sauf en papier)?
- 25 Autres articles ménagers en matière textile, par ex. coussins, housses pour meubles, serviettes, poignées, engo à épousseter, etc.?
- 26 Tissu pour la confection d'articles ménagers, par ex. housses pour meubles, tentures, coussins, etc.?

029	A			
030	A			
031	A			
032	A			
033	A			
034	A			
035	A			
036	A			
037	A			
038	A			
039	A			
040	A			

NOTES ET OBSERVATIONS

ARTICLES D'ART, ANTIQUITES ET ARTICLES DE DECORATION

Combien ce ménage a-t-il dépensé en 1992 pour les articles suivants:

1. Oeuvres d'art, par ex. dessins originaux, peintures, sculptures, gravures originales?
2. Cadres achetés séparément pour miroirs et tableaux?
3. Antiquités (comptez les meubles, articles ménagers, outils, bijoux, etc. d au moins 100 ans)?
4. Articles de décoration, bibelots et objets d'art, par ex. vases, articles décoratifs, coiffichets, chandeliers, figurines, boîtes de fantaisie, pièces murales, etc.?
(Déclarez les cadenas à la page 40.)

Coût total \$	
001	A
002	A
003	A
004	A

ARTICLES MENAGERS

Combien ce ménage a-t-il dépensé en 1992 pour les articles suivants:

Articles de table et couverts de table

5. Articles de table en métal précieux et autres couverts de table (y compris, l'argent, le plaqué argent, l'or, le plaqué or)?
6. Couverts de table et autres articles de table en acier inoxydable ou autre métal (y compris les couteaux de cuisine)?
7. Porcelaine et autres articles de table en céramique?
8. Articles de table en verre et en cristal?
9. Autres articles de table, par ex. bois à salade en bois, salières et poivrières en plastique, sous-verres en verre, etc. (sauf les articles jetables)?

Coût total \$	Où cet article a-t-il été acheté? (Si plus d'un article a été acheté, déclarez le genre de magasin où ce ménage a fait le plus de dépenses.)		
	Grand magasin	Bijouterie, magasin de porcelaine, de verrerie ou d'articles de table	Autre
005	A	006	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
007	A	008	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
009	A	010	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
011	A	012	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
013	A	014	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>

Petits appareils électriques

10. Appareils électriques pour cuire et réchauffer les aliments, par ex. grille-pain, cafetières, bouilloires, plaques chauffantes, friteuses, chauffe-bouteilles, etc.?
11. Appareils électriques pour préparer les aliments (robots culinaires, mélangeurs, mixeurs, trancheurs, couteaux électriques, etc.)?
12. Fers à repasser électriques?
13. Matériel électrique de coiffure, par ex. tondeuses à cheveux, ciseaux, sècheurs à cheveux, etc.? (Déclarez les appareils au butane et les autres appareils de coiffure non électriques à la page 31, Q.24.)
14. Autres appareils électriques pour soins personnels, par ex. rasoirs électriques, vaporisateurs et vaporisateurs, brosses à dents électriques, coussins chauffants, appareils de massage, sacs pour bains de pieds, brosses pour l'épiderme, miroirs à maquillage, lampes solaires et calorifiques, etc.?
15. Tout autre matériel et appareils électriques, par ex. cirieuses à plancher électriques, ventilateurs, couvertures chauffantes, ouvre-boîtes, aiguiseurs à couteaux, appareils pour cirer les chaussures, rallonges de cordons électriques, radiateurs électriques portatifs, etc.?

Coût total \$	Où cet article a-t-il été acheté? (Si plus d'un article a été acheté, déclarez le genre de magasin où ce ménage a fait le plus de dépenses.)		
	Grand magasin	Autre	
015	A	016	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
017	A	018	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
019	A	020	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
021	A	022	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
023	A	024	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
025	A	026	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>

Matériel de cuisine et de cuisson non électrique

16. Ustensiles de cuisson, par ex. casseroles, poêles, cafetières, autocuiseurs, assiettes à tarte, services à fondue, etc.?
17. Ustensiles pour préparer les aliments (sauf de cuisson), par ex. bois à mélanger, planches à découper, tamis, etc.?
18. Ustensiles pour conserver les aliments, par ex. jarres à biscuits, jeux de boîtes, boîtes à pain, pots, récipients en plastique pour aliments, étagères à épices, etc.?
19. Outils de cuisine manuels, par ex. hachoirs d'aliments, tre-bouchons, batteurs à oeufs, tasses à mesurer, aiguiseurs à couteaux, etc. (sauf les couteaux)?

Coût total \$	
027	A
028	A
029	A
030	A

NOTES ET OBSERVATIONS

OUTILS, MATERIEL ET ACCESSOIRES DE JARDINAGE ET DE DEBLAYAGE DE NEIGE (déclarez les tournures à la page 23)

Combien ce ménage a-t-il dépensé en 1992 pour les articles suivants:

- 1 Tracteurs et cultivateurs de pelouse et de jardin?
- 2 Tondeuses à gazon mécaniques?
- 3 Chasse-neige?
- 4 Autres outils et matériel de jardinage mécaniques, par ex. taille-haies, coupe-gazon, etc.?
- 5 Autres outils et matériel de pelouse, de jardinage et de déblayage de neige, organes auxiliaires, accessoires et pièces achetées séparément (y compris les tondeuses à gazon à main, boyaux d'arrosage, arrosoirs de pelouse, cisailles de jardin, bêches, pots à fleurs, tuteurs et échafauds, pulvérisateurs, épandeurs, etc.?)

Coût total	
S	
001	A
002	A
003	A
004	A
005	A

OUTILS ET MATÉRIEL D'ATELIER (déclarez les pièces et les accessoires à la Q.8)

Combien ce ménage a-t-il dépensé en 1992 pour les articles suivants:

- 6 Outils à main mécaniques, par ex. perceuses, scies circulaires, ponceuses, scies à découper électriques, etc.?
- 7 Autre matériel mécanique, y compris les scies d'étable, scies à chaîne, génératrices d'électricité portatives, moteurs, pompes, etc.?
- 8 Autres outils, par ex. pinces, marteaux, tournevis, instruments de mesure, coffres à outils, serre-joints, établis, scies à main, clés anglaises, machines à souder, ciseaux, cisailles, lames de scie, meches de perceuse, etc.?

006	A
007	A
008	A

AUTRES ARTICLES MÉNAGERS

Quel montant ce ménage a-t-il dépensé en 1992 au titre des postes suivants:

- 9 Machines à calculer?
- 10 Machines à écrire?
- 11 Bagage: valises, serviettes, maies, porte-bébé, etc.?
- 12 Tiges et montures pour rideaux, et accessoires pour tentures et toiles de fenêtres?
- 13 Matériel de sécurité au foyer, par ex. détecteurs de fumée portatifs, extincteurs, alarmes domestiques, cadenas, coffres-forts et coffrets de sûreté, échelles de sauvetage, etc.? Déclarez les services de sécurité à la Q.19 (Déclarez le matériel encastré à la page 7)
- 14 Horloges, minuteries, interrupteurs de minuterie, thermomètres (sauf médicaux), baromètres, balances de cuisine, autres instruments et appareils de mesure n.d.a.?
- 15 Matériel de blanchissage non électrique: cuves à lessive portatives, cordes à linge, planches et dessus de planches à repasser, pinces à linge, paniers à linge, etc.?
- 16 Balais, brosses (sauf pour soins personnels), vadrouilles, égouttoirs à vaisselle, tampons à recurer, rouleaux à peinture, raclettes à bord de caoutchouc, seaux, poubelles, corbeilles à papier et autre matériel de nettoyage ménager non électrique?
- 17 Autres articles ménagers, par ex. cintres, accessoires de foyer, plateaux et contenants, décorations de Noël, fleurs artificielles et ornementales, gants de caoutchouc, bouteilles isolantes, réservoirs de propane, radiateurs portatifs non électriques, barbecues au charbon de bois, lampes de poche, échelles, carrosses et poussettes, etc.?

009	A
010	A
011	A
012	A
013	A
014	A
015	A
016	A
017	A

Pièces, accessoires et organes auxiliaires

- 18 Pièces, accessoires et organes auxiliaires pour articles et accessoires ménagers, n.d.a. par ex. roulettes pour meubles, fils pour appareils électriques, batteries de rechange pour malaxeurs électriques, lames pour robots culinaires, organes auxiliaires pour hachoirs et moulins à légumes, verseuses de rechange pour cafetières électriques, etc.?

018	A
-----	---

Services relatifs aux articles et accessoires ménagers

- 19 Services de sécurité domestiques (y compris la pose des dispositifs)?
- 20 Entretien et réparation de meubles, tapis et articles ménagers en matière textile, y compris le nettoyage et le rembourrage? Tenez compte du nettoyage des carpettes et des moquettes
- 21 Entretien et réparation d'autres articles ménagers, n.d.a.?
- 22 Autres services relatifs aux articles et accessoires ménagers, par ex. confection de tentures, pose de rideaux, de tentures et d'autres articles amovibles, taille de cils, etc.?
- 23 Location d'articles et accessoires d'ameublement, y compris les gros appareils ménagers?

019	A
020	A
021	A
022	A
023	A

NOTES ET OBSERVATIONS

E. DEPENSES AU TITRE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER EN 1992

• E01

Quel montant ce ménage a-t-il dépensé au titre des postes suivants:

Communications

- 1 Téléphone: Tarif de base mensuel pour appels locaux? \$ _____ x _____ mois (Comptez la location d'appareils téléphoniques et d'autre matériel)
- 2 Autres frais d'appels locaux, par ex. appels effectués à partir de téléphones publics, d'hôtels, de services de répondeur, etc.?
- 3 Frais d'interurbain, y compris les appels effectués à partir d'hôtels, de téléphones publics, etc.?
- 4 Frais d'installation et de réparation?
- 5 Achat d'appareils et d'accessoires téléphoniques, par ex. secrétaires téléphoniques automatiques, porte-combines, télécopieurs et téléphones cellulaires, rallonge de cordon ou raccordement téléphonique, etc.?
- 6 Timbres-postes, autres services postaux et de communication (sauf les livres et colis). Comptez les envois par courrier recommandé et par express, ainsi que les frais de location de boîtes postales, de télégrammes, de service de messenger et de télécopieurs, etc.?

Frais de garde des enfants

- 3 Centres de soins de jour et garderies de jour?
- 4 Autre garde à l'extérieur du foyer? (Ne comptez pas les camps d'enfants tels que camps de jour, camps de scout)
- 5 Garde au foyer les jours de semaine, y compris les bonnes d'enfants?
- 6 Autre garde au foyer (par ex. le soir, les fins de semaine)?

Services domestiques (sauf la garde des enfants)

- 7 Frais d'aide domestique, par ex. femmes ou hommes de ménage, laveurs de vitres, personnel de nettoyage, dames ou hommes de compagnie rémunérés, gardes-maisons?

Fleurs et articles de jardinage (sauf les outils)

- 8 Services horticoles et de déblayage de neige, par ex. entretien du terrain, ensemencement, émondage, déracinement d'arbres, pulvérisation, services de consultation, analyse du sol et des plantes, services de décoration florale, etc.?
- 9 Produits de serre et de pépinière, par ex. arbustes, arbres, bulbes, plantes de repiquage, tourbe?
- 10 Fleurs coupées, plantes en pots pour la maison et plantes décoratives, y compris les arbres de Noël véritables, bouquets de fleurs séchées, couronnes de fleurs naturelles, arrangements floraux, etc.?
- 11 Engrais, terreaux et amendements?
- 12 Graines de légumes, de fleurs et d'herbe?
- 13 Insecticides, herbicides, fongicides, poisons contre les rongeurs, contrôles biologiques, etc.?

Dépenses au titre des animaux favoris

- 14 Nourriture en conserve pour chiens et chats?
- 15 Autres aliments pour chiens et chats?
- 16 Autres aliments pour animaux favoris, par ex. aliments pour chevaux, graines pour oiseaux sauvages, etc.?
- 17 Prix d'achat des animaux favoris et dépenses au titre des articles pour animaux favoris, par ex. lasses, lières, colliers (y compris les colliers insecticides), aquariums, articles de pansage, niches à chiens, maisonnettes à oiseaux, mangeoires, etc.?
- 18 Soins des animaux, par ex. soins vétérinaires, médicaments, permis, chenils, pansage, dressage, etc.?
- 19 Combien de chiens ce ménage possédait-il au 31 déc. 1992?
- 20 Combien de chats ce ménage possédait-il au 31 déc. 1992?

Coût total \$	
001	A
002	A
003	A
004	A
005	A
006	A
007	A
008	A
009	A
010	A
011	A
012	A
013	A
014	A
015	A
016	A
017	A
018	A
019	A
020	A
021	A
022	A
023	
024	

NOTES ET OBSERVATIONS

Services de nettoyage

- 1. Service de blanchissage (y compris le service de couches)?
- 2. Service de nettoyage a sec?
- 3. Lavage et sechage dans une blanchisserie automatique (y compris le nettoyage a sec libre-service)?

Coût total \$	
001	A
002	A
003	A

Produits de nettoyage menagers

- 4. Deterant et savon de blanchissage?
- 5. Deterant liquide (sauf deterant de blanchissage)?
- 6. Deterant pour lave-vaisselle automatique?
- 7. Nettoyeur pour cabinet de toilette (y compris les produits pour chasses d'eau)?
- 8. Poudres de nettoyage et a recurer?
- 9. Encaustiques, crages et cires (par ex. pour meubles, planchers, chaussures, argentene)?
- 10. Autres produits de nettoyage et de crage, par ex. tampons a recurer, nettoyeurs liquides, solvant de nettoyage, melange abai-poussiere, nettoyeurs de tapis, etc. (sauf nettoyeurs de fours)?
- 11. Produits de blanchiment?
- 12. Adoucisseurs de tissus?
- 13. Desinfectants et desodonsants menagers?
- 14. Autres produits chimiques menagers speciaux, par ex. nettoyeurs de tuyaux d'ecouement, tentures, boues de nautaine, amidon liquide, adoucisseurs d'eau, nettoyeurs de fours, etc.?

004	A
005	A
006	A
007	A
008	A
009	A
010	A
011	A
012	A
013	A
014	A

Papeterie

- 15. Cartes de souhaits et cartes postales?
- 16. Papier d'emballage pour cadeaux?
- 17. Papeterie et fournitures de bureau en papier (sauf les fournitures scolaires), par ex. papier a lettres, calepins, bloc-notes, enveloppes, papier pour graphiques, papier carbone, etc.?
- 18. Autres fournitures de bureau, par ex. stylos, crayons, regles, marqueurs, reliures, gommages a effacer, ruban, ruban de machine a ecrire, etc.?

015	A
016	A
017	A
018	A

Autres articles en papier, emballages pour aliments, etc.

- 19. Papier-mouchoirs et papier hygienique?
- 20. Serviettes de papier?
- 21. Autres articles en papier, par ex. papier d'emballage, papier cre, serviettes de table en papier, sacs de papier, articles de table en papier jetables, papier crepe, confettis, passes, papier a pour, etc.?
- 22. Emballages et autres produits metaliques, par ex. rôtissoires, assiettes a tarte, protege-brûleurs, etc.?
- 23. Sacs a decrets en plastique?
- 24. Autres articles en plastique, par ex. autres sacs, emballages, articles de table et couverts en plastique jetables?

019	A
020	A
021	A
022	A
023	A
024	A

Autres articles menagers

- 25. Ampoules et tubes electriques?
- 26. Piles seches?
- 27. Autres articles menagers, par ex. chandelies, glace, sel de voine, paraffine, adhesifs, colles, lubrifiants (sauf pour automobiles), ficelle, coroe, eponges, cure-dents, tampons a poir, etc.? (Declarez les allumettes a la page 40)

025	A
026	A
027	A

NOTES ET OBSERVATIONS

ALIMENTS ACHETES AU MAGASIN

1. Combien estimez-vous que ce ménage a dépensé au titre des aliments et autres produits alimentaires achetés dans des magasins en 1992? (Comptez les aliments achetés à des comptoirs de produits agricoles ou livrés à domicile.) Indiquez les dépenses hebdomadaires ou mensuelles moyennes (au choix) afin d'estimer les dépenses annuelles. Ne comptez pas les séjours de plus d'une journée. Déclarez les achats d'aliments en vrac pour la mise en conserves, la congélation, etc., à la Q.3.

Dépenses hebdomadaires moyennes \$ _____ 00 x _____ semaines	ou	Dépenses mensuelles moyennes \$ _____ 00 x _____ mois
--	----	---

2. De ce montant, environ combien ce ménage a-t-il dépensé au titre des articles non alimentaires comme les produits de papier, les articles ménagers, la nourriture pour animaux, etc., y compris les boissons alcoolisées?
3. Quel montant ce ménage a-t-il dépensé au titre des achats d'aliments en vrac, par ex. quantités de viande dépassant 25 kg (55 liv.), fruits ou légumes en vrac, pour la mise en conserves, la congélation, etc.? (Comptez les frais de découpage, d'emballage et de congélation)
4. Ce ménage a-t-il acheté des aliments préparés ou des boissons non alcoolisées dans des magasins pour des réceptions, noces, et autres occasions, qui ne sont pas indiqués à la Q.1 ou à la Q.3 ci-dessus? (Ne comptez pas les restaurants et les traiteurs)
- 4.1 Quel montant a-t-il dépensé?
5. Quel montant ce ménage a-t-il dépensé au titre des aliments et des boissons non alcoolisées achetées dans des magasins lors d'un séjour de plus d'une journée en dehors du foyer?

Coût total	
\$	
001	A
002	*A
003	A
004	
1 <input type="checkbox"/> Ou Continuez	
2 <input type="checkbox"/> Non-Passez à la Q.5	
005	A
006	A

ALIMENTS ACHETES AU RESTAURANT

Comptez les repas achetés pour des invités. Comptez les repas achetés dans des restaurants, restaurants, snack-bars, cafétérias, établissements qui vendent des mets à emporter, cantines militaires, etc. Comptez le coût des repas servis dans des restaurants, hôtels, etc. Y inclure toutes les taxes et les pourboires.

Ne comptez pas les repas compris dans les forfaits (hébergement et voyages).

Ne comptez pas les boissons alcoolisées.

6. Quelles dépenses les membres de ce ménage ont-ils faites au titre de chacune des catégories suivantes, soit localement, soit lors de voyages d'une journée.

- 6.1 Repas consommés au travail?
- 6.2 Repas consommés à l'école?
- 6.3 Autres repas consommés à l'extérieur?
- 6.4 Casses-croûtes par ex. goûters, crème glacée, friandises, boissons non alcoolisées?
7. Quelles dépenses les membres de ce ménage ont-ils faites au titre de chacune des catégories suivantes lors d'un séjour de plus d'une journée en dehors du foyer:
- 7.1 Repas consommés à l'école ou au collège?
- 7.2 Repas consommés au travail (sauf les dépenses remboursées)?
- 7.3 Repas consommés en vacances ou en voyage (sauf les repas inclus dans les forfaits)?

007	A
008	A
009	A
010	A
011	A
012	A
013	A

BOISSONS ALCOOLISEES ACHETEEES AU MAGASIN

8. Quel montant ce ménage a-t-il dépensé au titre des genres suivants de boissons alcoolisées achetées dans des magasins (par ex. magasins des alcools, magasins de bière, épiceries, etc.):

- 8.1 Bière (par ex. ale, lager, stout, porter, etc.)? (Déclarez la bière non alcoolisée à la Q.1)
- 8.2 Spiritueux (par ex. whiskey, brandy, liqueurs, etc.)?
- 8.3 Vin et cidre? (Déclarez le vin non alcoolisé à la Q.1)

014	A
015	A
016	A

BOISSONS ALCOOLISEES ACHETEEES AU RESTAURANT, ETC.

9. Quel montant ce ménage a-t-il dépensé au titre des genres suivants de boissons alcoolisées achetées et consommées dans des bars, salon-bars, restaurants, etc. (y inclure toutes les taxes et les pourboires)

- 9.1 Bière (par ex. ale, lager, stout, porter, etc.)? (Déclarez la bière non alcoolisée aux Q. 6-7)
- 9.2 Spiritueux (par ex. whiskey, brandy, liqueurs, cocktails, etc.)?
- 9.3 Vin et cidre? (Déclarez le vin non alcoolisé aux Q. 6-7)

017	A
018	A
019	A

NOTES ET OBSERVATIONS

Quelles dépenses ont été faites pour chaque membre de ce ménage en 1992 au titre des vêtements énumérés ci-dessous. (Indiquez tous les articles payés comptant ou à crédit, pour usage immédiat ou futur, sauf les cadeaux offerts à d'autres personnes ne faisant pas partie de ce ménage.) Comptez à taxe de vente.

**VÊTEMENTS POUR FEMMES
ET POUR FILLETES DE 4 ANS ET PLUS**

Inscrivez le prénom de la personne ►

Transcrivez le numéro de la personne qui figure à la page 1 ►

1. Manteaux et vestes de cuir?
2. Manteaux et vestes de fourrure?
3. Manteaux et vestes d'hiver (sauf les vestes de ski)?
4. Impermeables (y compris les manteaux toutes saisons)?
5. Autres manteaux, vestes et vestons?
6. Tailleurs (y compris les pantailleurs)?
7. Robes?
8. Jeans (denim, velours côtelé et autres)?
9. Autres pantalons (y compris les combinaisons-pantalons et les shorts autres que de gymnase et de tennis)?
10. Jupes (y compris les jupes-culottes)?
11. Blouses (y compris les chemisiers)?
12. Tee-shirts et autres corsages?
13. Chandails?
14. Vestes, pantalons et costumes de ski (y compris les combinaisons de motoneige)?
15. Vêtements de plage, par ex. maillots de bain et cache-mallots?
16. Autres vêtements de sport, par ex. costumes d'entraînement, shorts de gymnase, costumes de pluie, léotards, collants d'exercice et uniformes de sport?
17. Autres vêtements spéciaux, par ex. uniformes, vêtements spéciaux pour le travail, y compris les gants, costumes professoraux et religieux, autres costumes, tabliers?
18. Bas: par ex. chaussettes, bas-culottes, bas ordinaires?
19. Vêtements de base?
20. Lingerie, par ex. slips, jupons, camisoles?
21. Vêtements de nuit, par ex. pyjamas, chemises de nuit, ensembles de nuit?
22. Vêtements de détente, par ex. peignoirs, robes de chambre?
23. Gants et mitaines?
24. Coiffures et écharpes?
25. Ceintures, sacs à main et portefeuilles?
26. Autres accessoires (par ex. mouchoirs, parapluies, lacets de souliers, etc.)?
27. Montres?
28. Bijoux de valeur?
29. Autres bijoux (y compris les bijoux de fantaisie, bracelets de montres, ornements pour les cheveux, etc.)?
30. Souliers (sauf les chaussures d'athlétisme) et bottes à la mode?
31. Bottes isolantes, de travail et d'excursion?
32. Chaussures d'athlétisme (sauf les chaussures de sport spéciales)?
33. Autres chaussures, y compris les couvre-chaussures, pantoufles, etc.?

001	035	069	103	137	
	\$	\$	\$	\$	\$
002	A 1036	A 070	A 104	A 112	A
003	A 1037	A 071	05	A 1	A
004	A 1038	A 072	A 106	A 140	A
005	A 1039	A 073	A 107	A 141	A
006	A 1040	A 074	A 108	A 142	A
007	A 1041	A 075	A 109	A 143	A
008	A 1042	A 076	A 110	A 144	A
009	A 1043	A 077	A 111	A 145	A
010	A 1044	A 078	A 112	A 146	A
011	A 1045	A 079	A 113	A 147	A
012	A 1046	A 080	A 114	A 148	A
013	A 1047	A 081	A 115	A 149	A
014	A 1048	A 082	A 116	A 150	A
015	A 1049	A 083	A 117	A 151	A
016	A 1050	A 084	A 118	A 152	A
017	A 1051	A 085	A 119	A 153	A
018	A 1052	A 086	A 120	A 154	A
019	A 1053	A 087	A 121	A 155	A
020	A 1054	A 088	A 122	A 156	A
021	A 1055	A 089	A 123	A 157	A
022	A 1056	A 090	A 124	A 158	A
023	A 1057	A 091	A 125	A 159	A
024	A 1058	A 092	A 126	A 160	A
025	A 1059	A 093	A 127	A 161	A
026	A 1060	A 094	A 128	A 162	A
027	A 1061	A 095	A 129	A 163	A
028	A 1062	A 096	A 130	A 164	A
029	A 1063	A 097	A 131	A 165	A
030	A 1064	A 098	A 132	A 166	A
031	A 1065	A 099	A 133	A 167	A
032	A 1066	A 100	A 134	A 168	A
033	A 1067	A 101	A 135	A 169	A
034	A 1068	A 102	A 136	A 170	A

VÊTEMENTS POUR HOMMES
ET POUR GARÇONS DE 4 ANS ET PLUS

Inscrivez le prénom de la personne ►

Transcrivez le numéro de la personne qui figure à la page 1 ►

1. Manteaux et vestes de cuir ou de fourrure?
2. Manteaux et vestes d'hiver (sauf les vestes de ski), par ex. duftle-coats, paletots d'auto, parkas, etc.?
3. Impermeables (y compris les manteaux toutes saisons)?
4. Autres manteaux, vestes et vestons?
5. Complots?
6. Vestons sports et blazers?
7. Jeans (denim, velours côtelé et autres)?
8. Autres pantalons (y compris les shorts autres que de tennis et de gymnase)?
9. Chemises habillées?
10. Chemises sport incroquées (y compris les tee-shirts, chemises de golf, etc.)?
11. Chemises sport tissées (y compris les chemises de travail et autres)?
12. Chandails?
13. Chaussures?
14. Sous-vêtements?
15. Pyjamas et vêtements de détente (peignoirs, etc.)?
16. Costumes, vestes et pantalons de ski (y compris les combinaisons de motoneige)?
17. Autres vêtements de sport, par ex. vêtements de plage, costumes d'entraînement, shorts de gymnase et de tennis, uniformes de sport?
18. Autres vêtements spéciaux, par ex. uniformes, vêtements spéciaux pour le travail, costumes professoraux et religieux, autres costumes?
19. Gants et mitaines?
20. Cravates?
21. Ceintures et portefeuilles?
22. Autres accessoires (y compris les coiffures, foulards, parapluies, bracelets non métalliques pour montres, lacets de souliers, étuis porte-cas, etc.)?
23. Montres?
24. Bijoux de valeur?
25. Autres bijoux (y compris les bracelets de montre)?
26. Souliers (sauf les chaussures d'athlétisme) et bottes habillées?
27. Bottes isolantes, de travail et d'excursion?
28. Chaussures d'athlétisme (sauf les chaussures de sport spéciales)?
29. Autres chaussures, y compris les couvre-chaussures, pantoufles, etc.?

	001	031	061	091	121				
	S	S	S	S	S				
002	A	032	A	062	A	092	A	122	A
003	A	033	A	063	A	093	A	123	A
004	A	034	A	064	A	094	A	124	A
005	A	035	A	065	A	095	A	125	A
006	A	036	A	066	A	096	A	126	A
007	A	037	A	067	A	097	A	127	A
008	A	038	A	068	A	098	A	128	A
009	A	039	A	069	A	099	A	129	A
010	A	040	A	070	A	100	A	130	A
011	A	041	A	071	A	101	A	131	A
012	A	042	A	072	A	102	A	132	A
013	A	043	A	073	A	103	A	133	A
014	A	044	A	074	A	104	A	134	A
015	A	045	A	075	A	105	A	135	A
016	A	046	A	076	A	106	A	136	A
017	A	047	A	077	A	107	A	137	A
018	A	048	A	078	A	108	A	138	A
019	A	049	A	079	A	109	A	139	A
020	A	050	A	080	A	110	A	140	A
021	A	051	A	081	A	111	A	141	A
022	A	052	A	082	A	112	A	142	A
023	A	053	A	083	A	113	A	143	A
024	A	054	A	084	A	114	A	144	A
025	A	055	A	085	A	115	A	145	A
026	A	056	A	086	A	116	A	146	A
027	A	057	A	087	A	117	A	147	A
028	A	058	A	088	A	118	A	148	A
029	A	059	A	089	A	119	A	149	A
030	A	060	A	090	A	120	A	150	A

NOTES ET OBSERVATIONS

VÊTEMENTS POUR ENFANTS DE MOINS DE 4 ANS

Inscrivez les achats de vêtements pour futurs nouveaux-nés en utilisant le numéro de personne 00.

Inscrivez le prénom de la personne ▶

Transcrivez le numéro de la personne qui figure à la page 1 ▶

1. Manteaux et vestes, combinaisons de neige, bournoux?
2. Robes, robes-chasubles ("jumpers"), costumes?
3. Blouses, chemises, tee-shirts?
4. Jupes, pantalons, shorts, salopettes, vêtements de plage?
5. Chaussettes et autres (y compris les chaussons et sous-vêtements)?
6. Chandails, corifures et mitaines?
7. Vêtements de nuit, par ex. dormeuses, chemises de nuit, robes de chambre, etc.?
8. Couches jetables?
9. Autres, par ex. culottes imperméables, couches en tissu, bavoirs?
10. Chaussures, par ex. souliers, sandales, bottes, pantoufles, etc.?

001	012	023	034
S	S	S	S
002	A 013	A 024	A 035
003	A 014	A 025	A 036
004	A 015	A 026	A 037
005	A 016	A 027	A 038
006	A 017	A 028	A 039
007	A 018	A 029	A 040
008	A 019	A 030	A 041
009	A 020	A 031	A 042
010	A 021	A 032	A 043
011	A 022	A 033	A 044

TISSU POUR VÊTEMENTS ET SERVICES CONNEXES

Quelles dépenses ce ménage a-t-il faites au titre des postes suivants:

Tissu pour vêtements (sauf pour les rideaux, tentures et accessoires d'ameublement)

11. Laine (sauf pour artisanat)?
12. Etoffe pour tailleurs, manteaux, vestes, pantalons, etc.?
13. Tissu pour robes, blouses, chemises, vêtements de nuit, etc.?
14. Autre matériel en matière textile pour vêtements, par ex. doublure, entredoublure, fil, ruban, feutre, bourre (tissu piqué, broché ou enduit) dentelle, galons de finion, épaulettes, etc.?
15. Menus articles, par ex. patrons, boutons, attaches, fermetures à glissière, aiguilles à coudre et à tricoter, garnitures, boucles, rubans à mesurer, etc.?

Services vestimentaires

16. Confection et coupe de vêtements (sauf les réparations et retouches)?
17. Entretien, réparation et retouche de vêtements (sauf le blanchissage et le nettoyage à sec)?
18. Entreposage de vêtements (y compris l'entreposage des fourrures et les frais de vestiaire)?
19. Cirage et réparation de chaussures?
20. Entretien et réparation de montres et de bijoux?
21. Autres services vestimentaires, par ex. location de vêtements et de costumes, gravure de bijoux, etc.?

Précisez _____

Coût total \$	
300	A
301	A
302	A
303	A
304	A
305	A
306	A
307	A
308	A
309	A
310	A

NOTES ET OBSERVATIONS

NOTES ET OBSERVATIONS

SERVICES DE SOINS PERSONNELS

Quelles dépenses ce ménage a-t-il faites au titre des postes suivants: (y compris les pourboires)

- 1. Lavages de cheveux, coupes de cheveux et mises en plis pour hommes?
- 2. Lavages de cheveux, coupes de cheveux et mises en plis pour femmes?
- 3. Autres services capillaires, par ex. permanentes, teintures, défrisage des cheveux, etc.?
- 4. Autres services de soins personnels, par ex. manucures, traitement esthétique pour le visage, salons de bronzage, soins des cils et des ongles, épilations, concepteurs d'images, etc.?

Coût total \$	
001	A
002	A
003	A
004	A

ARTICLES ET FOURNITURES POUR SOINS PERSONNELS

Quelles dépenses ce ménage a-t-il faites au titre des postes suivants:

- 5. Shampoings?
- 6. Revitalisants pour cheveux et crèmes à rincer?
- 7. Permanentes, teintures et rinçages, etc. à la maison?
- 8. Autres produits capillaires: fixatifs, mousses, gels, produits de coiffure, etc.?
- 9. Rouge à lèvres, brillant pour les lèvres et autres produits pour les lèvres?
- 10. Maquillage pour les yeux: crayons à sourcils, fard à paupières,immel (mascara), etc.?
- 11. Autre maquillage: par ex. crèmes de fond et de base, poudres pour la figure, rouge à joues, etc.?
- 12. Crèmes et lotions pour soins personnels?
- 13. Parfum, eau de cologne, eau de toilette, etc.?
- 14. Autres produits parfumés: huiles et sels de bain, poudres pour le corps (sauf la poudre après-rasage)?
- 15. Désodorisants personnels?
- 16. Savon de toilette et autre savon pour le corps (y compris le savon liquide)?
- 17. Crème à raser et savon à barbe?
- 18. Produits avant et après-rasage, y compris la poudre après-rasage?
- 19. Produits de manucure, par ex. vernis à ongles, repousse-peaux, dissolvant, etc.?
- 20. Pâte dentifrice?
- 21. Autres produits d'hygiène buccale, par ex. rinçage-bouche, nettoyeurs et adhésifs pour dentiers, poudre dentifrice, soie dentaire, etc.?
- 22. Autres produits de toilette, par ex. crèmes et lotions solaires et antisolaires, dépilatoires, autres poudres pour le corps et les pieds, trousse de toilette et de produits de beauté?
- 23. Rasoirs et lames de rasoir? Ne comptez pas les rasoirs électriques.
- 24. Autres articles et fournitures pour soins personnels (sauf électriques), par ex. brosses à dents et autres articles d'hygiène buccale, produits hygiéniques, produits pour incontinence, brosses, bigoudis, perruques, postiches, matériel de manucure, poudriers, nécessaires de toilette, ciseaux pour cheveux, bouillottes, n.d.a.?

005	A
006	A
007	A
008	A
009	A
010	A
011	A
012	A
013	A
014	A
015	A
016	A
017	A
018	A
019	A
020	A
021	A
022	A
023	A
024	A

NOTES ET OBSERVATIONS

PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE

1.1 Les membres de ce ménage ont-ils payé des primes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-frais médicaux aux termes d'un régime public (de l'Etat)?
(Régimes de la Colombie-Britannique et de l'Alberta)

001
1 Oui ► Continuez
2 Non ► Passez à la Q 2

1.2 Combien ce ménage a-t-il payé au total en primes?

002 A

2. Combien les membres de ce ménage ont-ils payé en primes d'assurance-maladie aux termes (suivants) d'un régime privé (par ex. commercial ou à but non lucratif)?

Coût total
S

2.1 Régime complémentaire d'assurance-hospitalisation et d'assurance-frais médicaux (par ex. la différence pour une chambre semi-privée ou privée, médicaments, etc.), régime prolongé d'assurance médicale, assurance-médicaments, assurance-voyage pour les Canadiens à l'étranger, assurance-voyage pour les visiteurs?

003 A

2.2 Régime de soins dentaires (police distincte)?

004 A

2.3 Régime d'assurance-invalidité et d'assurance-accidents?

005 A

FRAIS DIRECTS

Déclarez les frais directs payés par des membres de ce ménage pour tous les soins personnels de santé reçus. Y inclure seulement les frais non remboursés par l'assurance ainsi que les sommes en excédent du montant admissible. Comptez toutes les dépenses encourues avant d'attendre le montant deductible requis. Ne comptez pas les paiements au titre de services qui vous seront remboursés plus tard.

Quels ont été les frais directs au titre des postes suivants:

Soins des yeux

3. Verres de contact?

006 A

4. Verres de lunettes prescrits achetés séparément?

007 A

5. Montures de lunettes achetées séparément?

008 A

6. Verres prescrits et montures de lunettes achetées ensemble?

009 A

7. Autres articles pour les soins des yeux, par ex. fournitures pour verres de contact, lunettes et lunettes de soleil non prescrites, étuis pour lunettes, papier optique, etc.?

010 A

Soins dentaires

8. Soins orthodontiques et parodontaux?

011 A

9. Prescription et ajustement de dentiers, y compris les réparations?

012 A

10. Autres soins dentaires, par ex. examens, nettoyages, obturations, extractions, radiographies, traitement de canal, etc.?

013 A

Autres soins médicaux et de santé

11. Soins de médecins (généralistes et spécialistes)?

014 A

12. Autres praticiens de la santé, par ex. chiropraticien(ne), infirmiers (ères), ostéopâthes, pédicures, thérapeutes, etc.?

015 A

13. Soins hospitaliers (tous les frais directs compris dans la facture de l'hôpital)?

016 A

14. Programmes de contrôle de poids, programmes pour cesser de fumer, n.d.a.?

017 A

15. Autres services médicaux, par ex. ambulances, location de matériel médical, assurance-verres?

018 A

16. Médicaments, drogues et produits pharmaceutiques prescrits par un médecin?

019 A

17. Autres médicaments, drogues et produits pharmaceutiques, par ex. "ASA" (acide acétylsalicylique), vitamines, sirop contre la toux, vaseline?

020 A

18. Fournitures pour soins de santé, par ex. trousse de premiers soins, bandages, coton absorbant, condoms, seringues, etc.?

021 A

19. Autres articles pour soins de santé: appareils de prothèse auditive, thermomètres, prothèses, fauteuils roulants et autres appareils, pese-personnes, bas à vances, etc.?

022 A

NOTES ET OBSERVATIONS

Automobiles et camions

- Un membre de ce ménage possédait-il, louait-il à long terme, ou conduisait-il une automobile, un camion ou une fourgonnette en 1992, en entier ou par baillement pour usage personnel? (Ne comptez pas les véhicules loués à court terme.)
- Indiquez la marque, le modèle et l'année ou modèle pour chaque automobile, camion ou fourgonnette possédée ou louée à long terme à un moment quelconque en 1992 (y compris les véhicules que ce ménage a vendus, échangés ou dont il s'est débarrassé autrement).

Oui ► Continuez
 Non ► Passez à la p. 34
 Q. 18

	Vehicule n° 1	Vehicule n° 2	Vehicule n° 3	Vehicule n° 4
Marque ►	001	020	039	058
Modele ►	002	021	040	059
Année du modèle ►	003	022	041	060
3. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux ce véhicule?	004 <input type="checkbox"/> Voiture familiale <input type="checkbox"/> Voiture particulière à 2 portes (incluant hayon arrière) <input type="checkbox"/> Voiture particulière à 4 portes (incluant hayon arrière) <input type="checkbox"/> Fourgonnette ("van") <input type="checkbox"/> Camionnette ("pick-up") <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)	023 <input type="checkbox"/> Voiture familiale <input type="checkbox"/> Voiture particulière à 2 portes (incluant hayon arrière) <input type="checkbox"/> Voiture particulière à 4 portes (incluant hayon arrière) <input type="checkbox"/> Fourgonnette ("van") <input type="checkbox"/> Camionnette ("pick-up") <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)	042 <input type="checkbox"/> Voiture familiale <input type="checkbox"/> Voiture particulière à 2 portes (incluant hayon arrière) <input type="checkbox"/> Voiture particulière à 4 portes (incluant hayon arrière) <input type="checkbox"/> Fourgonnette ("van") <input type="checkbox"/> Camionnette ("pick-up") <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)	061 <input type="checkbox"/> Voiture familiale <input type="checkbox"/> Voiture particulière à 2 portes (incluant hayon arrière) <input type="checkbox"/> Voiture particulière à 4 portes (incluant hayon arrière) <input type="checkbox"/> Fourgonnette ("van") <input type="checkbox"/> Camionnette ("pick-up") <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)
4. Combien de cylindres ce véhicule possède-t-il?	005	024	043	062
5. Ce véhicule possède-t-il une transmission automatique?	006 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	025 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	044 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	063 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6. Ce véhicule possède-t-il un système de climatisation?	007 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	026 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	045 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	064 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7. Au moment de l'achat/de la location, s'agissait-il d'un véhicule?	008 <input type="checkbox"/> neuf <input type="checkbox"/> usage	028 <input type="checkbox"/> neuf <input type="checkbox"/> usage	046 <input type="checkbox"/> neuf <input type="checkbox"/> usage	065 <input type="checkbox"/> neuf <input type="checkbox"/> usage
8. En 1992, ce véhicule était-il possédé ou loué à long terme?	009 <input type="checkbox"/> possède ► Passez à la Q.10 <input type="checkbox"/> loué à long terme <input type="checkbox"/> à la fois possédé et loué à long terme <input type="checkbox"/> possédé ou loué à long terme par quelqu'un qui n'est pas membre de ce ménage ► Passez à la Q.12	028 <input type="checkbox"/> possède ► Passez à la Q.10 <input type="checkbox"/> loué à long terme <input type="checkbox"/> à la fois possédé et loué à long terme <input type="checkbox"/> possédé ou loué à long terme par quelqu'un qui n'est pas membre de ce ménage ► Passez à la Q.12	047 <input type="checkbox"/> possède ► Passez à la Q.10 <input type="checkbox"/> loué à long terme <input type="checkbox"/> à la fois possédé et loué à long terme <input type="checkbox"/> possédé ou loué à long terme par quelqu'un qui n'est pas membre de ce ménage ► Passez à la Q.12	066 <input type="checkbox"/> possède ► Passez à la Q.10 <input type="checkbox"/> loué à long terme <input type="checkbox"/> à la fois possédé et loué à long terme <input type="checkbox"/> possédé ou loué à long terme par quelqu'un qui n'est pas membre de ce ménage ► Passez à la Q.12
9. Quel était le montant total des frais de location payés en 1992? (Ne comptez pas les frais d'utilisation. Ne comptez pas les frais imputés à une entreprise.)	010 S A	029 S A	048 S A	067 S A
10. Dans quel mois et en quelle année ce ménage a-t-il acheté ce véhicule?	011 Mois Année	030 Mois Année	049 Mois Année	068 Mois Année
11. Si le véhicule a été acheté en 1992: Quel en était le prix d'achat total, après remise pour échange et y compris toutes les taxes de vente?	012 S A	031 S A	050 S A	069 S A
12. Quel était le statut du véhicule au 31 déc. 1992?	013 <input type="checkbox"/> possède <input type="checkbox"/> vendu séparément <input type="checkbox"/> échange <input type="checkbox"/> loué à long terme <input type="checkbox"/> retourne au bailleur <input type="checkbox"/> autre (Précisez)	032 <input type="checkbox"/> possède <input type="checkbox"/> vendu séparément <input type="checkbox"/> échange <input type="checkbox"/> loué à long terme <input type="checkbox"/> retourne au bailleur <input type="checkbox"/> autre (Précisez)	051 <input type="checkbox"/> possède <input type="checkbox"/> vendu séparément <input type="checkbox"/> échange <input type="checkbox"/> loué à long terme <input type="checkbox"/> retourne au bailleur <input type="checkbox"/> autre (Précisez)	070 <input type="checkbox"/> possède <input type="checkbox"/> vendu séparément <input type="checkbox"/> échange <input type="checkbox"/> loué à long terme <input type="checkbox"/> retourne au bailleur <input type="checkbox"/> autre (Précisez)
13. Si le véhicule a été vendu séparément: Quel est le montant net que ce ménage a touché? (Ne comptez pas les montants versés à une entreprise)	014 S B	033 S B	052 S B	071 S B
14. Quelle distance approximative ce véhicule a-t-il parcourue en 1992? (Donnez une réponse en kilomètres (K) ou en miles (M).)	015 K M	034 K M	053 K M	072 K M
15. Ce véhicule a-t-il servi partiellement pour l'exploitation d'une entreprise? (Ne comptez pas les déplacements domicile-travail.)	016 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ► Passez à la p.34	035 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ► Passez à la p.34	054 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ► Passez à la p.34	073 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ► Passez à la p.34
16. Quelle distance approximative a été parcourue pour l'exploitation d'une entreprise en 1992? (Donnez une réponse en kilomètres (K) ou en miles (M).)	017 K M	036 K M	055 K M	074 K M
17. Quel était le montant total des frais d'utilisation imputés à une entreprise ou le montant total des indemnités versées par l'employeur ou les employeurs? (Ne comptez pas les frais de location à long terme imputés à une entreprise.)	018 S B	037 S B	056 S B	075 S B
Genre de véhicule Réserve au bureau	099	099	099	099

Utilisation de l'automobile et du camion

✓ compris par la famille et pour l'exploitation d'une entreprise)

Intervieweur: Si vous ne pouvez donner des chiffres distincts pour chaque véhicule, utilisez les informations se rapportant à chaque véhicule comme guide pour l'estimation (par ex. la distance parcourue, etc.):

Quelles dépenses ce ménage a-t-il faites en 1992 au titre des postes suivants:

- 1. Essence et autres carburants, par ex. carburant diesel, propane, etc.?
- 2. Pneus?
- 3. Batteries?
- 4. Autres pièces et matériel achetés séparément pour l'entretien ou la réparation, par ex. silencieux, bougies d'allumage, huile, antigel, produits de nettoyage, caoutchoucs, d'essais-glaces, thermostat, etc.? (Déclarez les travaux comprenant le matériel et la main-d'œuvre aux questions 7-11)
- 5. Radios, lecteurs de bandes, lecteurs de disques compacts, émetteurs-récepteurs et accessoires?
- 6. Autres accessoires et matériel auxiliaire, par ex. chauffe-moteurs et autres appareils de chauffage, sièges pour bébé, porte-bagages, tapis de pied, housses de banquettes, etc.?

Véhicule n° 1 \$	Véhicule n° 2 \$	Véhicule n° 3 \$	Véhicule n° 4 \$	A
001	A 018	A 035	A 052	A
002	A 019	A 036	A 053	A
003	A 020	A 037	A 054	A
004	A 021	A 038	A 055	A
005	A 022	A 039	A 056	A
006	A 023	A 040	A 057	A

Pour les réparations et les travaux d'entretien (Q.7 à 11), ne tenez pas compte des sommes payées par l'assurance ou par une personne ou n'étant pas membre de ce ménage. Comptez les réparations effectuées aux véhicules de tierces personnes et payées par des membres de ce ménage.

Quelles dépenses ce ménage a-t-il faites en 1992 au titre des postes suivants:

- 7. Vidanges d'huile et graissage?
- 8. Mises au point?
- 9. Autres réparations et travaux d'entretien mécaniques et électriques, par ex. trans, alternateurs, silencieux, amortisseurs, carburateurs, valves, etc.?
- 10. Entretien et réparation de la carrosserie, par ex. peinture, traitement antirouille, remplacement d'ailes, de vitres, etc.?
- 11. Autres réparations et travaux d'entretien, y compris la réparation de pneus, les lavages, etc.?

007	A 024	A 041	A 058	A
008	A 025	A 042	A 059	A
009	A 026	A 043	A 060	A
010	A 027	A 044	A 061	A
011	A 028	A 045	A 062	A
012	A 029	A 046	A 063	A
013	A 030	A 047	A 064	A
014	A 031	A 048	A 065	A
015	A 032	A 049	A 066	A
016	A 033	A 050	A 067	A
017	034	051	068	A

Quelles dépenses ce ménage a-t-il faites en 1992 au titre des postes suivants:

- 12. Primes d'assurance (y compris les primes versées à un régime public)?
- 13. Frais d'immatriculation (sauf les primes d'assurance versées au régime public)?
- 14. Frais de stationnement quotidien, c.-à-d. au travail, à l'école, parc-autos? Ne comptez pas le stationnement à domicile.
- 15. Autres frais de stationnement, c.-à-d. les parcomètres, le stationnement lors du magasinage, à l'aéroport, etc.?
- 16. Autres frais d'utilisation (par ex. remorquage, routes et ponts à péage, cotisations à des associations d'automobilistes)?
- 17. Quelle était la valeur des réparations couvertes par l'assurance et non payées par ce ménage?

Nota: Si ce ménage a reçu un paiement d'assurance en 1992 pour un véhicule qui ne lui appartenait pas en 1992, indiquez-le sous la rubrique "Avoir", c. 44, Q. 9.

Depenses faites en 1992 pour location de véhicules

- 18. Combien ce ménage a-t-il dépensé en 1992 pour louer (à court terme) des véhicules: (Ne comptez pas les frais imputés à une entreprise)
 - 18.1 Automobile louée?
 - 18.2 Camions et fourgonnettes loués?

Frais de location y compris mileage (kilométrage) frais d'assurance de base, taxes et frais de renvoi \$	Frais d'assurance facultative \$	Essence et autres carburants \$	Autres frais par ex. péages, stationnement, réparations, etc. \$	A
161	A 163	A 165	A 167	A
162	A 164	A 166	A 168	A

NOTES ET OBSERVATIONS

Dépenses Cotées \$	
001	A
002	A
003	A
004	A
005	A
006	A

Quelles dépenses ce ménage a-t-il faites en 1992 au titre des postes suivants:

- 1 Frais de permis de conduire (sauf l'assurance publique se rattachant aux frais)?
 - 2 Examens de conduite (frais relatifs au gouvernement seulement)?
 - 3 Cours de conduite?
 - 4 Pour louer des véhicules autres que des automobiles, des camions ou des fourgonnettes, tels que bicyclettes, remorques et bateaux, etc.? (Voir la liste à la Q.7. Comptez les frais d'utilisation.)
- Bicyclettes**
- 5 Achat de bicyclettes, pièces et accessoires de bicyclettes? (sauf les bicyclettes pour enfants munies de roues mesurant moins de 14 pouces)
 - 6 Réparations et entretien de bicyclettes?

Autres véhicules

- 7 Un membre de ce ménage possédait-il un ou plusieurs des véhicules suivants en 1992, entièrement ou partiellement pour son usage personnel? Aucun, passez à la p.36
- | | | |
|--|--|--|
| 1 <input type="checkbox"/> Motocyclette (nombre _____) | 4 <input type="checkbox"/> Roulotte | 7 <input type="checkbox"/> Moteur hors bord (nombre _____) |
| 2 <input type="checkbox"/> Motoneige (nombre _____) | 5 <input type="checkbox"/> Campeuse | 8 <input type="checkbox"/> Roulotte motorisée |
| 3 <input type="checkbox"/> Tente-roulotte | 6 <input type="checkbox"/> Bateau ou canot | 9 <input type="checkbox"/> Autre, par ex. remorque, aéronef, véhicule tout-terrain |

Précisez _____

8 Genre de véhicule? (Inscrivez le code attribué à la Q. 7)

Véhicule n° 1	Véhicule n° 2	Véhicule n° 3	Véhicule n° 4
007 <input type="checkbox"/>	020 <input type="checkbox"/>	033 <input type="checkbox"/>	046 <input type="checkbox"/>
008 Mos Année	021 Mos Année	034 Mos Année	047 Mos Année
009 A	022 A	035 A	048 A

9 Dans quel mois et en quelle année ce véhicule a-t-il été acheté?

Si il a été acheté en 1992:

10 Quel en était le prix après remise pour échange et y compris toutes les taxes de vente? \$

Quelles dépenses ce ménage a-t-il faites au titre des postes suivants relativement à l'utilisation de ce véhicule:

- 11 Accessoires et matériel auxiliaire? \$
- 12 Essence, carburant diesel, etc.? (Déclarez les combustibles utilisés pour la cuisson, le chauffage, etc. à la p.38, Q.13). \$
- 13 Fournitures et pièces achetées séparément pour l'entretien et la réparation? \$
- 14 Réparations et travaux d'entretien non couverts par l'assurance? \$
- 15 Primes d'assurance acquittées en 1992? \$
- 16 Frais d'immatriculation et de permis de conduire acquittés en 1992? \$
- 17 Autres dépenses, par ex. stationnement, location de hangars et frais d'aéroport, d'amarrage et d'entreposage de bateaux, arons de moulage, etc.? \$
- 18 Quel montant des frais d'utilisation a été imputé à une entreprise? \$
- 19 Ce ménage possédait-il ce véhicule le 31 dec. 1992?

1 <input type="checkbox"/> Oui	2 <input type="checkbox"/> Vendu séparément	3 <input type="checkbox"/> Échange	4 <input type="checkbox"/> Autre (précisez)
--------------------------------	---	------------------------------------	---
- 20 Si le véhicule a été vendu séparément, quel est le montant net que ce ménage a touché? \$

010 A	023 A	036 A	049 A
011 A	024 A	037 A	050 A
012 A	025 A	038 A	051 A
013 A	026 A	039 A	052 A
014 A	027 A	040 A	053 A
015 A	028 A	041 A	054 A
016 A	029 A	042 A	055 A
017 B	030 B	043 B	056 B
018 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Vendu séparément 3 <input type="checkbox"/> Échange 4 <input type="checkbox"/> Autre (précisez)	031 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Vendu séparément 3 <input type="checkbox"/> Échange 4 <input type="checkbox"/> Autre (précisez)	044 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Vendu séparément 3 <input type="checkbox"/> Échange 4 <input type="checkbox"/> Autre (précisez)	057 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Vendu séparément 3 <input type="checkbox"/> Échange 4 <input type="checkbox"/> Autre (précisez)
019 B	032 B	045 B	058 B

NOTES ET OBSERVATIONS

MATERIEL DE LOISIRS

En 1992, quelles dépenses ce ménage a-t-il faites au titre des postes suivants:

Matériel de sport et d'athlétisme (y compris les chaussures de sport spéciales, sauf les chaussures d'athlétisme). (Déclarez le matériel loué à la p.38, Q.14.)

1. Matériel de golf, y compris les chaussures, les balles et les gants?
2. Matériel de raquettes sportives, par ex. pour le tennis, le squash et le racquetball, etc.? Y compris le matériel de protection. (Déclarez les chaussures d'athlétisme à la section G - Habillement.)
3. Patins à glace, y compris pour le hockey?
4. Matériel de hockey sur glace n.d.a.?
5. Matériel de ski de descente, y compris les bottes?
6. Matériel de ski de randonnée, y compris les bottes (sauf la cire)?
7. Matériel de pêche (y compris les bottes cussaroes)?
8. Matériel de conditionnement physique au foyer, par ex. cycles-exerciseurs, machines à ramet, nécessaire de gymnastique au foyer, poids, haltères et accessoires, etc.?
9. Autres matériel et accessoires de sport et d'athlétisme (y compris les armes à feu), par ex. sacs de sport, matériel pour bateau n.d.a., chaussures de sport spéciales n.d.a., couteaux de chasse, combinaisons de plongée, patins à roues alignées, etc.?

Matériel de camping et de pique-nique (sauf les barbecues)

10. Tentés, sacs à dos et sacs de couchage (y compris le matériel auxiliaire et les pièces)?
11. Autres matériel et accessoires de camping et de pique-nique, par ex. rechauds de camping, glacères, lanternes, matelas, ustensiles, etc.?

Matériel et services photographiques

12. Appareils photo 35 millimètres?
13. Autres appareils photo et appareils cinématographiques (Déclarez les appareils vidéo et les caméscopes à la section D, p. 19)?
14. Pellicules dont le prix ne comprend pas le traitement (déclarez les pellicules à traitement automatique ici)?
15. Traitement de pellicules, pellicules comprenant le traitement / y compris les épreuves supplémentaires et les agrandissements?
16. Pièces, matériel auxiliaire et accessoires pour appareils photo, par ex. lentilles, lampes-éclairs, trépieds, fourre-tout, etc.?
17. Autres fournitures photographiques: projecteurs, coupeuses, albums à photos, fournitures de matériel de chambre noire, films et diapositives commerciales, etc.?
18. Services de photographes et autres services photographiques (y compris les photos de passeport), cabines photographiques automatiques?

Instruments de musique et accessoires

19. Pianos et orgues? (Déclarez les claviers à la Q.20.)
20. Autres instruments de musique?
21. Pièces et accessoires?

Coût total \$	Où cet article a-t-il été acheté? (Si plus d'un appareil a été acheté, déclarez le genre de magasin ou ce ménage a fait le plus de dépenses.)			
	Grand magasin	Magasin d'articles de sport	Autre	
001	A 002	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
003	A 004	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
005	A 006	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
007	A 008	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
009	A 010	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
011	A 012	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
013	A 014	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
015	A 016	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
017	A 018	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>

019	A 020	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
021	A 022	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>

Coût total \$	Où cet article a-t-il été acheté? (Si plus d'un article a été acheté, déclarez le genre de magasin ou ce ménage a fait le plus de dépenses.)			
	Grand magasin	Magasin d'appareils et de matériel photographiques	Autre magasin	
023	A 024	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
025	A 026	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
027	A 028	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
029	A 030	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
031	A 032	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
033	A 034	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
035	A			

036	A
037	A
038	A

NOTES ET OBSERVATIONS

SERVICES DE LOISIRS - fin

Combien ce ménage a-t-il dépensé en 1992 au titre des cotisations et droits pour des clubs, ligues et associations récréatives (y compris les laissez-passer de saison) ainsi qu'au titre des droits pour usage unique:

- 1 Golf?
- 2 Ski?
- 3 Quilles?
- 4 Sports à raquette?
- 5 Studios de culture physique et associations récréatives?
- 6 Autres établissements et services athlétiques et sportifs, par ex. hockey, natation, curling, aérobiques, etc.?
- 7 Autres établissements et services récréatifs, par ex. danse, parcs d'amusement, terrains de pique-nique, etc.?
- 8 Camps pour enfants, par ex. camps de jour, camps pour scouts, camps d'ordinateurs, camps d'été, etc.?
- 9 Autres services culturels et récréatifs, par ex. services de guide de chasse et de pêche, services d'organisation de réceptions, location d'installations sportives n.d.a., films payants, juke-box, bingo, etc.?

Cotisations et droits pour des clubs, ligues et associations récréatives (y compris les laissez-passer de saison) \$		Droits pour usage unique \$	
001	A	008	A
002	A	009	A
003	A	010	A
004	A	011	A
005	A	012	A
006	A	013	A
007	A	014	A

Coût total \$	
015	A
016	A

MATERIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMÉS

Quelles dépenses ce ménage a-t-il faites en 1992 au titre des postes suivants:

- 10 Journaux?
- 11 Abonnements aux revues et périodiques (seulement ceux payés en 1992)?
- 12 Revues et périodiques achetés au numéro?
- 13 Livres à couverture souple et brochures (sauf les livres scolaires)?
- 14 Livres à couverture rigide (sauf les livres scolaires)?
- 15 Cartes, partitions et autres imprimés, y compris les affiches, globes, diagrammes, etc.?
- 16 Services, par ex. services de reproduction, frais et amendes de bibliothèque, location de livres, frais de reliure, annonces, avis, etc.?

017	A
018	A
019	A
020	A
021	A
022	A
023	A

EDUCATION (y compris les écoles spécialisées et privées, sauf les frais de garderie)

Quelles dépenses ce ménage a-t-il faites en 1992 au titre des postes suivants:

- 17 Prématernelle, maternelle, école primaire et secondaire?
- 18 Établissements d'enseignement postsecondaires: université, école de métiers, cours professionnels, y compris les cours par correspondance et cours du soir?
- 19 Autres cours et leçons, par ex. musique, danse, sport, artisanat, etc. (sauf les cours de conduite)?
- 20 Autres services éducatifs, par ex. location de livres et de matériel scolaires? Précisez

Frais de scolarité \$	Livres \$	Fournitures \$
024	A 026	A 028
025	A 027	A 029

Coût total \$	
030	A
031	A

NOTES ET OBSERVATIONS

M. REVENU PERSONNEL, IMPÔTS PERSONNELS, SECURITE, DONNS EN 1992

• M01

Posez chacune des questions suivantes à toutes les personnes de 15 ans ou plus.
 Nota: Les personnes qui ont occupé ce ménage pour une partie de l'année seulement doivent déclarer seulement pour la partie
 où elles étaient membres de ce ménage en 1992.

Inscrivez le prénom de la personne ►

Transcrivez le N° de la personne qui figure à la page 1 ►

1. Pendant combien de semaines ce membre a-t-il travaillé en 1992?
 - 1 : à temps plein (Comptez les jours tenus payés)
 - 2 : à temps partiel (Comptez les jours tenus payés)

Revenu

En 1992, quel revenu ce membre a-t-il perçu des sources suivantes:

2. SALAIRES et TRAITEMENTS avant déductions
 3. SOLDE et INDEMNITES MILITAIRES
 4. Revenu NET provenant d'un EMPLOI AUTONOME. Indiquez le revenu brut moins les dépenses. Déduisez l'amortissement. Dans le cas d'une association en nom collectif, indiquez la part de la personne seulement.
 - 4.1 Entreprise NON-AGRICOLE non constituée et profession (y compris le revenu en nature)
 - 4.2 Du montant déclaré en 4.1, combien représente le revenu en nature?
 - 4.3 Entreprise AGRICOLE (y compris le revenu en nature)
 - 4.4 Du montant déclaré en 4.3, combien représente le revenu en nature?
 5. Revenu brut provenant de CHAMBREURS et de PENSIONNAIRES (sauf la pension versée par des membres de la famille)
 - 5.1 membres du ménage (sauf les membres de la famille)
 - 5.2 personnes ne faisant pas partie de ce ménage
 6. INTERÊT sur obligations, dépôts et certificats d'épargne (par exemple, intérêt sur obligations en coupons, si les coupons ont été encassés etc.) (Ne comptez pas l'intérêt sur les REER).
 7. DIVIDENDES montant effectivement reçu, non pas le montant imposable
 8. Autre revenu de PLACEMENTS
 - 8.1 Loyers bruts tirés de propriétés = \$ _____
 LOYERS NETS tirés de propriétés (loyers bruts moins dépenses)
 - 8.2 AUTRE revenu d'une succession ou d'une caisse de fiduciaire, intérêt sur placements hypothécaires, dividendes reçus de compagnies d'assurance, etc.
 9. ALLOCATIONS FAMILIALES. À déclarer par le membre qui a déclaré le crédit d'impôt non-remboursable pour enfants dépendants. (Comptez l'allocation du Québec pour nouveaux-nés.)
 10. PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEillesse et SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI provenant de l'administration fédérale seulement (y compris les prestations du conjoint)
 11. Prestations du RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ou du RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
 12. Prestations D'ASSURANCE-CHÔMAGE. Déclarez les montants bruts avant les déductions d'impôt, etc. (tenez compte des prestations de maladie et de maternité)
 13. ASSISTANCE SOCIALE et SUPPLÉMENTS DE REVENU versés par les ADMINISTRATIONS PROVINCIALES
 14. AUTRE REVENU provenant de SOURCES PUBLIQUES
- Précisez _____
15. PENSIONS DE RETRAITE et RENTES
- Précisez _____
- Autres rentrées monétaires
17. Dons en argent offerts par des personnes n'appartenant pas à ce ménage
 18. Héritages, règlements fortuitaires d'assurances (sauf sur la propriété), gains imprévus
- Précisez _____
19. Paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants reçu en 1992
 20. Crédits d'impôt sur la taxe sur les produits et services reçus en 1992
 21. Remboursements d'impôt sur le revenu, crédits d'impôt pour enfants et crédits d'impôt provinciaux
- Quel montant ce ménage a-t-il RECLAMÉ dans sa déclaration d'impôt sur le revenu de 1991 pour:
22. Crédits d'impôt provinciaux
 23. Crédits d'impôt fédéraux pour enfants

001	032	063	094	125
002	033	064	095	126
003	034	065	096	127
004	S B 035	S B 066	S B 097	S B 128
005	B 036	B 067	B 098	B 129
006	B 037	B 068	B 099	B 130
007	A 038	A 069	A 100	A 131
008	B 039	B 070	B 101	B 132
009	A 040	A 071	A 102	A 133
010	041	072	103	134
011	B 042	B 073	B 104	B 135
012	B 043	B 074	B 105	B 136
013	B 044	B 075	B 106	B 137
014	B 045	B 076	B 107	B 138
015	B 046	B 077	B 108	B 139
016	B 047	B 078	B 109	B 140
017	B 048	B 079	B 110	B 141
018	B 049	B 080	B 111	B 142
019	B 050	B 081	B 112	B 143
020	B 051	B 082	B 113	B 144
021	B 052	B 083	B 114	B 145
022	B 053	B 084	B 115	B 146
023	B 054	B 085	B 116	B 147
024	B 055	B 086	B 117	B 148
025	B 056	B 087	B 118	B 149
026	B 057	B 088	B 119	B 150
027	B 058	B 089	B 120	B 151
028	B 059	B 090	B 121	B 152
029	060	091	122	153
030	061	092	123	154
031	062	093	124	155
251	251	251	251	251

Intervieweur: Conserver chaque personne dans le même ordre de colonnes sur la page suivante. Reserve au bureau ►

Posez chacune des questions suivantes à toutes les personnes de 15 ans ou plus.

Nota: Les personnes qui ont occupé ce ménage pour une partie de l'année seulement doivent déclarer seulement pour la partie où elles étaient membres de ce ménage en 1992.

Transcrivez le prénom de la personne de la p. 41 (même ordre de colonnes) ▶

Transcrivez le numéro de la personne de la p. 41 ▶

Quels ont été les paiements effectués en 1992 au titre des postes suivants:

Impôts personnels

1. Impôt sur le revenu de 1992?

2. Impôt payé sur le revenu touché avant 1992?

3. Autres impôts personnels, par ex. impôt sur les dons, taxe scolaire de Terre-Neuve.

Précisez _____

Sécurité et paiements liés à l'emploi

4. Primes d'assurance sur la vie - assurance-vie entière, temporaire, morte (les primes payées pour les enfants de moins de 15 ans doivent être inscrites avec celles du membre du ménage qui paie les primes)? Comptez l'assurance-collective, mais non les régimes enregistrés d'épargne-retraite (voir la section P).....

5. Contrats de rentes?

6. Assurance-chômage (déductions du salaire)?

7. Cotisations à une caisse de retraite ou de pension de l'Etat, y compris les caisses fédérales, provinciales, et municipales?

8. Cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec?

9. Cotisations à d'autres caisses de retraite ou de pension? (Déclarez les régimes enregistrés d'épargne-retraite à la section P.)

10. Cotisations syndicales et professionnelles?

Dons, contributions et aide financière

11. A combien se sont élevés les dons, contributions et aide financière destinés à des personnes n'appartenant pas à ce ménage, par ex. cadeaux d'anniversaire, de Noël, pension alimentaire:

11.1 Argent versé à des personnes habitant au Canada?

11.2 Argent versé à des personnes habitant à l'étranger?

12. Autres dons, par ex. fleurs, vêtements, jouets, etc.?

A combien se sont élevés les dons de charité destinés:

13. A des institutions religieuses?

14. A d'autres organismes de charité, par ex. Centre de la Croix-Rouge, bourses d'études, fondations pour les malades du cœur, etc.?

Quelle était la valeur des cadeaux d'anniversaire, de Noël, des autres dons reçus de personnes n'appartenant pas à ce ménage, pour chacune des catégories suivantes:

15. Meubles?

16. Téléviseurs, magnétoscopes, radios, tourne-disques, lecteurs de disques compacts, etc. (matériel sonore)?

17. Autres articles ménagers (y compris les appareils ménagers)?

18. Autres biens ménagers durables?

19. Vêtements?

20. Autres dons non monétaires?

Intervieweur: N'énumérez pas les personnes de moins de 15 ans. Déclarez leurs revenus, impôts, sécurité et dons dans la colonne de leurs parents.

001	023	045	067	089
002 S	A 024 S	A 046 S	A 068 S	A 090 S
003	A 025	A 047	A 069	A 091
004	A 026	A 048	A 070	A 092
005	A 027	A 049	A 071	A 093
006	A 028	A 050	A 072	A 094
007	A 029	A 051	A 073	A 095
008	A 030	A 052	A 074	A 096
009	A 031	A 053	A 075	A 097
010	A 032	A 054	A 076	A 098
011	A 033	A 055	A 077	A 099
012	A 034	A 056	A 078	A 100
013	A 035	A 057	A 079	A 101
014	A 036	A 058	A 080	A 102
015	A 037	A 059	A 081	A 103
016	A 038	A 060	A 082	A 104
017	039	061	083	105
018	040	062	084	106
019	041	063	085	107
020	042	064	086	108
021	043	065	087	109
022	044	066	088	110

NOTES ET OBSERVATIONS

Q. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES EXPLOITANTS DE FERMES NON CONSTITUÉES EN CORPORATION EN 1992

+ Q01

Quelle est la valeur estimative des articles produits et consommés par ce ménage sur la ferme qu'il a exploitée en 1992.

1. Aliments - produits et consommés à la maison? *Demandez à ce ménage d'estimer la valeur des aliments produits et consommés sur la ferme qu'il a exploitée en 1992.*

2. Bois? Valeur estimative du bois de chauffage coupé sur la ferme ou le bois et utilisé à la maison pendant l'année

3. Autres articles? Précisez _____

4. Les dépenses au titre de la production de ces biens ont-elles toutes été utilisées à la page 41, Q. 4.3 pour calculer le revenu net provenant d'un emploi agricole autonome?

5. Si la réponse est "non", quel montant n'a pas été inclus?

Valeur totale	\$
001	
002	
003	
004	1 <input type="checkbox"/> Ou 2 <input type="checkbox"/> Non
005	

À L'INTERVIEWEUR:

A. Valeur totale des produits agricoles déclarés aux Q.1 à 3

B. Cochez cette case si cette valeur figure aux Q.4.3 et Q.4.4 à la p.41

C. Cochez cette case si le montant déclaré à la Q.5 ci-dessus a été soustrait de celui qui figure à la Q.4.3, p.41.

(Si plus d'un membre a déclaré un revenu provenant d'une entreprise agricole, les ajustements doivent être partagés entre les membres)

006	\$
007	1 <input type="checkbox"/>
008	1 <input type="checkbox"/>

NOTES ET OBSERVATIONS

Pour calculer la variation nette de l'avoir de ce ménage, on demande aux membres qui y ont appartenu toute l'année de considérer le changement de l'avoir entre le 1er janvier et le 31 décembre 1992.

Pour calculer la variation nette de l'avoir de ce ménage, on demande aux membres qui n'y ont appartenu qu'une partie de l'année de considérer le changement de l'avoir seulement pour la période pendant laquelle ils ont appartenu à ce ménage en 1992.

Intervieweur: Informez le répondant que "Ces renseignements servent à donner une image complète du budget du ménage et à établir le bilan des revenus et des dépenses".

AVOIR

Indiquez aux questions 1 à 4 la **VARIATION NETTE** (augmentation ou diminution nette) de l'avoir de ce ménage au cours de l'année d'enquête.

1. Quelle a été la variation nette de l'argent en banque, dans des comptes d'épargne, sociétés de fiduciaire et de prêts, et argent en mains, etc., y compris les certificats de placements garantis?

Argent dû à ce ménage par des personnes qui n'en font pas partie. Déclarez les montants de capital ou les changements dans les montants de capital. (Indiquez l'intérêt perçu à la page 41, Q.6)

2. Quelle a été la variation nette de l'argent dû à ce ménage par prêts hypothécaires?

3. Quelle a été la variation nette des autres sommes dues à ce ménage?

4. Quelle a été la variation nette des sommes versées en acompte en vue de l'achat ultérieur de biens et services?

Quels ont été les cotisations et retraits à un:

5. Régime enregistré d'épargne-retraite?

Quelle a été la valeur des achats et ventes de:

(Ne comptez pas l'intérêt touché sur les ventes, mais indiquez-le à la page 41, Q.6)

6. Obligations d'épargne du Canada, autres obligations émises par l'Etat et autres obligations?

7. Valeurs inscrites à la bourse et parts de fonds mutuels (y compris les frais de courtage)?

8. Parts dans des clubs de placements, etc.?

9. Ventes de biens personnels non échangés contre des articles neufs en 1992? (Ne comptez pas les ventes d'appareils et de véhicules déclarés ailleurs).

Les questions qui suivent ne concernent seulement que les placements dans une **ENTREPRISE** non constituée, une **PRATIQUE PROFESSIONNELLE**, une **EXPLOITATION AGRICOLE** ou une **PROPRIÉTÉ LOUÉE**. Comptez les avoirs, par ex. machines, camions, voitures, immeubles et autres biens permettant de gagner un revenu. Dans le cas d'une association en nom collectif, indiquez la part de la personne seulement. Comptez les améliorations importantes (y compris la mise en valeur de terrains).

10. Quels ont été les remboursements sur le capital d'une hypothèque ou d'un emprunt (y compris les paiements fortuitaires)?

11. Quel a été le prix d'achat des biens achetés en 1992 tels que machines, camions, voitures, immeubles et autres biens permettant de gagner un revenu?

12. Quel a été le montant de l'argent emprunté pour une entreprise ou une ferme (y compris les hypothèques, les emprunts, etc.)?

13. Quel a été le prix de vente des biens vendus en 1992, moins les commissions payées pour les transactions immobilières (y compris machines, camions, voitures, immeubles et autres biens permettant de gagner un revenu)?

14. Quelle a été l'évaluation de l'amortissement de tous les biens en 1992 aux fins du calcul du revenu net provenant d'un emploi autonome?

S'il s'agit d'une augmentation nette au cours de l'année d'enquête, indiquez-la ici		S'il s'agit d'une diminution nette au cours de l'année d'enquête, indiquez-la ici	
\$		\$	
001	C	002	D
003	C	004	D
005	C	006	D
007	C	008	D

Cotisations		Retraits	
\$		\$	
009	C	010	D

Achat		Vente	
\$		\$	
011	C	012	D
013	C	014	D
015	C	016	D
		017	D

018	C		
019	C		
		020	D
		021	D
		022	D

À L'INTERVIEWEUR:

Veuillez à la p.16 si toutes les propriétés qui sont soit louées, utilisées pour une exploitation agricole ou utilisées pour une entreprise, ont été déclarées ici.

(c.-à-d. Oui à la Q.2.2 et/ou Oui à la Q.2.3.)

NOTES ET OBSERVATIONS

EMPRUNTS ET AUTRES DETTES

Ne comptez pas les hypothèques ni les sommes dues ou remboursées au titre d'une entreprise ou d'un emprunt sur une propriété.

Comptez les versements échelonnés, marges de crédit, prêts aux étudiants, cartes et comptes de crédit, et tout compte non payé. Comptez les emprunts contractés en 1992 pour lesquels les versements ne commenceront qu'après 1992.

Intervieweur: Décrivez les emprunts dont les versements sont réguliers à la Q.1.

1. Énumérez tous les emprunts pour lesquels des versements réguliers ont été effectués en 1992. (S'il n'y en a pas, passez à la question 14.)

2. Montant initial de l'emprunt (le prix d'achat et moins le versement initial, s'il s'agit d'un achat à tempérament) \$

3. Date originale d'entrée en vigueur de l'emprunt

4. Indiquez tout montant supplémentaire emprunté en 1992 au titre de cet emprunt \$

5. Nombre de versements réguliers effectués en 1992

6. Montant du versement régulier \$

7. Montant total des paiements forfaitaires, autres que le versement initial, effectués en 1992 \$

8. Date d'échéance des paiements (mois et année)

9. Taux d'intérêt annuel %

10. Intérêt payé en 1992 \$

11. Montant du capital remboursé en 1992 \$

12. Ce ménage a-t-il consulté ses registres pour déclarer l'intérêt ou le capital?

13. Genre de prêteur

Article n° 1	Article n° 2	Article n° 3	Article n° 4	Article n° 5
001	021	041	061	081
002	D 022	D 042	D 062	D 082
003	*D 023	*D 043	*D 063	*D 083
Mos Année	Mos Année	Mos Année	Mos Année	Mos Année
004	D 024	D 044	D 064	D 084
005	C 025	C 045	C 065	C 085
006	C 026	C 046	C 066	C 086
007	C 027	C 047	C 067	C 087
008	Mos Année	Mos Année	Mos Année	Mos Année
009	%	%	%	%
010	C 030	C 050	C 070	C 090
011	C 031	C 051	C 071	C 091
012	1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non	1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non
013	1 <input type="checkbox"/> Particulier 2 <input type="checkbox"/> Autre			

Autres sommes dues par ce ménage (sauf les montants dus ou remboursés au titre d'une entreprise ou d'une hypothèque). (Ne comptez pas les versements échelonnés indiqués ci-dessus.)	Montant du capital à rembourser \$		Différence du capital entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1992 \$		Montant de l'intérêt payé en 1992 \$
	1 ^{er} janvier 1992	31 décembre 1992	Si le capital au 1 ^{er} janvier 1992 est plus élevé, indiquez la différence ici	Si le capital au 31 décembre 1992 est plus élevé, indiquez la différence ici	
14. Cartes de crédit émises par des banques			121	C 127	D 133
15. Autres comptes et comptes à tempérament dans des magasins, stations-service, sociétés pétrolières, et autres cartes de crédit, y compris tous les comptes renouvelables.			122	C 128	D 134
16. Autres emprunts et dettes non compris ci-dessus.			123	C 129	D 135
17. Loyers			124	C 130	D 136
18. Taxes			125	C 131	D 137
19. Autres comptes, par ex. comptes d'hôpital			126	C 132	D 138

NOTES ET OBSERVATIONS

	PAGE
A. COMPOSITION DE CE MENAGE EN 1992	1 - 2
B. CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS OCCUPES EN 1992	3 - 4
C. DEPENSES AU TITRE DU LOGEMENT EN 1992	6 - 17
D. DEPENSES AU TITRE DES ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT EN 1992	18 - 22
E. DEPENSES AU TITRE DE L'ENTRETIEN MENAGER EN 1992	23 - 24
F. DEPENSES AU TITRE DES ALIMENTS ET DES BOISSONS ALCOOLISEES EN 1992	25 - 26
G. DEPENSES AU TITRE DE L'HABILLEMENT EN 1992	27 - 29
H. DEPENSES AU TITRE DES SOINS PERSONNELS EN 1992	31
I. FRAIS MEDICAUX ET DE SANTE EN 1992	32
J. FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE TRANSPORT EN 1992	33 - 36
K. FRAIS DE LOISIRS, DE LECTURE ET D'EDUCATION EN 1992	37 - 39
L. DEPENSES AU TITRE DU TABAC ET DEPENSES DIVERSES EN 1992	40
M. REVENU PERSONNEL EN 1992	41
N. IMPOTS PERSONNELS, SECURITE, DONNS EN 1992	42
O. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES EXPLOITANTS DE FERMES NON CONSTITUEES EN CORPORATION EN 1992	43
P. CHANGEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE DE CE MENAGE EN 1992	44 - 45